

Développement du monde rural

Défis et perspectives

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

Auto - Saisine n° 29/2017

Conseil Economique, Social et Environnemental

Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental

Développement du monde rural

Défis et perspectives

Auto - Saisine n° 29/2017



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste

Auto - Saisine n° 29/2017

- Conformément à la loi organique n°128-12 relative au Conseil Economique Social et Environnemental et à son règlement intérieur ;
- Vu la décision du CESE de s'autosaisir sur le thème relatif au « développement du monde rural, défis et perspectives »;
- Vu la décision du bureau du Conseil d'affecter le sujet relatif au « développement du monde rural, défis et perspectives » à la Commission de la Régionalisation Avancée et Développement Rural et Territorial ;
- Vu l'adoption du rapport sur le « développement du monde rural, défis et perspectives » par l'Assemblée Générale du 23 février 2017 à l'unanimité.

Le Conseil Economique Social et Environnemental
présente son rapport :

Développement du monde rural

Défis et perspectives

Rapport préparé par :

La commission permanente chargée de la régionalisation
avancée et développement rural et territorial

Président de la Commission : **Abderrahim Ksiri**

Rapporteuse de la Commission : **Mina Rouchati**

Rapporteur du thème : **Driss Belfadla**

Dépôt légal : 2017 MO 4336

ISBN : 978-9954-635-33-9

ISSN : 2335-9234

Conseil Economique Social et Environnemental

Impression: Station & Media Group

Sommaire

Acronymes	11
Synthèse	13
Introduction	41
Cadre normatif	42
1.Des conventions internationales qui protègent les droits humains fondamentaux économiques, sociaux et environnementaux	42
2.Des dispositions Constitutionnelles garantissant les droits fondamentaux à tous.....	43
Objectifs et méthodologie de travail	44
I-Eléments Proéminents du contexte	45
A.Promotion d’un développement équitable du monde rural.....	45
B.Des acquis des OMD à prendre en compte, en s’inscrivant dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030	46
C.Un référentiel de la charte sociale du CESE, favorisant l’amélioration des conditions de vie et la recherche du bien-être social	47
II-Une réalité du monde rural qui suscite de nombreuses inquiétudes	48
A.Une transition démographique et des mutations socioéconomiques insuffisamment prises en compte	49
B.Des stéréotypes envers les populations rurales persistent encore dans la société marocaine	51
C.Un développement social en faveur des populations rurales non encore abouti	52
III-Des leviers à activer et des ressources à valoriser pour la promotion de l’économie rurale	71
A.Une agriculture à redynamiser pour intégrer les spécificités et les mutations nouvelles du monde rural	72
B.Secteur de la pêche : Potentialités importantes à valoriser au profit des populations rurales	84
C.Un potentiel du tourisme rural insuffisamment valorisé	85
D.L’artisanat rural, vecteur du développement du monde rural insuffisamment exploité	87

E. Les zones montagneuses : diversités, contraintes et enjeux du développement	89
F. Initiative nationale du développement humain : Démarche novatrice de lutte contre la précarité et la vulnérabilité ⁹¹	
IV-Préservation des ressources naturelles, gestion durable de la biodiversité et adaptation au changement climatique	94
V-Promotion des activités culturelles et sportives en milieu rural	96
VI-Rôle des acteurs de la société civile et renforcement de la démocratie participative et des capacités individuelles et collectives des populations rurales	97
1. Renforcement de la démocratie participative	98
2. Economie sociale et solidaire et renforcement des capacités individuelles et collectives des populations rurales	99
VII- Une gouvernance du développement du monde rural demeure encore centralisée	100
A. Portées et limites des politiques et stratégies de développement rural par rapport aux besoins des populations rurales	100
B. Gouvernance territoriale : une nécessité pour promouvoir le développement du monde rural	102
VIII- Des ressources affectées au financement des actions de développement rural requièrent plus d'intégration au niveau régional et local	104
1. Financements mobilisés par l'Etat dans le cadre de grands projets et programmes structurants du développement rural	104
2. Financement de micro-projets au profit des populations rurales	105
3. Financement des actions à travers le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne	108
IX- Conclusion et recommandations	110
Recommandations d'ordre stratégique et transversal	111
Recommandations d'ordre opérationnel	114
Annexes	121
Annexe 1 : Groupe de travail issu de la commission	121
Annexe 2 : Liste des membres de la commission Permanente chargée de la Régionalisation Avancée et du développement Rural et Territorial	122
Annexe 3: Acteurs auditionnés	123
Annexe 4: Références bibliographiques	125

Acronymes

AAA	: Adaptation de l'Agriculture Africaine
CNEDD	: Charte nationale de l'environnement et du développement durable
CMB	: Couverture Médicale de Base
DRI-PMH	: projet de développement rural intégré axé sur la petite et moyenne hydraulique DRI- GRN : développement rural intégré axé sur la gestion des ressources naturelles
ESSB	: Etablissements de Soins de Santé de Base
ENPSF	: Enquête nationale sur la population et la santé familiale
ENAM	: Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
ENFI	: École nationale forestière d'ingénieurs
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International du Développement Agricole
IAV	: Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PMVB	: Projets de mise en valeur en bour
ODD	: Objectifs de Développement Durable pour 2030
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PMV	: Plan Maroc Vert
PERG	: Programme d'Electrification Rurale Global
PAGER	: Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales
PNRR	: Programme National des Routes Rurales
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PACTE	: Programme de généralisation de l'accès aux moyens des Télécommunications
PMAT	: Programme de mise à niveau Territoriale
PDR	: Programmes de Développement Régionaux

PAC	: Programme d'actions communal
PDPP	: Programme de Développement Provinces et Préfectures
RAMED	: Régime d'assistance Médicale
SRAT	: Schémas Régionaux d'aménagement du Territoire
UNCCD	: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Synthèse

Introduction

Conscient des enjeux socio-économiques et politiques que représente le monde rural et des difficultés qu'il rencontre, et conformément à ses missions définies dans la loi organique n°128-12 et à son règlement intérieur, le Conseil s'est proposé, dans le cadre d'une auto-saisine, de se pencher sur la question des défis du monde rural et les perspectives de son développement.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de ce sujet, particulièrement l'ambition d'une émergence socio-économique durable et qui peut être entravée sans l'ancrage du monde rural dans la dynamique nationale. En d'autres termes, le faible niveau du développement humain des populations rurales, la persistance des inégalités socio-économiques, l'enclavement, la marginalisation et la pauvreté accentuée qui touche davantage les populations les plus vulnérables des campagnes marocaines constituent des freins et des situations à risques qu'il convient de juguler. De même, le monde rural est pourvoyeur de capitaux humains et renferme des gisements de richesses qu'il convient de mobiliser au service du développement durable de la nation.

En effet, les données et les chiffres montrent que malgré les nombreuses initiatives de développement et les efforts de la nation déployés par tous les acteurs intervenants face aux défis démographiques, de changements de modes de vie et de création d'emploi en milieu rural, la situation du monde rural demeure très inquiétante ; des disparités se manifestent aussi bien entre le monde rural dans sa globalité comparé au monde urbain qu'entre mondes ruraux, et notamment en matière d'accès aux services sociaux de base, d'infrastructures et d'équipements. Cela a pour effet l'accroissement de l'exode rural et de la pression sur les villes et par conséquent sur les terres à grande production agricole par le fait de l'urbanisation et donc de l'extension des villes et la recherche permanente des sécurités alimentaire et économique des personnes.

Ces différentes problématiques interpellent quant à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en place à ce jour, à la bonne gouvernance, à la convergence et cohérence des plans et programmes, à la vision stratégique nationale du développement du monde rural.

Le rapport, dont extrait le présent avis, se propose d'analyser les différentes facettes de ces problématiques et d'apporter des éléments de réponses à ces questions, dans la perspective d'inciter les pouvoirs publics à élaborer, en concertation avec tous les acteurs concernés et la participation effective des populations rurales, une nouvelle vision consacrée au développement du monde rural et qui sera centrée

beaucoup plus sur la dimension humaine et pas seulement sur les équipements et les infrastructures de base.

Objectifs et méthodologie de travail

Cette auto-saisine se propose d'atteindre les objectifs principaux suivants:

- 1- Dresser un état des lieux de la situation du monde rural ;
- 2- Présenter une analyse approfondie des différentes problématiques du monde rural ;
- 3- Formuler des recommandations opérationnelles pour un développement durable du monde rural.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce rapport, consiste à procéder à une analyse de l'état actuel de développement rural et de déceler les facteurs ayant entravé l'amélioration du cadre de vie de la population vivant en milieu rural de façon à mieux révéler les éléments manquants à une meilleure cohérence et intégration des stratégies et programmes dans leurs objectifs et au stade de leur mise en œuvre ainsi que les défis à relever pour la promotion d'un développement durable du monde rural.

Dans cette perspective, et en plus de la compilation des différents documents de référence sur le sujet traité, et conformément à sa démarche participative et de concertation élargie, le CESE a organisé des auditions des départements ministériels, d'établissements publics, des représentants de syndicats, des organisations professionnelles, de la société civile. Des personnes ressources internes et externes au Conseil ont été auditionnées pour éclairer les travaux de la commission ainsi que les organismes internationaux (FAO, FIDA).

Par ailleurs deux ateliers de travail ont été organisés avec des structures opérant sur le terrain et des organisations professionnelles ainsi que les organismes de financement des petits projets en milieu rural. Deux visites de terrain, la première à la région de l'Oriental et la deuxième à la région de Beni Mellal-Khénifra ont été organisés par la commission.

Considérant l'importance du Monde Rural au Maroc,

Le monde rural constitue une préoccupation politique en raison de son importance démographique, sociale et économique. Il s'étend sur 90% de la superficie du Royaume et représente 40% de la population nationale. Il regroupe 85% (soit 1282 communes rurales sur 1503) des communes. 13% des communes rurales disposent d'un centre urbain¹ et on dénombre environ 33 000 douars et centres ruraux.

1 - Direction des statistiques, HCP, RGPH, 2014

Par ailleurs, la superficie des terres arables est d'environ 8,7 millions d'hectares sur une superficie globale du Maroc de l'ordre de 71 millions d'hectares². Cette superficie est répartie en terres irriguées (1,5 million d'hectares) et en terres bour (7,2 millions d'hectares). A cela s'ajoute près 3 500 Km de littoral avec un espace maritime d'environ 1,1 million de km². Les montagnes abritent 70% des ressources hydriques et couvrent 62% de la forêt marocaine (sans forêt alfatière) et foyers de la biodiversité d'environ 80% des espèces endémiques.

Le monde rural recèle 43% des actifs du pays et l'agriculture, composante importante du monde rural, couvre les besoins 65% des besoins en céréales, 96% des besoins en lait, 98% des besoins en viandes rouges, 100% des besoins volaille, 48% des besoins en sucre et 9% des besoins en huile³.

Considérant les efforts louables déployés par l'Etat,

A travers la réalisation de projets et stratégies de développement en vue d'améliorer le niveau de vie des populations vivant dans le monde rural. A cet égard, il importe de citer les programmes entrepris en matière d'éducation (charte nationale d'éducation et de formation 2000-2013, programme des aides financières « Tayssir », « Vision stratégique 2030 ».) et Programme de santé (plan national de la promotion de santé en milieu rural, Stratégie Sectorielle de la Santé 2012-2016, Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) et le programme d'électrification rurale global (PERG), le programme national des routes rurales (PNRR et PNRR2). Des programmes d'infrastructures numériques ont été également lancés durant ces dernières années.

D'autre part, des stratégies Nationales de Développement Rural, ont été lancées, notamment la stratégie 2020 du développement rural fin des années 90, la stratégie de développement rural, partie agricole non incluse, en 2011, et des stratégies ayant une composante importante du rural, notamment le PMV, lancé en 2008, la « Vision 2020 du Tourisme » et la « Vision 2015 de l'Artisanat » et la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne validée en juillet 2015. Ces plans et stratégies ont contribué à l'amélioration significative des infrastructures de base. Cependant, des efforts sont à déployés pour s'intéresser davantage aux zones les plus défavorisées en privilégiant l'élément humain.

2 - Rapport de synthèse, Assises nationales sur le thème « La politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social » Skhirat, 08 - 09 décembre 2015

3 - Projet de loi de finances 2016, secteur agricole, Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime.

S’inspirant de la démarche novatrice de l’Initiative nationale du développement humain,

Avec ses forces et faiblesses, emmenant d’une volonté Royale, de l’Etat providence, l’INDH tente de combler les insuffisances de l’action gouvernementale et des élus en matière de développement humain et particulièrement la lutte contre la précarité et la vulnérabilité en milieu rural.

S’inscrivant dans le cadre du nouveau programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural,

Conçu pour résorber le déficit enregistré dans le monde rural en matière d’infrastructures et de services sociaux de base, élaboré à partir d’un diagnostic territorial, basé sur la participation et l’implication des acteurs concernés au niveau local, régional et national et identifiant 29 000 douars, souffrant d’un déficit des services sociaux de base (enseignement, santé, eau, électricité, routes rurales,...) au niveau de 1 253 communes rurales relevant de 73 Provinces et préfectures et de 20 800 projets pour 12 Millions de Bénéficiaires avec un montant global d’investissement de 50 milliards de dh.

S’inscrivant dans la nouvelle organisation territoriale,

Reconnaissant la prééminence de la région, devenue donc l’espace idoine pour la promotion du développement du monde rural et le président de la région dispose désormais des instruments juridiques forts pour le développement de la région, il s’agit entre autre des programmes de développement régionaux (PDR) et les Schémas régionaux d’aménagement du territoire (SRAT). Ainsi que les Programmes d’actions communaux (PAC) et les Programmes de Développement des Provinces et Préfectures (PDPP) stipulés par les dispositions de la loi organique n°112-14 sur les provinces et préfectures et de celle n°113-14 relative aux communes.

Partant des éléments de constats et d’analyse,

Les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de développement et de promotion sociale, ont enregistré, ces dernières années des progrès perceptibles, attestés par une légère évolution positive de certains indicateurs notamment d’accès à l’éducation, aux infrastructures et services de base, a juste titre, l’espérance de vie

à la naissance est passé de 47 ans en 1962 (57 en milieu urbain et 43 en milieu rural) à 75,5 ans en 2014 (77,8 ans en milieu urbain et 72,6 ans en milieu rural), le système éducatif a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, (ex: le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est passé en milieu rural durant la période 2014-2015 de 95,9% à 98,3%), le taux d'accès à l'eau potable atteint 95% en 2014, contre 14% en 1995 et celui d'accès à l'électricité 96,5%, en 2014 contre 18% en 1995, de même, le taux d'accès de la population au réseau routier a atteint 85% à juillet 2016.

Toutefois, ces efforts n'ont réduit ni les inégalités de manière générale⁴, ni les inégalités de développement existantes entre le monde urbain et le monde rural et entre homme/femme. Ils n'ont renforcé que les équipements en négligeant souvent l'élément humain. Ainsi, le développement humain continue de se faire à deux vitesses et les progrès sectoriels enregistrés, notamment en matière de santé et d'éducation et d'infrastructure, sont constamment meilleurs en milieu urbain. Cela s'observe au niveau de la pauvreté et de la précarité qui demeurent encore élevé dans le monde rural 79,4% des personnes pauvres et 64% des personnes vulnérables et 47,7% taux d'analphabétisme en milieu rural contre 22,2% pour l'urbain pour la population âgée de 10 ans et plus, et 56% de la population vivant dans les zones montagneuses sont analphabètes.

La transition démographique qu'a connue le Maroc ses dernières années a été accompagnée par une transformation profonde du territoire marocain, qui s'est manifestée par le développement accéléré et anarchique de nouvelles villes aux alentours des grandes villes en l'absence d'une politique intégrée d'aménagement de ces espaces tenant compte des mutations et changements socioéconomiques des populations rurales. Ainsi les zones périurbaines ont subi et continuent de subir une forte pression foncière et démographique avec tous les problèmes et risques que peut engendrer la concentration de populations hétérogènes et souvent pauvres sur un territoire.

Autres facteurs souvent interdépendants sont susceptibles d'impacter le développement socio-économique futur du monde rural. Il s'agit notamment :

- le vieillissement de la population rurale (9,7%⁵ de la population rurale, estimée à 13,5 millions d'habitants, sont âgées de 60 ans et plus) ;
- la féminisation progressive et croissante du travail agricole en monde rural ;
- l'accroissement de l'exode rural : les plus jeunes et les plus instruits quittent le monde rural ce qui implique que l'agriculture pour les jeunes reste comme un recours de dernier ressort lorsqu'ils ne trouvent pas d'autres moyens de subsister ;

4 - Selon le HCP, l'indice de GINI est passé de 0,393 en 1991 à 0,388 en 2014

5 - RGPH, HCP, 2014

- l'avènement dans les zones riches et à forte potentialité agricole d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs « agro-citadins » attirés par la défiscalisation du secteur, coïncidant avec le lancement du Plan Maroc Vert;
- la mécanisation (modernisation) de l'agriculture ;
- le morcellement des terres (héritage, etc.), et l'augmentation des superficies de moins de 5Ha ;
- la faiblesse de la production agricole notamment dans les années de sécheresses et l'insuffisance en matière de création et de diversification des activités non agricoles.
- l'intégration de l'approche genre dans la planification stratégique qui demeure limitée puisque les politiques publiques ne fournissent pas toujours des mécanismes opérationnels et accessibles aux femmes. De même, sur le plan de l'autonomisation économique, les femmes continuent d'être touchées par la pauvreté et l'exclusion, la discrimination et l'exploitation de manière disproportionnée particulièrement en milieu rural. La discrimination entrave l'accès aux ressources de production financières (revenu, épargne, crédit) physiques (accès à la terre, au logement, à la technologie);
- la dimension mobilité sociale intergénérationnelle qui se rapporte aux déplacements des individus sur l'échelle sociale d'une génération à une autre et qui demeure l'un des facteurs de blocage au développement particulièrement du monde rural.

Accès aux services publics sociaux de base et aux infrastructures

L'analyse de données ayant trait au développement des services et infrastructures en faveur des populations rurales souligne ce qui suit :

- le réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB) souffre d'un manque de coordination et de communication avec le secteur hospitalier, de l'absence d'une carte sanitaire opposable aux deux secteurs public et privé. Le schéma actuel d'organisation du réseau d'ESSB a atteint ses limites. La logique d'intervention en matière de couverture sanitaire, fondée sur la construction d'ESSB dans quasiment toutes les communes rurales, sans tenir compte du manque de ressources humaines, matérielles et financières a conduit à la situation actuelle dans laquelle plusieurs centres de santé sont actuellement fermés et de nombreux établissements sont très peu fréquentés. Les déterminants de la santé (hygiène, accès à l'eau potable, accès aux soins, vaccination) sont à améliorer en ciblant les régions défavorisées et les populations pauvres ou vulnérables;

- De même, seul 32% de la population rurale bénéficie d'une couverture médicale et 23% des ruraux bénéficient de l'AMO (76% en milieu urbain) et 48% des populations rurales disposent d'une carte RAMED (contre 52% en milieu urbain) ;
- Le système d'éducation et de formation connaît de grandes inégalités sociales, territoriales (urbain-rural) et de genre et l'enseignement primaire et préscolaire demeure faiblement développé, alors qu'en milieu urbain, il est plus développé et de plus en plus assuré par le secteur privé. Le taux de redoublement et d'abandon scolaire trop élevé notamment pour l'enseignement secondaire au niveau des collèges et lycées. Le Maroc gaspille entre 8 et 9 milliards de DH annuellement entre déperdition scolaire et redoublement ;
- Les écoles communautaires présentées comme principale alternative pour améliorer le taux de rétention des enfants à l'école ont besoin d'une évaluation à mi-parcours. A cela s'ajoute une carence en matière d'intégration des actions des différents intervenants (équipements, infrastructures, l'électrification, l'eau potable, les routes, la médecine préventive,...) ;
- Le taux d'accès à l'eau potable est de 95% (2014) contre 14% lors du lancement du programme en 1995, mais l'accès de la population à l'eau potable au réseau ne dépasse pas 55,3% fin 2014, et les branchements à domicile ne représentent que 39,7%. 3,5 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un approvisionnement régulier. Les tarifs appliqués constituent un frein à la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, à cause des faibles revenus des populations rurales. Le faible raccordement au réseau d'assainissement pose aussi de vrais problèmes sanitaires et environnementaux graves surtout au niveau des centres ruraux émergents ;
- S'agissant de l'électricité, le taux d'accès à l'électrification rurale est passé de 18% (1995) à 96,5% (2014). Mais environ 1,3 millions de personnes, ne bénéficient toujours pas de raccordement au réseau électrique ;
- En ce qui concerne l'habitat rural, il est caractérisé par la forte dispersion du logement en milieu rural et par le manque des conditions sanitaires décentes et un service minimum de base. Les centres ruraux implantés sans plan d'aménagement dans la majorité des cas souffrent également des problèmes d'assainissement et des infrastructures leurs permettant de jouer pleinement leurs rôles en tant qu'espace de vie sociale, économique et culturelle, de création de richesses et d'emploi. En outre, les souks hebdomadaires implantés dans la plupart des communes rurales ne sont toujours pas aménagés et réhabilités en tant qu'espace de vie des populations rurales, de rencontres et d'échanges sur le plan culturel, social et économique ;

- Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés au cours des 20 dernières années permettant ainsi de développer le réseau routier ((PNRR1), (PNRR2). Toutefois, la multiplication des intervenants notamment au niveau local, régional et national pose le problème de coordination et de cohérence des programmes visant à désenclaver le monde rural. Les routes non classées et les pistes rurales qui sont les plus utilisées en milieu rural, nécessitent la mise en place d'un dispositif qui assure à la fois la construction et surtout l'entretien de ces routes, en définissant et clarifiant la responsabilité de la gestion de ces routes (entretien, surveillance, signalétique, ouvrages d'art...) en respectant les normes en vigueur.
- Des programmes d'infrastructures numériques ont été également lancés durant ces dernières années, mais l'accès à l'information et aux moyens de communication en milieu rural demeure encore très limité.

Leviers d'action importants à valoriser pour la promotion de l'économie rurale

La dynamique de l'économie rurale requiert la création des opportunités économiques autour de secteurs porteurs afin de procurer un revenu satisfaisant renforçant le pouvoir d'achat des populations rurales.

Cette dynamique, ne devrait pas se limiter à l'agriculture seule car avec les changements et mutations socio-économiques marquant le paysage marocain et ses campagnes, il s'avère opportun de favoriser le développement des synergies avec d'autres secteurs pourvoyeurs de richesses et d'emplois comme la pêche, le tourisme rural et l'artisanat pour redynamiser et développer l'économie du monde rural.

Une agriculture à redynamiser pour intégrer les spécificités et les mutations nouvelles du monde rural

Le secteur agricole au Maroc est l'un des moteurs essentiels du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Sa contribution au PIB national varie en fonction des années, selon HCP, elle est passée de 13,3% en 2013, à 13,7% en 2015. Il emploie 40% de la population active, constitue une source de revenu pour 80% de la population rurale et participe annuellement à hauteur de 11% de la valeur totale des exportations⁶.

Depuis le lancement de la stratégie agricole Plan Maroc Vert en 2008, le secteur agricole a enregistré des améliorations importantes car la contribution de l'agriculture à la croissance est passée de 6% durant la période 2000-2007 à 20% durant la période

⁶ - Agence pour le Développement Agricole/MAPM

2008- 2015. Le taux de croissance annuel moyen s'est hissé à +6,7% pour la même période contre +3,9% pour le reste de l'économie nationale⁷.

Par ailleurs, le PMV a contribué à l'amélioration de l'agriculture marocaine notamment en termes de budget d'investissement, les résultats probants réalisés montrent que l'investissement agricole a été multiplié par 1,7 entre 2008 et 2014, avec une hausse de 34 % des exportations agro-alimentaires depuis 2008. Dans ce cadre, la Maroc occupe actuellement les rangs de 1^{er} exportateur mondial de Câpres, haricots verts et huile d'Argan, 3^{ème} exportateur de conserves d'olives et 4^{ème} exportateurs de clémentines et de tomates⁸.

L'agriculture solidaire elle aussi a enregistré des améliorations significatives notamment par la réalisation des projets de développement pilier II, dont le nombre de bénéficiaires ciblé par les 700 projets lancés depuis 2010 avoisine les 767 000 et les superficies concernées dépassent les 800 000 hectares. Des mesures de soutiens et d'accompagnement en faveur de l'agriculture solidaire ont été mises en place pour conforter les petits agriculteurs on cite notamment l'assurance multirisque, les subventions octroyées dans le cadre du Fonds de développement Agricole (FDA), l'opération d'agrégation, etc.

Le développement et la commercialisation des produits du terroir ont eu une attention particulière durant ces dernières années en vue de soutenir les coopératives féminines, les groupements d'exploitants et les associations de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, le contrôle de la qualité de ces produits devrait être renforcé en vue de les valoriser et d'améliorer leur commercialisation.

En dépit des progrès enregistrés en matière de production, des efforts sont à déployer afin de renforcer la résilience particulièrement des petits et moyens agriculteurs moyennant l'amélioration de et la diversification de leurs sources de revenus. L'agriculture solidaire qui touche principalement les petits agriculteurs devrait bénéficier davantage du soutien financier et d'accompagnement afin de lutter contre la pauvreté en milieu rural en augmentant significativement le revenu agricole dans les zones les plus défavorisées.

S'agissant des volets ayant traits à l'encadrement de proximité, sensibilisation, formation des agriculteurs et jeunes exploitants, des insuffisances ont été révélées sur le terrain dans ces domaines. Ces volets nécessitent, en conséquence, plus d'effort et d'accompagnement dans la perspective d'encourager les initiatives et d'améliorer les connaissances et le savoir-faire local des agriculteurs et les aider à développer leurs pratiques agricoles et diversifier leurs productions.

Les changements sociaux, démographiques, économiques, territoriaux et climatiques et leurs effets sur les modes de vie des populations rurales, interpellent aujourd'hui

7 - Rapport économique et financier, projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016, Ministère de l'Economie et des finances

8 - Huitième édition des Assises de l'Agriculture, Meknès avril 2015 (<http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/8ieme-edition-des-assises-de-l%E2%80%99agriculture>)

l'ensemble des acteurs opérant dans le domaine du développement rural. La prise en compte de ces nouvelles mutations et changements dans une vision rénovée à prévoir pour un développement durable du monde rural exige de relever les défis majeurs suivants:

- Le foncier agricole constitue un vrai problème et des litiges persistent encore limitant ainsi une meilleure exploitation des terres agricoles ;
- La commercialisation des productions pose encore énormément de difficultés d'accès aux marchés;
- La faiblesse de l'organisation et la réglementation de circuits d'approvisionnement des intrants et des produits phytosanitaires et produits chimiques ;
- La gestion rationnelle de la ressource en eau interpelle les intervenants au niveau local, régional et national, particulièrement avec la rareté de cette ressource et la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. Le renforcement des programmes de réhabilitation et d'aménagement des réseaux d'irrigation traditionnels (séguia, khattara,) et la mise en place de barrages collinaires (stockage des eaux de surface et de ruissellement lors d'une année pluvieuse) aideront mieux à valoriser la ressources eau ;
- Le phénomène d'analphabétisme des agriculteurs et des ruraux en général qui reste l'un des défis majeurs à relever;
- La faiblesse en matière de transformation des productions agricoles;
- La commission parlementaire (Chambre des conseillers), dans son rapport de juillet 2016 sur l'évaluation des politiques publiques y compris le PMV, a souligné que les unités-agroindustrielles ne représentent que 24% de l'ensemble du tissu industriel marocain;
- La sécurité alimentaire principalement de certaines denrées le sucre, les huiles et le blé tendre pourra constituer un sérieux défi dans l'avenir;
- Des insuffisances accrues en matière développement des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial.

Pour un nouvel élan de la recherche agronomique et de l'innovation technologique et sociale adapté aux zones défavorisées du monde rural

La recherche scientifique, l'innovation technologique et sociale constituent et constitueront de façon accrue des outils indispensables pour le développement de l'agriculture, de la pêche et plus généralement du monde rural. Dans ces domaines, le Maroc devra affronter des défis, déjà bien cernés par le PMV (plan Maroc Vert) et par les initiatives marocaines à la COP 22 (triple A) mais qui ne pourront être relevés sans un nouvel effort de recherche privée et publique significatif sur plusieurs plans :

- Adaptation aux effets du changement climatique et réduction de ses impacts négatifs ;
- Durcissement de la compétition internationale exigeant des efforts de productivité et une montée en gamme dans la transformation des produits de base ;
- Prise en compte des contraintes environnementales et des critères de soutenabilité dans les méthodes agricoles ;
- Développement des produits de terroir exigeant une stabilisation et une traçabilité des critères de qualité ;
- Développement d'une gestion rentable des déchets et de toutes les filières d'économie circulaire ;
- Recherche de formes de coopérations et de solidarités privées et publiques permettant de soutenir des politiques cohérentes à l'échelle d'un terroir, d'une région, d'un bassin etc.

Ces défis concernent toutes les activités agricoles ainsi que toutes celles relatives à des ressources naturelles, mais il importe de souligner les difficultés spécifiques rencontrées dans le monde rural le plus défavorisé, bien ciblé par le pilier II du PMV.

Le CESE considère qu'il est impératif de donner un nouvel élan au dispositif national marocain de recherche agronomique. La recherche scientifique et l'innovation technologique et sociale doivent être mises au service d'une politique inclusive en faveur du développement du monde rural défavorisé qui est aujourd'hui particulièrement vulnérable à tous les défis que connaît le monde agricole et dont la situation pourrait encore s'aggraver.

En effet, en dépit des avancées et acquis enregistrés dans le domaine de la recherche, ce dernier souffre des insuffisances en matière de renforcement de l'innovation technologique et sociale au profit de l'agriculture et du monde rural. La recherche scientifique en tant que véritable levier de toute politique du développement nécessitera le renforcement des ressources humaines et financières des instituts et écoles de recherche et d'enseignement supérieur et la consolidation des relations entre tous les acteurs opérant dans le domaine la recherche-action ainsi qu'en matière de sociologie rurale.

Dans cette perspective, les efforts de développement d'un système formel de recherche scientifique et de développement technologique devraient s'appuyer davantage sur les savoir-faire informels du terrain et les solutions créatives développées par les petits exploitants et qui contribuent significativement à l'amélioration de la productivité et du bien-être des populations du monde rural. Pour ce faire, il conviendrait de mener des actions de proximité en faveur des exploitants et notamment des jeunes, via des formations adaptées : procédés agricoles, techniques de transformation, entrepreneuriat, gestion etc. A cet égard, la promotion de la création de start-ups par

les jeunes en partenariat avec les universités et les écoles, dans un environnement propice, favoriseraient l'émergence d'un tissu économique et technologique agricole local. L'Etat et notamment la région devraient aussi garantir l'essor des initiatives locales (produits et services agricoles, normalisation, commercialisation) par l'accompagnement dans la recherche de débouchés, l'acquisition de nouveaux marchés et l'exercice d'un meilleur contrôle sur les importations et distributions illégales.

Enfin, le développement durable du monde rural ne devrait pas se limiter à l'innovation dans le seul domaine de l'agriculture mais devrait s'étendre à d'autres domaines de l'économie, de l'environnement et de la vie socioculturelle des populations et qui recèlent des gisements de création de richesses et d'emplois.

Secteur de la pêche : Potentialités importantes à valoriser au profit des populations rurales

En raison de son importance sur le plan économique et social, le secteur de la pêche devrait accorder une attention particulière aux populations vivant en milieu rural. La pêche artisanale, qui touche principalement les petits pêcheurs relevant en majorité des communes rurales, a occupé une place importante dans la stratégie Halieutis. Des actions (Amélioration des conditions de vie et de travail des marins de la pêche artisanale, formation, organisation en coopératives et encadrement,) ont été réalisées au profit des populations de ces communes.

La promotion et la diversification des activités autour des produits de la mer (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture,) et de l'entrepreneuriat chez les pêcheurs artisans sont des créneaux à développer pour créer de l'emploi en milieu rural au profit des populations proches des zones côtières et à améliorer leurs conditions de vie, particulièrement dans certains villages de pêcheurs.

Le soutien des activités de transformation et de valorisation de la pêche et des produits de la mer en accordant la propriété à la gestion responsable du secteur de la pêche permettront de renforcer le rôle futur de l'économie bleu.

Un potentiel du tourisme rural et d'artisanat insuffisamment valorisé

Considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale depuis les années soixante, le secteur touristique est devenu aujourd'hui un domaine vital contribuant à la création de richesses, d'emploi et source génératrice de devises du pays.

Le monde rural dispose des ressources importantes, mais le développement du tourisme rural, demeure sous-exploité. Des difficultés restent à résorber notamment, l'absence de pôles de compétitivité (cluster) ; l'absence de circuits intégrés et thématiques (différenciation, visibilité, etc.) ; faible taux d'accompagnement sur le plan de la qualité, de la performance opérationnelle et l'appui à la création des Très

Petites Entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises (accès au financement et aux marchés). De même, les savoir-faire locaux et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont jusqu'ici été peu valorisés.

Partant de la Stratégie touristique nationale «vision 2020» qui vise entre autre à valoriser les ressources naturelles et rurales tout en les préservant, et à veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques, et pour mieux exploiter les richesses et potentialités du monde rural dans ce domaine, les actions suivantes driveront être prises en considération lors de l'élaboration des projets destinés au développement du tourisme rural :

- L'encouragement de l'animation touristique en milieu rural et le développement de la « marque région et /ou localité » pour attirer plus de touristes. Il s'agit aussi de renforcer la capacité d'hébergement en milieu rural et d'améliorer la restauration surtout en termes d'hygiène et de qualité en agissant sur le volet formation et en sensibilisant davantage les responsables de ce secteur et ses collaborateurs;
- La valorisation des circuits touristiques déjà existants, en prenant en compte les régions peu connues qui ont des potentialités importantes et variées, dans la mesure de les faire bénéficier des mêmes avantages en matière de développement que celles des zones déjà connues et ayant profité des projets dans ce domaine ;
- Le développement des projets du développement du tourisme rural en agissant sur une offre intégrée regroupant toute la chaîne à savoir : l'hébergement, la restauration, l'animation, les équipements touristiques, l'achat des produits de terroir sur place dans des centres et boutiques d'exposition, visite des circuits touristiques, encouragement de nouveaux types d'hébergement chez l'habitant,... ;
- La participation effective des acteurs locaux, de la société civile et de la population rurale bénéficiaire des projets et plans d'action proposés pour le développement du tourisme rural ;
- Le renforcement de la communication particulièrement sur les produits touristiques en milieu rural à travers le développement des sites touristiques spécifiques pour chaque produit et l'amélioration de l'accessibilité via les nouvelles technologies de l'information ;
- Le renforcement du système de gouvernance des actions touristiques visant le développement du tourisme rural et la mobilisation à temps des moyens de financement prévus pour l'exécution de ces actions.

L'artisanat demeure un secteur important pour la dynamisation de l'économie rurale. Est un levier essentiel pour la promotion du développement du monde rural en

raison de son importance dans l'amélioration des revenus des artisans ruraux et la création de l'emploi de la majorité des ruraux exerçant le métier d'artisan.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale baptisée « vision 2015 » pour le développement de l'artisanat marocain lancé en 2005, deux cibles ont été identifiées pour améliorer la commercialisation des produits des mono-artisans ruraux ; le tourisme rural, visant à intégrer les espaces d'artisanat dans les circuits du tourisme rural et la clientèle nationale de proximité.

Malgré les efforts entrepris par les acteurs dans ce domaine, des défis restent posés. Il s'agit de l'insuffisance de la formation et la lutte contre l'illettrisme des mono-artisans et le manque de renforcement de la production artisanale rurale. Les conditions sociales des artisans posent encore des difficultés (couverture sociale des artisans et particulièrement ceux du monde rural). Ainsi, que l'insuffisance d'espaces pour l'organisation de rencontres régulières entre mono-artisans ruraux (regroupés en coopératives) et la faible intégration des artisans du milieu rural dans l'économie sociale et solidaire.

Trois leviers, au moins, méritent d'être renforcés pour mieux améliorer l'artisanat dans le monde rural, il s'agit de la formation et la lutte contre l'illettrisme des mono-artisans, le renforcement de la production artisanale rurale et l'amélioration des conditions sociales des artisans ruraux.

Enfin, il s'est avéré fondamental d'assurer aux artisans ruraux notamment les femmes, l'accompagnement nécessaire pour améliorer leurs revenus à travers l'exploitation rationnelle des projets réalisés. De même, l'encouragement et le soutien des acteurs de l'économie sociale et solidaire à s'investir davantage dans le développement de l'artisanat rural aideront à exploiter la diversité et la richesse dont disposent les campagnes marocaines.

Promotion des activités culturelles et sportives en milieu rural

A l'instar des petites villes et les villes moyennes, le monde rural enregistre un déficit considérable en matière d'infrastructures et équipements culturels et sportifs notamment par rapport à leurs nombres, à leurs tailles et aux prestations qu'ils offrent aux populations. La création de ces équipements en milieu rural dépourvu pratiquement d'installations sportives et culturelles devrait obéir à plusieurs facteurs généralement, l'implication des acteurs locaux, la proximité aux populations bénéficiaires et leur gestion rationnelle pour les empêcher de devenir des lieux déserts. De par son importance en tant que lieux et cadre de vie des citoyens, ces infrastructures culturelles et sportives contribuent à l'épanouissement personnel des jeunes ruraux et les aideront à s'insérer rapidement dans la vie active.

L'installation des infrastructures nécessite de relever le défi de les faire exister et de les maintenir en tant que leviers de l'inclusion sociale pouvant contribuer à ancrer les

valeurs de la cohabitation et de la solidarité, à favoriser la création et la diffusion de la culture et à protéger les liens sociaux entre les différentes catégories des populations rurales. De même, le développement des manifestations culturelles et sportives (ex : festivals, compétitions, arts populaires spécifique à chaque région et localité) ont un rôle important pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique et social des centres ruraux.

Préservation des ressources naturelles, gestion durable de la biodiversité et adaptation au changement climatique

Le monde rural marocain recèle un gisement considérable des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées. La préservation de ces ressources et la promotion d'un environnement sain sont devenues une nécessité urgente et impose aux décideurs et acteurs de la société civile une nouvelle vision et une gestion rationnelle et prospective qu'il s'agit de placer parmi les priorités de la politique de développement du pays.

La gestion durable des ressources naturelles est actuellement confrontée à de multiples contraintes liées notamment au changement climatique qui menace les systèmes alimentaires et le développement humain (sécheresses répétitives, la pollution des ressources en eau, inondations et tempêtes,...).

De même, il est important de protéger et de valoriser les ressources et écosystèmes de haute valeur notamment dans les zones rurales les plus fragiles. La mise en place d'un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation contribue fortement au renforcement de la coopération entre les habitants au niveau territorial et local.

En outre, l'initiative triple (AAA) «Adaptation de l'Agriculture Africaine» et fonds internationaux de l'environnement et du climat sont des opportunités à saisir pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture solidaire aux changements climatiques;

La société civile et les réseaux d'associations actives dans les domaines de protection de l'environnement dans le monde rural nécessitent le renforcement de leur rôle et le soutien de leurs initiatives en matière d'encadrement et de sensibilisation des citoyens et citoyennes du monde rural aux défis du changement climatique de participation à l'élaboration et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques territoriales dédiées à la gestion des ressources naturelles.

Le développement du monde rural réclame un renforcement de la gouvernance territoriale

La dimension régionale reste peu soucieuse d'une réelle planification territoriale stratégique intégrant un plan régional du développement du monde rural, basée sur une approche participative effective de tous les acteurs concernés. Le monde rural devrait donc occuper une place privilégiée dans la Région de demain.

Certes, des efforts considérables de l'Etat ont été déployés pour le développement du monde rural à travers plusieurs programmes et projets intégrés, mais sans aucune vision commune répondant aux attentes réelles des populations vivant en milieu rural. L'analyse de différents programmes et stratégies renseigne qu'actuellement le Maroc ne dispose pas d'une véritable politique publique intégrée dédiée au développement du monde rural, élaborée avec la participation des acteurs concernés, visant plus de cohérence et d'intégration des actions. Au fil des années, les affaires du développement du monde rural sont gérées d'une manière partagée entre plusieurs départements ministériels chacun selon ses missions, ses priorités et son plan de financement. En 2013 une Commission Interministérielle Permanente de Développement de l'Espace Rural et des Zones Montagneuses, présidée par le chef du gouvernement, composé de 17 départements ministériels a été instaurée pour assurer le suivi des actions en matière de développement de l'espace rural et des zones de montagne.

Ainsi, le développement du monde rural nécessite la mise en place d'un cadre juridique dédié, qui définit les objectifs et les grandes orientations du développement du monde rural, dans la perspective d'élaborer un code rural. Dans ce contexte, il est impératif de disposer d'une vision nationale, déclinée en plans régionaux du développement du monde rural à intégrer dans les plans du développement régionaux (PDR). D'autant plus que dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, et conformément aux dispositions des lois organiques⁹ régissant la région, la province/préfecture et la commune, le développement du monde rural réclame une adaptation de sa gouvernance en fonction des spécificités et des mutations socio-économiques, culturelles et géographiques des zones rurales.

Ressources affectées au financement des actions de développement rural requièrent plus d'intégration au niveau régional et local

Les ressources publiques affectées au monde rural sont consistants, mais leur impact sur les populations rurales reste faible et elles n'ont pas pu réduire les inégalités sociales et spatiales, ni répondre efficacement aux doléances exprimées par les populations rurales. Le citoyen vivant en milieu rural devra être davantage au cœur des affectations budgétaires afin d'améliorer son revenu et diversifier ses ressources financières. De même, la mise en œuvre du nouveau « programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales de l'espace rural et des zones de montagne » devrait être activée en assurant l'équité dans la distribution du fonds et l'efficacité dans l'exécution des décisions.

En matière d'accès des populations rurales au financement de leurs projets, malgré la diversité des produits destinés au financement des micro-projets en milieu rural,

9 - La loi organique n° 111-14, relative à la région, celle n°112-14 sur les provinces et préfectures et celle n°113-14 relative aux communes.

plusieurs difficultés restent encore posées notamment la faiblesse de la culture entrepreneuriale en milieu rural, le faible accompagnement non financier global des porteurs des projets, et les difficultés d'obtenir de documents juridiques précisant la relation du bénéficiaire avec la terre; etc.

Ainsi, l'amélioration de l'accès des populations rurales aux micro-crédits est tributaire de l'élaboration d'un programme de formation de base et d'un dispositif d'accompagnement non financier adaptés à la très petite et moyenne et entreprise agricole et rurale (TPMEAR).

En outre, il est important d'inviter les responsables locaux à préparer des banques de projets à caractère social finançables par les investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) qui s'intéressent au monde rural, en bénéficiant des mesures incitatives à cet égard. Enfin l'exploration des différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural pourra contribuer à diversifier les sources de financement des projets portés par les populations rurales.

Le CESE conclu ce qui suit :

Au terme de cette analyse, le CESE considère que les nouvelles mutations et changements socio-économiques, culturels, démographiques et démocratique qu'a connus la campagne marocaine durant ces dernières années requièrent **un changement de paradigme et des approches de développement pour qu'ils soient centrés plus sur l'humain**, que le rural ne soit plus confondu avec l'agricole **et de ne plus considérer les infrastructures et les différents services sociaux, économique et environnementaux, comme des finalités en soit, mais des moyens** dont la mesure de l'impact sur l'humain et le développement des populations du monde rural est le seul indicateur de réussite des programmes et projets mis en œuvre.

En plus des projets à caractère technique, des études sociologiques récentes sur la dynamique de la structure sociale des territoires ruraux, sont d'une importance capitale pour analyser leurs valeurs fondatrices et leur héritage culturel (relations, coopérations, genre), qu'il faut préserver, ou faire évoluer en élaborant et mettant en œuvre de nouveaux programmes d'innovations sociales adaptées aux spécificités du monde rural afin de renforcer les valeurs de la solidarité et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Par ailleurs, le développement du monde rural devrait être basé sur des démarches **innovantes et participatives des acteurs concernés**, visant l'amélioration de la qualité de management des services publics, en renforçant la coordination et l'intégration des actions et projets destinés au développement du citoyen vivant en milieu rural, et en rendant effectif **les principes de la gouvernance responsable liée à la reddition des comptes**. Il conviendrait aussi de procéder à l'évaluation de manière systématique, de l'impact réel de tous les moyens investit par

l'Etat et différents acteurs dans le cadre des politiques publiques sectorielles (santé, éducation, agriculture, programmes d'infrastructures de base, programmes de tourisme rural et d'artisanat), tout en appréciant le niveau de cohérence et d'intégration de ces politiques et en impliquant autant que possible les centres de recherches universitaires régionaux.

C'est dans cet esprit et en vue de capitaliser sur les acquis, les engagements de l'Etat et les chantiers en cours notamment celui de la régionalisation avancée et des programmes et plans de développement du monde rural, que le Conseil préconise des recommandations d'ordre stratégique et transversal et des recommandations opérationnelles.

Le CESE formule les recommandations suivantes selon deux axes:

a. Recommandations d'ordre stratégique et transversal

1. Adopter une loi-cadre relative au développement du monde rural, dans la perspective d'élaborer un code rural ;
2. Elaborer de manière participative une vision nationale du développement du monde rural, incorporant le plan humain, économique, social, environnemental, culturel, projetée à l'horizon de 2030 puis 2050 et développer des moyens de communication au profit de tous les acteurs et population concernée afin de s'appropriier du contenu de cette vision, qui devrait orienter tous les processus de développement du territoire à savoir la région, la province et commune rurale ;
3. Restructurer la Commission permanente pour le Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne en renforçant ses prérogatives, en la dotant des compétences humaines nécessaires et en adaptant sa composition notamment pour permettre aux 12 présidents de régions de participer à titre consultatif. A cet égard, le Conseil recommande :
 - Déterminer de manière concertée pour chaque région les vocations essentielles, marquant son identité et son potentiel de production et élaborer un plan de développement rural régional intégré dans les PDR et inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale cadrée par la loi cadre préconisée ;
 - Etablir des contrats programmes Etat-région pour le financement et l'exécution des plans régionaux du développement du monde rural en mobilisant de manière complémentaire et optimisée les budgets du Fonds du développement rural, du fonds de mise à niveau social, et du fonds de péréquation régionale ;

- Créer des commissions régionales de suivi au niveau de chaque région en vue d'assurer la coordination et l'intégration des actions sectorielles tout en renforçant la gouvernance déconcentrée dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et programmes du développement du monde rural.
4. Procéder à l'organisation des assises nationales et territoriales en faveur du monde rural, regroupant toutes les parties prenantes (ex : Départements, région, ONG, élus locaux, parlementaires, personnalités issues du monde économique, associatif ou universitaire) afin de débattre la vision, de l'enrichir et de proposer un plan d'action précis et partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales (région, province, commune rurale).
 5. Veiller à l'intégration des systèmes d'information et d'évaluation des actions et des dynamiques du développement du monde rural, dans d'une entité régionale dédiée ;
 6. Reconsidérer profondément les modes d'affectation, de gestion et de motivation des ressources humaines des différentes administrations et du secteur privé, en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural, susceptibles d'améliorer la qualité et les résultats des services offerts ;
 7. Mettre en œuvre les mécanismes d'intégration des politiques nationales et territoriales et d'optimisation des moyens nécessaire au développement du monde rural :
 - Activer la promulgation de la charte de la déconcentration, et ériger en priorité, le comité national de pilotage de la régionalisation avancée recommandé par le CESE ;
 - Mettre en œuvre les mécanismes de planification et de l'intégration de tous les moyens de l'Etat, des régions et des communes rurales en adoptant de manière innovante les grands choix stratégiques qui orientent les actions et les budgets à court, moyen et long terme, lors de l'élaboration des PDR, PDPP, PAC, en fonction de la dynamique et de la mobilité des populations.
 8. Procéder à une réforme en profondeur des statuts juridiques des terres pour répondre aux problématiques croissantes notamment le morcellement des terrains agricoles, la forte urbanisation et les mutations démographiques et sociales :
 - Elaborer un plan quinquennal accéléré d'immatriculation gratuite pour l'ensemble des petits agriculteurs ;
 - Exhorter les départements concernés (Ministère de justice, Ministère de l'Intérieur, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, Conservation foncière, ...) pour accélérer le traitement des dossiers et l'effectivité des jugements ayant trait au foncier agricole ;

9. Développer et mettre en œuvre au niveau de chaque région, dans des délais raisonnables, un Plan d'Aménagement des centres ruraux, en fonction de leurs dimensions, de l'effectif de la population avoisinante et de leurs proximité des villes, afin de leurs :
- Permettre de jouer pleinement leurs rôles en tant qu'espace de vie sociale, économique et culturelle et de création de richesses et d'emploi ;
 - Garantir les meilleures conditions d'accueil, de vie des citoyens ruraux qui choisiront de manière croissante la mobilité spatiale d'après les projections statistiques du HCP, en tenant à :
 - développer les petits villages et centres de l'espace rural profond, en les dotant, en fonction de leurs dimensions, des infrastructures de base et services sociaux, culturelles et économiques en créant les conditions d'une vie décente et attirant les citoyens du monde rural autour des activités non agricoles ;
 - développer les villages de l'espace rural à proximité des villes (périurbain), en les intégrant dans la planification de la ville, les connectant de manière forte et convenable (tramway ou train) avec les villes, en leurs donnant une vocation économique : sportive, touristique ou industrielle ou autre, afin qu'ils jouent leurs rôles dans l'accueil des migrants ruraux en leur assurant l'accompagnement et la formation, tout évitant aux villes de subir une immigration inévitable de manière anarchique ;
 - Procéder d'urgence à une mise à niveau des centres ruraux implantés sans plan d'aménagement afin d'améliorer le cadre de vie des populations notamment l'assainissement et la mise en place des stations d'épuration.
10. Développer une véritable politique de l'habitat rural. A ce niveau, le CESE recommande :
- Elaborer des programmes communaux de réhabilitation de l'habitat rural, améliorer et finaliser les constructions anarchiques et les logements inachevés des centres ruraux ;
 - Promouvoir un habitat rural adapté aux spécificités des campagnes marocaines et éviter une distorsion du paysage, en particulier celui des zones de montagnes ;
11. Accélérer et renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de communication en tant que l'un des principaux moyens de développement du monde rural, à moindre coût, en saisissant l'opportunité de la pénétration du téléphone mobile dans le milieu rural et du réseau d'Internet, en :
- Elargissant d'avantage le réseau numérique pour couvrir l'ensemble des territoires en moyens de communication

- créant de sites web régionaux actualisés et accessibles, offrant différents services de proximité à travers e-GOV aux populations rurales et acteurs locaux et en leurs assurant l'accès à l'information ;
 - Développant des programmes de recherche appliquée, de formation et d'accompagnement adaptés au milieu rural, en impliquant différents écoles et instituts, associations et universités ;
 - Incitant les institutions et organisations étatiques, régionales et communales à développer des contenus, outils, moyens multimédia et méthodes d'intégration des nouvelles technologies dans tous les domaines (éducation, agriculture, santé, emploi, tourisme rural, gouvernance locale,...), en vue de garantir des services à travers le télé-enseignement, la télémédecine,..., au profit des populations rurales.
12. Rendre effective l'approche intégrative de l'égalité Femme-Homme, dans la politique du développement rural et mettre en place des mesures positives pour l'autonomisation de la femme rurale, pour lever les obstacles structurelles, culturelles et éradiquer les pratiques discriminatoires (Inégalités, statut des femmes au sein de la famille et de la société, participation à la prise de décision, droit d'accès à la propriété et accès à la terre- Soulaliyates, mariages précoce des jeunes filles rurales, travail domestique des enfants, exploitation des femmes ouvrières, conditions de transport).

b. Recommandations d'ordre opérationnel

📌 *Garantir un meilleur accès des populations rurales aux services sociaux et aux infrastructures*

13. Renforcer le réseau routier des localités rurales surtout les plus éloignées et optimiser les moyens et les efforts des intervenants. A cet effet, le conseil recommande de :
- Elaborer une vision à moyen et long terme de la région, des études prospectives et des dynamiques des populations rurales, déclinée en plans régionaux et locaux de connexion des différentes zones habitées ou planifiées et en considérant toutes les routes et pistes (classés, non classés et pistes rurale) existantes ou à réaliser ;
 - Mettre en place un dispositif qui assure à la fois la construction et surtout l'entretien de ces routes, en définissant et clarifiant la responsabilité de la gestion des routes non classées (entretien, surveillance, signalétique, ouvrages d'art ...) en respectant les normes en vigueur.
 - Tenir compte des moyens de transport adaptés à promouvoir pour chaque cas de figure ;

14. Renforcer les actions agissantes sur les déterminants de la santé (accès à l'eau potable, assainissement et épuration, éducation sanitaire et éducation globale, accessibilité etc.) en ciblant en priorité les régions défavorisées et les populations pauvres ou vulnérables,
15. Rendre effective les dispositions de l'article 16 de la loi cadre 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins pour améliorer la couverture des différentes zones rurales en ressources humaines et revoir le décret d'application n° 2-14-562 relatif à la carte sanitaire adopté le 5 Novembre 2014 par le Conseil de Gouvernement, pour intégrer le secteur privé
16. Diversifier les modes d'action du système scolaire (curricula, gestion du temps scolaire et de l'espace), en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural, qui seront capable d'améliorer les résultats, la qualité de l'enseignement et le taux de rétention, optimisant les moyens et les efforts.
17. Elargir le Programme « Tyassir » pour inclure l'enseignement secondaire collégial et le développer afin de lutter contre la déperdition scolaire en milieu rural ;
18. Améliorer la place et l'attractivité de l'École en milieu rural et accélérer la généralisation des écoles communautaires tout en procédant à une évaluation objective de cette expérience au niveau de chaque territoire, en vue dégager les points forts et les points faibles, dans un objectif d'amélioration de l'appropriation par les différents acteurs territoriaux, en s'intéressant d'avantage à la qualité de l'éducation, de l'enseignement et des services sanitaires et sociaux (hygiène, internat, cantine scolaire,...).
19. Améliorer les programmes d'adduction d'eau potable et d'électrification. A cet égard, le CESE préconise de :
 - Relier obligatoirement l'adduction d'eau potable à l'assainissement liquide et solide et à la mise en place des stations d'épuration micro et macro adaptés, pour ne pas transformer chaque projet d'adduction d'eau potable en projet de pollution avec tous les effets négatifs sur la santé des populations et des écosystèmes;
 - Augmenter le taux de raccordement des ménages au réseau d'eau potable disponible en milieu rural, notamment les populations les plus vulnérables ;
 - Etendre le réseau électrique, par l'utilisation de solutions innovantes en accordant la priorité à l'utilisation des énergies renouvelables notamment par l'installation de plaques solaires de qualité, utilisables pour différents usages;
20. Lier l'électrification au développement des activités économiques avec la promotion et le soutien de projets micro- méso ou macro-économiques dans les zones électrifiés pour associer l'électrification rurale en plus du l'usage domestique au développement des localités rurales ;

21. Réhabiliter et repenser la planification et la gestion des souks hebdomadaires en tant qu'espace de vie, de rencontres et d'activités économiques, sociales et culturelles de la population rurale ;

● *Conforter le dynamisme de l'économie rurale*

22. Mettre en place des mécanismes adaptés à chaque type de production en vue de maîtriser les circuits d'approvisionnement (ex : intrants, produits chimiques, produits phytosanitaires) et de promouvoir la commercialisation des productions ;

23. Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'installation des unités de valorisation des produits agricoles en milieu rural. A cet égard, le Conseil préconise de :

- Renforcer l'interaction entre les opérateurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'Administration afin de soutenir la production et favoriser la commercialisation et la valorisation de ces productions ;
- Consolider la cohérence et l'intégration des interventions et clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants dans le domaine de l'industrie de transformation des produits agricoles en vue de donner une nouvelle dynamique au développement du tissu industriel en milieu rural ;
- Activer la mise en place du Contrat Programme des Filières agro-alimentaires pour une intégration réelle de l'Amont Agricole et de l'Aval Industriel et une meilleure valorisation des produits agricoles de manière à tirer pleinement profit de la dynamique du Plan Maroc vert ayant permis une croissance de la production de la majorité des filières.

24. Soutenir et renforcer le développement et la réglementation de l'agriculture bio et différents produits du terroir issus notamment de l'agriculture familiale et solidaire ;

25. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne, validée en juillet 2015 ;

26. Encourager et intégrer les actions du développement du tourisme rural territorial à travers :

- La réalisation d'études au niveau régional, pour évaluer le capital matériel et immatériel de chaque région et localité et le potentiel touristique de chaque zone, afin de développer une vision et un programme à court, moyen et long terme sur le tourisme rural, partagée avec tous les acteurs concernés ;
- L'élaboration et la mise œuvre d'un plan régional intégré du tourisme rural pour valoriser et rendre attractives les potentialités et les richesses dont disposent les zones et localités rurales, en encourageant la « marque région et /ou localité » pour attirer plus de touristes ;

- Le développement au niveau de chaque région, d'un programme soutenu pour la réussite d'écosystèmes des micro-unités : gites, maisons d'hôtes, avec la mise en place de toute la chaîne de valorisation (transport, connexion, animation touristique adaptés en milieu rural, commercialisation,...), et de tous programmes annexes de formation et accompagnement des acteurs, pour éviter que les petits projets isolés et les expériences pilotes restent fragiles ou voués à l'échec.
27. Elaborer un plan de développement régional des activités d'artisanats rurales décliné en programme au niveau local ambitionnant notamment la création et l'équipement de maisons de l'artisanat dans les communes rurales à forte potentialités artisanales ;
 28. Développer des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial et encourager la création des Petites et moyennes entreprises rurales (PMER) ;
 29. Valoriser le potentiel d'exploitation et d'élevage du secteur de la pêche, en développant et diversifiant les activités autour des produits de la mer (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture,), en faveur des petits pêcheurs et personnes vivantes dans le milieu rural ;
 30. Promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de l'agriculture et de la sociologie rurale ;

● *Protéger et valoriser les ressources naturelles*

31. Eriger la dimension environnementale parmi les priorités de la politique de développement rural et systématiser les études d'impact de tous les projets sur l'environnement en vue d'assurer une gestion rationnelle, durable et prospective des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées ;
32. Renforcer les moyens de préservation et de valorisation des ressources et écosystèmes de haute valeur dans les zones rurales les plus fragiles en mettant en place un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation (ex : paiement des services éco-systémiques) ;
33. Saisir les opportunités offertes par les fonds internationaux de l'environnement et du climat (ex : fonds vert pour le climat, Initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), fonds d'adaptions) pour apporter un soutien aux populations vulnérables du monde rural en matière de financement, de renforcement des capacités et transfert des technologies ;

34. Renforcer le rôle et soutenir les initiatives de la société civile et des réseaux d'associations actives dans les domaines de protection de l'environnement dans le monde rural, en matière :
- d'encadrement et de sensibilisation des citoyens et citoyennes du monde rural aux défis du changement climatique
 - de participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques territoriales dédiées à la gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale et locale, conformément à la constitution;
 - d'accompagnement des populations rurales pour le développement de projets locaux et d'assurer leur financement et leur mise en œuvre ;

Promouvoir des activités culturelles et sportives en milieu rural

35. Créer au niveau de chaque région et centres ruraux des sites et lieux de vie culturels et sportifs, (maisons des jeunes, animations et compétitions sportives, scoutisme rural, colonies de vacances,...) avec un plan régional et communal de développement et ou de restauration, afin de combler le déficit considérable de ce type d'équipements en milieu rural, en :
- Encourageant l'implication et l'accompagnement de la société civile pour contribuer à la conception, à la création et à la gestion des équipements culturels dans les zones rurales ;
 - Veillant à ce que les infrastructures et équipements culturels et sportifs ciblent les femmes et les différentes catégories de populations rurales ; les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
36. Renforcer et développer les manifestations culturelles et sportives (ex : festivals, arts populaires spécifique à chaque région et localité) pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique des centres ruraux ;

Assurer un accompagnement de proximité des acteurs locaux et des populations rurales et renforcer leurs capacités

37. Activer la mise en œuvre des approches et des mécanismes de la démocratie participative afin d'améliorer la concertation de la population et d'assurer une véritable appropriation de la population de tout projet ou programme de promotion du monde rural. A cet effet, le CESE recommande :
- Impliquer les universitaires et les chercheurs, avec l'ensemble des acteurs de la société civile, dans la sensibilisation, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation et la dissémination de rapports réguliers auprès des autres acteurs.

- Clarifier les rôles, l'objet de concertations, de débats et de partage au sein des forums régionaux et locaux,
 - Développer des actions efficaces d'accompagnement de la population, portées par des agents de développement ou agents sociaux ou des acteurs associatifs régionaux ou locaux bien formés, motivés et évalués ;
38. Renforcer le taux et la qualité d'encadrement des agriculteurs et assurer un accompagnement de proximité en améliorant la qualité du conseil agricole et en diversifiant les programmes de formation, de sensibilisation et des essais de démonstration en fonction des caractéristiques des zones rurales et des capacités des agriculteurs eux-mêmes, tout en procédant à une évaluation régulière des activités de l'Office national de Conseil Agricole (ONCA), en se focalisant sur leur l'impact ;
39. Promouvoir l'entrepreneuriat en monde rural, surtout les petites et moyennes entreprises. Pour cela, le Conseil recommande de :
- Bâtir et déployer des programmes de formation adaptée à la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole notamment sur la culture entrepreneuriale et l'éducation financière des porteurs de projets;
 - Mettre en place un dispositif d'assistance technique de la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole, à travers la mobilisation de l'expertise appropriée ;
 - Soutenir les petits exploitants agricoles dans leurs efforts de création d'associations et de coopératives viables afin de contribuer à la promotion de l'économie sociale et solidaire.
40. Développer et diversifier les programmes et projets régionaux d'alphabétisation au profit des populations rurales.

● Renforcer le financement des actions du développement rural et l'orienter vers le bien être de la population du monde rural

41. Mettre la citoyenne et le citoyen du monde rural au cœur des affections budgétaires afin d'améliorer leurs revenus et diversifier leurs ressources financières;
42. Encourager les investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) à s'intéresser au monde rural en prenant des mesures incitatives dans des secteurs à valeur ajoutée et en impliquant les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

43. Explorer les différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural ;
44. Inciter les responsables locaux à préparer des banques de projets à caractère social finançables par les investisseurs retenus ayant bénéficiés des mesures incitatives ;
45. Activer la mise en œuvre du nouveau « programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales de l'espace rural et des zones de montagne » en assurant de l'équité dans la distribution du fonds et de l'efficacité dans l'exécution des décisions.

Introduction

Conscient des enjeux socio-économiques et politiques que représente le monde rural et des difficultés qu'il rencontre, et conformément à ses missions définies dans la loi organique N°128-12 et à son règlement intérieur, le Conseil s'est proposé, dans le cadre d'une auto-saisine, de se pencher sur la question des défis du monde rural et les perspectives de son développement.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de ce sujet, particulièrement l'ambition d'une émergence socio-économique durable et qui peut être entravée sans l'ancrage du monde rural dans la dynamique nationale. En d'autres termes, d'une part, le faible niveau du développement humain des populations rurales, la persistance des inégalités socio-économiques, l'enclavement, la marginalisation et la pauvreté accentuée qui touche davantage les populations les plus vulnérables des campagnes marocaines constituent des freins et des situations à risques qu'il convient de juguler. D'autre part, le monde rural est pourvoyeur de capitaux humains et renferme des gisements de richesses qu'il convient de mobiliser au service du développement durable de la nation.

En effet, les données et les chiffres montrent que malgré les nombreuses initiatives de développement et les efforts de la nation déployés par tous les acteurs intervenants face aux défis démographiques, de changements de modes de vie et de création d'emploi en milieu rural, la situation du monde rural demeure très inquiétante ; des disparités se manifestent aussi bien entre le monde rural dans sa globalité comparé au monde urbain qu'entre mondes ruraux, et notamment en matière d'accès aux services sociaux de base, d'infrastructures et d'équipements. Cela a pour effet l'accroissement de l'exode rural et de la pression sur les villes et par conséquent sur les terres à grande production agricole par le fait de l'urbanisation et donc de l'extension des villes et la recherche permanente des sécurités alimentaire et économique des personnes.

Ces différentes problématiques interpellent quant à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en place à ce jour, à la bonne gouvernance, à la convergence et cohérence des plans et programmes, à la vision stratégique nationale du développement du monde rural.

Ce travail se propose d'analyser les différentes facettes de ces problématiques et d'apporter des éléments de réponses à ces questions, dans la perspective d'inciter les pouvoirs publics à élaborer, en concertation avec tous les acteurs concernés et la participation effective des populations rurales, une nouvelle vision consacrée au développement du monde rural et qui sera centrée beaucoup plus sur la dimension humaine et pas seulement sur les équipements et les infrastructures de base.

Cadre normatif

Des avancées notables ont été enregistrées sur le plan constitutionnel dans le but d'assurer aux citoyennes et citoyens l'accès aux droits fondamentaux. La réforme constitutionnelle de juillet 2011 a réaffirmé le choix irréversible du Maroc de construire et de renforcer un Etat de droit, démocratique et moderne ainsi que son engagement à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales relatives aux droits de l'Homme tels que universellement reconnus.

Ainsi, et au vu des inégalités sociales entre milieu urbain et rural et la persistance des indicateurs de pauvreté alarmants, les pouvoirs publics, les collectivités locales et les autres acteurs concernés devront concentrer plus d'efforts pour garantir les droits fondamentaux tels que stipulés par les conventions internationales pour lesquelles le Maroc s'est engagé.

1. Des conventions internationales qui protègent les droits humains fondamentaux économiques, sociaux et environnementaux

Plusieurs conventions internationales plaident pour la protection des droits fondamentaux de l'homme, notons à cet égard :

- le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966,
- la décision de l'assemblée générale des nations unies n°47/199, du 22 décembre 1992 qui a considéré le développement humain social durable comme objectif attendu de toute activité de développement que ce soit au niveau international ou au niveau national et local, et les décisions de la commission du Conseil économique et social des Nations Unies et plus particulièrement sa décision de 128/41 publiée le 4 décembre 1986 portant sur la déclaration concernant le droit au développement.
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (11994) précise que : (i) une croissance économique durable, le développement social et l'élimination de la pauvreté constituent des priorités pour les pays en développement touchés, en particulier en Afrique, et sont indispensables pour atteindre les objectifs de durabilité et (ii) la désertification et la sécheresse compromettent le développement durable en raison de la corrélation qui existe entre ces phénomènes et d'importants problèmes sociaux comme la pauvreté, une mauvaise situation sanitaire et nutritionnelle et l'insécurité alimentaire, ainsi que ceux qui découlent des migrations, des déplacements de populations et de la dynamique démographique.

- l'impact du changement climatique sur le développement des populations vivant en milieu rural reste l'une des principales préoccupations à laquelle les acteurs concernés doivent faire face dans les prochaines années. En effet, le changement climatique menace les systèmes alimentaires et le développement humain par les phénomènes de sécheresses, d'inondations et des canicules :
- l'Accord de Paris (novembre 2015) sur les changements climatiques (Convention cadre des Nations Unies) en assistant les pays à la mise en œuvre des actions de l'agenda global climatique ;
 - COP22 (novembre 2016) : La COP22 prendra le relais d'une COP21 au cours de laquelle des avancées importantes ont été enregistrées. Elle devra s'inscrire dans l'action pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le transfert de technologies, l'atténuation, le renforcement des capacités et les pertes et préjudices.

2. Des dispositions Constitutionnelles garantissant les droits fondamentaux à tous

La constitution de 2011 stipule dans son article 31 que l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits : aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables, à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique, à un logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi, à l'accès à l'eau et à un environnement sain, au développement durable.

Par ailleurs, la question de développement rural a été débattue et prise en considération dans nombreux textes et loi marocains, notamment la loi-cadre n° 99-12 portant sur la charte nationale de l'environnement et du développement durable, loi sur le littoral la charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD).

Objectifs et méthodologie de travail

Cette auto-saisine se propose d'atteindre les objectifs principaux suivants:

1. Dresser un état des lieux de la situation du monde rural ;
2. Présenter une analyse approfondie des différentes problématiques du monde rural ;
3. Formuler des recommandations opérationnelles pour un développement durable du monde rural.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce rapport, consiste à procéder à une analyse de l'état actuel de développement rural et de déceler les facteurs ayant entravé l'amélioration du cadre de vie de la population vivant en milieu rural de façon à mieux révéler les éléments manquants à une meilleure cohérence et intégration des stratégies et programmes dans leurs objectifs et au stade de leur mise en œuvre ainsi que les défis à relever pour la promotion d'un développement durable du monde rural.

- Dans cette perspective, et en plus de la compilation des différents documents de référence sur le sujet traité, et conformément à sa démarche participative et de concertation élargie, le CESE a organisé des auditions des départements ministériels, d'établissements publics, des organisations professionnelles, de la société civile. Des personnes ressources internes et externes au Conseil ont été auditionnées pour éclairer les travaux de la commission ainsi que les organismes internationaux (FAO, FIDA).

Par ailleurs, deux ateliers de travail ont été organisés avec des structures opérant sur le terrain et des organisations professionnelles ainsi que les organismes de financement des petits projets en milieu rural. Deux visites de terrain, la première à la région de l'Oriental et la deuxième à la région de Beni Mellal-Khénifra ont été organisés par la commission (les acteurs régionaux et locaux rencontrés sont les autorités locales, les élus, des membres du conseil régional des deux régions, les représentants de la société civile, les représentants de départements ministériels concernés des deux régions).

I. Éléments Proéminents du contexte

A. Promotion d'un développement équitable du monde rural

SM le Roi a défini les orientations et fondements stratégiques pour assurer un développement équitable du monde rural en plusieurs occasions, particulièrement lors du lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain de mai 2005, qui constitue un tournant majeur en matière de développement humain. En 2007, à l'ouverture de la huitième législature SM a donné ses orientations pour l'adoption d'une nouvelle politique agricole, énergétique et hydraulique, ainsi que l'élaboration d'un plan pour le développement territorial urbain et rural.

L'importance de la bonne gouvernance territoriale a figuré aussi parmi les grandes orientations de SM. En effet, le discours Royal à l'occasion de la fête du Trône du 30 juillet 2012, a précisé également, je cite : «..., relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe nécessairement par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain ».

En raison des difficultés qui demeurent encore posées sur le plan social et économique et de déficit enregistré dans le monde rural en matière d'infrastructures et de services sociaux de base, SM le Roi dans son discours de 30 juillet 2015, à l'occasion de la Fête du Trône, a rappelé que l'étude de terrain confiée au Ministère de l'Intérieur pour cerner les besoins de chaque douar et de chaque région, dans les domaines notamment de l'enseignement et de la santé, de l'eau, l'électricité, les routes rurales, et ayant porté sur toutes les régions du Royaume, a permis d'identifier plus de 29 mille douars, dans 1272 communes, souffrant d'un tel déficit.

Dans ce cadre et afin de promouvoir un développement équitable du monde rural, le gouvernement a été invité à établir un plan d'action intégré, fondé sur le partenariat entre les différents départements ministériels et les institutions concernées, pour financer les projets d'infrastructures dans les communes et régions enclavées, et de définir un échéancier précis pour leur mise en œuvre.

Les projets inscrits dans le nouveau programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural pourront être intégrés à l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) dans sa nouvelle approche, et s'insérer dans les futurs programmes des Conseils régionaux et locaux, qui disposent désormais de ressources importantes et de larges compétences.

B. Des acquis des OMD à prendre en compte, en s'inscrivant dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030

Le Maroc s'est engagé à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancées en 2000. Ces objectifs se sont focalisés, entre autres, sur les questions de pauvreté, de santé, d'éducation, d'inégalités entre homme et femme, et d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain et rural, l'année 2015 a été la dernière année de présentation des résultats atteints de huit objectifs suivants:

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
2. Assurer l'éducation primaire pour tous ;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
4. Réduire la mortalité des enfants ;
5. Améliorer la santé maternelle ;
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
7. Assurer un environnement durable ;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Selon le HCP, le Maroc peut se prévaloir d'avoir été en mesure d'honorer ses engagements au titre des OMD en 2015. Les huit objectifs ont été, en quasi-totalité, réalisés ou en voie de l'être. A juste titre, l'enseignement primaire est pratiquement généralisé avec les difficultés du préscolaire surtout en milieu rural, la mortalité infanto-juvénile a diminué de 60 % au cours de ces vingt dernières années et se situera entre 26,2 ‰ et 27,6 ‰. La discrimination positive à l'origine du rattrapage du retard historique de la scolarisation des filles en milieu rural a été également à l'origine de l'amélioration de 0,7 % en 1997 à 17 % en 2011.

Pour l'objectif 7, assurer un environnement durable, force est de reconnaître que la stratégie marocaine en matière d'énergies renouvelables est l'une des plus louées à travers le monde.

Quant à l'objectif relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, il convient de noter que la stratégie de coopération Sud-Sud, en direction de l'Afrique Subsaharienne et, plus particulièrement, de l'Afrique de l'Ouest, mise en œuvre par le Maroc, est une contribution substantielle à sa réalisation¹.

Concernant le nouveau programme des Nations Unies (ODD), il se base sur les réalisations des OMD et cherche à compléter les actions menées durant les 15 dernières années et à activer les objectifs non encore atteints.

¹ - Rapport annuel du CESE, 2015

Les ODD, qui constituent une opportunité pour capitaliser sur les travaux menés dans le cadre des OMD, s'inscrivent dans la même continuité en intégrant pleinement et entièrement les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale, dans la perspective de répondre aux besoins de toute la population (urbaine et rurale) des pays développés et des pays en développement.

Les dix-sept² objectifs du Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies à partir de 2016, sont censés correspondre à une approche plus globale et s'appliquer non seulement aux pays en développement mais aussi à tous les pays. Les cent soixante-neuf cibles ont été conçues de manière à mesurer les progrès des objectifs dans des domaines précis notamment l'élimination de la pauvreté, et de la faim et de la malnutrition ainsi que la conservation de l'environnement.

La problématique de développement du monde rural est donc au cœur des ODD et des cibles préconisées, pour lesquels des actions seront conduites et mises en œuvre avec la participation de tous les acteurs concernés à savoir les administrations, le secteur privé, la société civile, les élus et les populations locales.

C. Un référentiel de la charte sociale du CESE, favorisant l'amélioration des conditions de vie et la recherche du bien-être social

Le CESE dans son rapport intitulé : « *Pour une nouvelle charte sociale: Des normes à respecter et des objectifs à contractualiser* » précise que la cohésion sociale, la réduction des inégalités et le développement humain sont à ériger au rang de priorités des politiques de développement. Le Conseil s'accorde également sur la nécessité de créer un environnement qui réduise les obstacles à l'initiative économique et qui favorise, en s'appuyant sur des règles claires et prévisibles, la création de richesses et leur juste répartition. Il souligne que l'effort de toutes les parties prenantes est nécessaire pour co-construire une société qui soit à la fois industrielle et solidaire, qui valorise le travail productif et intègre les personnes et les groupes vulnérables vivant dans des zones enclavées.

2 - 1- Éradiquer la pauvreté partout et sous toutes ses formes, 2-Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate à tous, et promouvoir l'agriculture durable,3-Garantir la santé et le bien-être pour tous et à tous les âges, 4-Fournir un enseignement de qualité équitable et inclusif et des opportunités de formation tout au long de la vie, 5-Parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et les filles partout, 6-Assurer à tous l'accès à l'eau et à l'assainissement pour un monde durable et 7-Assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes, abordables, durables et fiables, 8- Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et soutenable, et le travail décent pour tous, 9-Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et soutenable, encourager l'innovation, 10-Réduire les inégalités entre et à l'intérieur des pays, 11-Construire des villes et des habitats inclusifs, sûrs et soutenables, 12-Promouvoir des modes de consommation et de production soutenables, 13-Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts, 14-Parvenir à une conservation et un usage soutenable des ressources marines, des océans et des mers, 15-Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à toute perte de biodiversité, 16-Parvenir à des sociétés, des systèmes juridiques, des institutions efficaces en paix et inclusives et 17-Renforcer et améliorer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable.

Les droits fondamentaux et les objectifs opérationnels, du référentiel de la charte sociale, expriment, dans une large mesure, les attentes de la population y compris celle du milieu rural, notamment en matière de préservation de l'équité et de la dignité humaine, de satisfaction de ses besoins fondamentaux à travers l'accès aux services essentiels de base, d'inclusion et de solidarité, de l'amélioration de leur cadre de vie et leur bien-être social, l'accès à la formation et à une éducation de qualité, tout en instituant et en rendant effectif les principes de la gouvernance responsable liée à la reddition des comptes.

II. Une réalité du monde rural qui suscite de nombreuses inquiétudes

Le monde rural constitue une préoccupation politique en raison de son importance démographique, sociale et économique. Il s'étend sur 90% de la superficie du Royaume³ et représente près de 13,5 millions d'habitants (40% de la population du pays). Il regroupe 85% (soit 1282 communes rurales sur 1503) des communes. 13% des communes rurales disposent d'un centre urbain⁴ et on dénombre plus 33 000 douars et 168 centres ruraux⁵. Il recèle 43% des actifs du pays et couvre les besoins 65% des besoins en céréales, 96% des besoins en lait, 98% des besoins en viandes rouges, 100% des besoins volaille, 48% des besoins en sucre et 9% des besoins en huile⁶.

Cependant, nonobstant les avancées enregistrées, l'impact des programmes et projets de développement en milieu rural demeure en deçà des attentes et des besoins des populations : persistance notamment de la faiblesse des infrastructures, de zones enclavées, faible accès aux services de base, insuffisance des infrastructures économiques, sociales et éducatives, dans un contexte d'accroissement de l'exode rural, de transformation démographique, d'analphabétisme des populations encore élevé, de persistance de la pauvreté et de la précarité (79,4% des personnes pauvres et 64% des personnes vulnérables vivent dans le monde rural).⁷ C'est dire que la croissance pro-pauvres devrait avoir vocation à devenir une croissance pro-ruraux dans notre pays⁸.

3 - Stratégie Nationale de Développement Rural, Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (revue en Juin 2016)

4 - Direction des statistiques, HCP, RGPH, 2014

5 - Stratégie Nationale de Développement Rural, Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (revue en Juin 2016)

6 - Projet de loi de finances 2016, secteur agricole, Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime

7 - En 2014, 1,6 millions de marocains étaient encore en situation de pauvreté absolue et 4,2 millions en situation de vulnérabilité. Avec un poids démographique de 40% le milieu rural regroupe : Référence : Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, HCP, 2016

8 - Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, HCP, 2016

Dans cette partie, il sera abordé les mutations démographique et socio-économique qu'a connues le monde rural, les difficultés liées aux discriminations envers les populations rurales particulièrement les femmes, les avancées en matière de développement social notamment l'accès aux services essentiels et d'infrastructure de base et les défis à relever pour améliorer le cadre de vie des populations rurales.

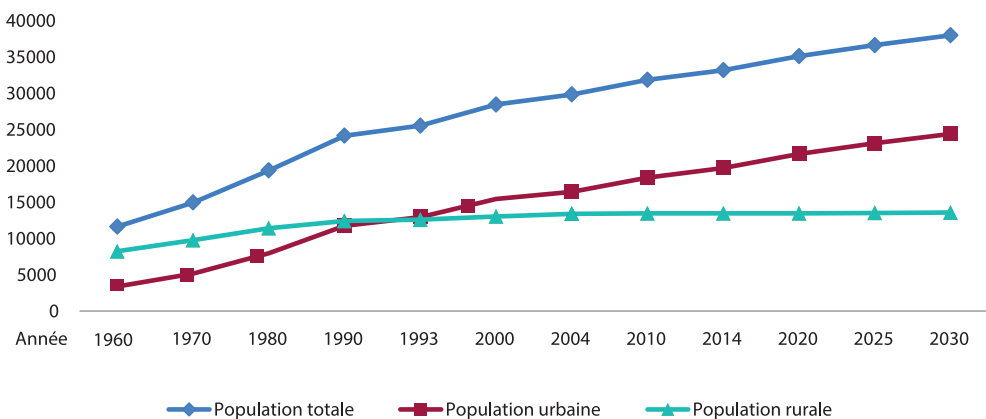
A. Une transition démographique et des mutations socioéconomiques insuffisamment prises en compte

De par le monde en développement, la population demeure plus rurale qu'urbaine, près de 3,1 milliards de personnes, soit 55% de la population totale vivent en milieu rural. Selon certaines prévisions, la population rurale totale atteindra un pic avant d'entamer son déclin, et la population urbaine du monde en développement dépassera sa population rurale⁹.

Au Maroc, la population rurale régresse depuis 1993, elle est passée de 49% en 1994 à 40% en 2014, soit près de 13,5 millions d'habitants, auxquels il faut ajouter les ruraux qui vivent à l'intérieur des périmètres urbains et qui restent attachés à leur ruralité et leur territoire. Selon les estimations du HCP, la population rurale sera de 35,7% en 2030. Cependant en valeur relative on assiste à une augmentation de la démographie des ménages en milieu rural.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la population marocaine entre 1960 et 2030.

**Evolution de la population marocaine
par milieu de résidence de 1960 à 2030 (en milliers)**



Source : Projections de la population du Maroc par milieu de résidence 2005-2030, HCP

Cette transition s'est accompagnée par une transformation profonde du territoire marocain, qui s'est manifestée par le développement accéléré et anarchique de nouvelles villes aux alentours des grandes villes en l'absence d'une politique intégrée d'aménagement de ces espaces tenant compte du développement socioéconomique des populations. Ainsi les zones périurbaines ont subi et continuent de subir une forte pression foncière et démographique avec tous les problèmes et risques que peut engendrer la concentration de populations hétérogènes et souvent pauvres sur un territoire.

Par ailleurs, d'autres facteurs souvent interdépendants sont susceptibles d'impacter le développement socio-économique futur du monde rural mais aussi du Maroc, et sont à prendre en considération dans la réflexion et la recherche de politiques publiques adéquates:

- le vieillissement de la population rurale (9,7%¹⁰ de la population rurale, estimée à 13,5 millions d'habitants, sont âgées de 60 ans et plus) ;
- la féminisation progressive et croissante du travail agricole en monde rural ;
- l'accroissement de l'exode rural : les plus jeunes et les plus instruits quittent le monde rural ce qui implique que l'agriculture pour les jeunes reste comme un recours de dernier ressort lorsqu'ils ne trouvent pas d'autres moyens de subsister ;
- l'avènement dans les zones riches et à forte potentialité agricole d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs « agro -citadins » attirés par la défiscalisation du secteur, coïncidant avec le lancement du Plan Maroc Vert. Ce constat a été fortement soulevé par les acteurs auditionnés ;
- la mécanisation (modernisation) de l'agriculture ;
- le morcellement des terres (héritage, etc.), et l'augmentation des superficies de moins de 5Ha ;
- la faiblesse de la production agricole notamment dans les années de sécheresses et l'insuffisance en matière de création et de diversification des activités non agricoles ;
- L'intégration de l'approche genre dans la planification stratégique qui demeure limitée puisque les politiques publiques ne fournissent pas toujours des mécanismes opérationnels et accessibles aux femmes. De même, sur le plan de l'autonomisation économique, les femmes continuent d'être touchées par la pauvreté et l'exclusion, la discrimination et l'exploitation de manière disproportionnée particulièrement en milieu rural. La discrimination entrave l'accès aux ressources de production financières (revenu, épargne, crédit) physiques (accès à la terre, au logement, à la technologie, ...).

10 - RGPH, HCP, 2014

- La dimension mobilité sociale intergénérationnelle qui se rapporte aux déplacements des individus sur l'échelle sociale d'une génération à une autre et qui demeure l'un des facteurs de blocage au développement particulièrement du monde rural. En effet, la mobilité sociale descendante est plus fréquente parmi les femmes (60,7%) et les ruraux (44,4%), comparés aux hommes (24,1%) et aux urbains (19,3%). Quant à la mobilité sociale ascendante est principalement masculine et urbaine (51,1% des urbains et 14,8% des ruraux; (43,7% pour les hommes et 17,9% pour les femmes)¹¹.

Ainsi, les changements nouveaux (démographiques et humaines, économiques et sociales) enregistrés durant ces dernières années au niveau des zones rurales, qui d'ailleurs, diffèrent d'une zone à l'autre, interpellent tous les acteurs du pays et devraient figurer parmi les préoccupations des décideurs au niveau central, régional et local, en vue de les inscrire en priorité dans les stratégies et plans de développement que l'Etat et les autres acteurs notamment le secteur privé comptent réaliser au profit des populations et particulièrement la catégorie des personnes vulnérables.

B. Des stéréotypes envers les populations rurales persistent encore dans la société marocaine

Les inégalités sociales et la marginalisation ne sont pas les seules problématiques auxquelles sont confrontées les populations rurales, les discriminations ancrées dans les traditions culturelles et les mentalités des gens envers les populations rurales continuent aussi à exister dans la société marocaine matérialisées surtout par l'image négative et parfois les termes dégradants utilisés pour nommer les habitants du monde rural.

Les études sociologiques et anthropologiques récentes traitant ces phénomènes sont limitées. Néanmoins, force est de constater que l'on continue à utiliser des expressions de nature péjoratives à l'encontre des populations rurales en raison du faible développement du monde rural. Il s'agit donc d'agir pour réduire les stigmatisations et les discriminations socio-économiques mais aussi culturelles en faveur des populations rurales et particulièrement les femmes et les filles rurales afin qu'ils bénéficient des mêmes droits tels que stipulés par la constitution marocaine.

A côté de ces aspects socio-culturels, les populations rurales vivent en générale dans des situations d'angoisse à cause des difficultés auxquelles ils sont soumis liées particulièrement à :

- leur mode de vie caractérisé par l'insuffisance du minimum de conditions décentes notamment dans les centres ruraux implantés sans plan d'aménagement,
- au manque de visibilité quant à l'avenir de leurs enfants en raison de l'accès limité à l'éducation et à la formation,

¹¹ - Rapport : Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc, Haut-Commissariat au Plan, 2011

- l'étroitesse des services sociaux de base offerts en leur faveur,
- au devenir de leurs exploitations agricoles du fait du morcellement excessif et le manque de mesures incitatives pour faciliter l'immatriculation de leurs propriétés foncières.
- la précarité de l'emploi à laquelle ils sont exposés ; ne leur permettant pas de subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles surtout dans des périodes marquées par des sécheresses sévères.

C. Un développement social en faveur des populations rurales non encore abouti

Les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de développement et de promotion sociale, ont enregistré, ces dernières années des progrès perceptibles, attestés par une légère évolution positive de certains indicateurs notamment d'accès à l'éducation, aux infrastructures et services de base, mais n'ont réduit ni les inégalités de manière générale¹², ni les inégalités de développement existantes entre le monde urbain et le monde rural et entre homme/femme. Ainsi le développement humain continue de se faire à deux vitesses et les progrès sectoriels enregistrés, notamment en matière de santé et d'éducation et d'infrastructure, sont constamment meilleurs en milieu urbain.

1. En matière de santé

Une offre de soins encore trop faible

L'espérance de vie à la naissance est passée de 47 ans en 1962 (57 en milieu urbain et 43 en milieu rural) à 75,5 ans en 2014 (77,8 ans en milieu urbain et 72,6 ans en milieu rural), soit un gain d'espérance de 28 ans en un peu plus d'une quarantaine d'années. Cette progression résulte de l'amélioration de plusieurs déterminants de la santé, notamment la nutrition, l'hygiène, l'accès à l'eau potable, l'accès aux soins, la vaccination...

Le CESE s'est exprimé en 2013¹³ sur les différents problèmes liés aux soins de santé de base qu'il n'y a pas lieu de reprendre ici dans leur intégralité. Nous rappellerons ici quelques-unes des conclusions de ce rapport qui est toujours d'actualité et qui concerne principalement le monde rural :

- « ... les taux de mortalité maternelle et infantile restent parmi les plus élevés de la région MENA, et sont fortement corrélés à **la pauvreté et la ruralité** ; la mortalité maternelle est ainsi 75% **plus élevée en milieu rural** ; les enfants de moins de cinq ans, des segments les plus pauvres de la population, sont

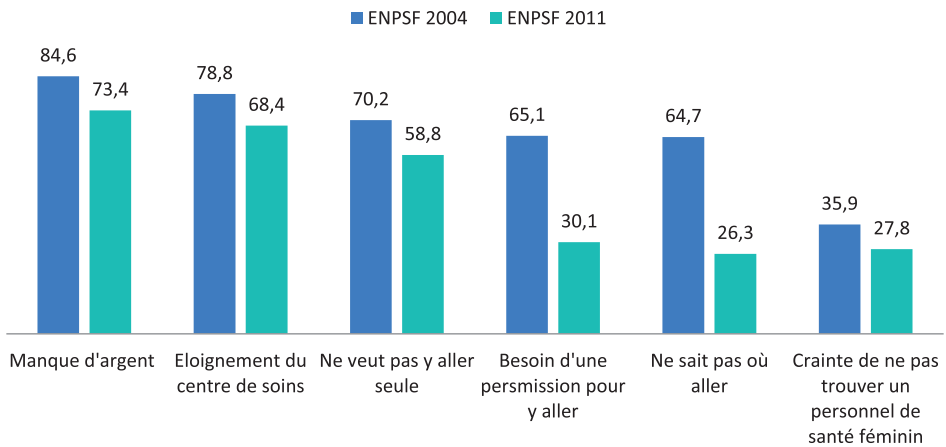
12 - Selon le HCP, l'indice de GINI est passé de 0,393 en 1991 à 0,388 en 2014

13 - Rapport « les soins de santé de base : Vers un accès équitable et généralisé », CESE, 2013

trois fois plus susceptibles de mourir à la suite de blessures évitables ou de maladies infantiles, qui pourraient pourtant souvent être facilement traitées ; les personnes habitant en ville vivent en moyenne **5 ans de plus que celles qui vivent en milieu rural**.

- **Le réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB)** couvre l'ensemble du territoire national et constitue la base opérationnelle de toute l'action sanitaire. Ce réseau souffre d'un manque de coordination et de communication avec le secteur hospitalier, de l'absence d'une carte sanitaire, de l'insuffisance de ses moyens humains et financiers, d'une gestion inefficace et trop centralisée, et de dysfonctionnements au niveau du système d'évacuation sanitaire.
- Le schéma actuel d'organisation du réseau d'ESSB a atteint ses limites. La logique d'intervention en matière de couverture sanitaire, fondée sur la construction d'ESSB dans quasiment toutes les communes rurales, sans tenir compte du manque de ressources humaines, matérielles et financières ... a conduit à la situation actuelle dans laquelle 143 centres de santé sont actuellement fermés et de nombreux établissements sont très peu fréquentés.
- Le réseau des ESSB présente une grande disparité en matière de répartition entre régions et au sein d'une même région, entre milieux urbain et rural.
- L'accès aux ESSB demeure excessivement difficile pour près de 24% de la population, du point de vue géographique. Cette faible accessibilité est aggravée par des problèmes d'offre de transport et de dysfonctionnements du système d'évacuation sanitaire.»
- Par ailleurs le rapport relève les inégalités liées au genre : « L'analphabétisme plus élevé chez la femme rurale, les barrières culturelles et économiques, l'éloignement des maisons d'accouchement (Dar Al Oumouma), sont autant de facteurs persistants d'absence (ou d'insuffisance) de suivi médical pendant la grossesse, et d'accouchement à domicile pour la moitié des femmes en milieu rural. »

En ce qui concerne les obstacles limitant l'accès des femmes mariées entre 15-49 ans aux soins de santé dans les zones rurales, il convient de citer, la question financière en raison du faible revenu des ménages vivant en milieu rural, leurs éloignement des centres de santé, ..., comme indiqué dans le graphique suivant:



Sources : Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF : 2011 et 2004), Ministère de la Santé,

Des actions prioritaires à mettre en œuvre pour conforter la population rurale

Pour faire face aux difficultés posées en matière d'accès aux soins, il importe de :

- renforcer la prévention, le dépistage précoce en milieu rural et de donner une attention particulière à la formation notamment dans des spécialités comme la gériatrie, surtout avec le changement en cours de la pyramide des âges.
- le renforcement des ressources humaines reste un défi majeur à relever en matière de santé. Une amélioration de la formation de base et celle continue aidera les infirmiers et médecins à mettre à jour et à développer leur connaissances, surtout pour ceux qui travaillent dans le milieu rural. Cette formation aura plus d'impact si elle s'adapte aux besoins des soins de santé de base en incluant des modules sur les déterminants de la santé, l'économie de la santé, les nouvelles technologies de l'information,.....
- En outre, les motivations morales et matérielles en faveur des médecins affectés dans les zones éloignées encourageront le personnel de la santé à demeurer longtemps dans ces régions.
- La question de la convergence des actions de la santé avec les autres politiques sectorielles, reste toujours posée. La coordination effective entre le Ministère de la Santé, les autres départements ministériels et l'INDH assurera la pérennité des équipements réalisés. Le renforcement de la coopération internationale ne pourra que contribuer à améliorer les aspects techniques et l'échange des expériences réussies.

- Il est également important de garantir un équilibre entre le secteur public, le secteur privé et le secteur mutualiste en vue de contribuer au contrôle, au financement, et à l'installation des équipements sanitaires dans les zones les plus éloignées, ..., cela aidera à réduire les inégalités entre les régions et à améliorer l'accès aux soins de santé en milieu rural.

Une couverture médicale de Base des populations rurales non encore aboutie

Le système de couverture médicale mis en place dans le cadre de la loi 65-00 portant code de couverture médicale de base (CMB) s'opère à travers deux régimes : l'AMO et le RAMED. Le premier est fondé sur les principes et les techniques de l'assurance sociale au profit des personnes exerçant une activité lucrative, des titulaires de pension, des anciens résistants et membres de l'armée de libération et des étudiants. Le deuxième (RAMED) est fondé sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit des démunis ;¹⁴ Aujourd'hui, plus de neuf millions de personnes sont immatriculées soit plus de 3.4 millions de ménages.¹⁵

Le taux de couverture médicale de la population marocaine, régimes AMO et RAMED confondus, est de 57% qui se répartissent en 64% population urbaine et 45% population rurale. Globalement, **seuls 32% de la population rurale** bénéficient d'une couverture médicale.

Le taux de couverture médicale de la population rurale par régime reflète parfaitement les disparités socio- économiques existantes. En effet, en milieu rural, seules 23% des personnes bénéficient de l'AMO (76% en milieu urbain) et 48% du RAMED contre 52% en milieu urbain¹⁶.

Le projet de loi 98-15, relatif à l'extension de l'assurance maladie obligatoire aux travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale (population estimée à 11 millions de personnes, dont 2 millions relevant du milieu rural), devrait constituer une avancée substantielle de la couverture médicale. Ce projet de loi a été adopté en Août 2016 par la commission des services sociaux à la chambre des représentants.

Cependant plusieurs difficultés restent à surmonter pour atteindre pleinement ces objectifs :

- L'identification et l'immatriculation aux régimes de la CMB : coût des frais de dossiers RAMED trop coûteux pour une partie des personnes concernées ; les critères d'éligibilités sont encore méconnus, processus d'immatriculation en milieu rural plus lent qu'en milieu urbain, à cause de l'éloignement des caïdats par rapport à la province et enfin les contraintes de communication avec les postulants et les bénéficiaires (compléments de dossiers, droit au recours, retrait des cartes, ...)

14 - <https://www.ramed.ma>

15 - <http://www.anam.ma/>

16 - <http://www.anam.ma/>

- la CNOPS ne dispose d'aucune représentation locale, la CNSS a une meilleure couverture territoriale mais n'est pas présente dans toutes les localités rurales ;
- l'extension de l'AMO aux indépendants sera confrontée au problème de l'irrégularité du revenu, de la base des cotisations notamment pour les agriculteurs qui sont implantés, d'organisation et de représentativité de certaines catégories et enfin les difficultés de communication et de sensibilisation des acteurs concernés.
- Les affiliés au RAMED doivent obligatoirement se rendre d'abord à un centre de santé en cas de maladie, or l'accessibilité à ces centres pose plusieurs problèmes évoqués plus haut.

En matière de couverture médicale de base, il a été constaté que la population rurale bénéficie moins des prestations que la population des villes, en même temps elle doit faire face à des dépenses plus importantes liées à l'éloignement des centres de soins.

2. En matière d'éducation et de formation

Les politiques poursuivies depuis l'indépendance en matière d'éducation avaient pour principaux objectifs d'élargir l'accès au système d'éducation et de formation et d'en améliorer la qualité¹⁷. Si le système éducatif a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, il a perdu en qualité.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, a fait en 2014 un diagnostic exhaustif de la situation dans son rapport analytique de « La mise en œuvre de la charte nationale d'éducation et de formation 2000-2013 ». Nous ne reprendrons ici que les principaux constats qui concernent spécifiquement le monde rural :

- Le système d'éducation et de formation est traversé par de grandes inégalités sociales, territoriales (urbain-rural) et de genre.
- le cycle du primaire demeure faiblement développé, notamment en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, il est largement assuré par le secteur privé. La dualité traditionnel/ moderne du préscolaire entrave sa cohérence et sa qualité. Le mode traditionnel reste prédominant en dépit d'une baisse des effectifs. Les disparités sociales et territoriales continuent de caractériser le préscolaire, défavorisant ainsi les enfants ruraux et les petites filles.
- Les difficultés sociales des familles défavorisées, surtout en milieu rural, minent l'effort de généralisation de la scolarisation, notamment au niveau du collège et appellent à prendre des mesures.

17 - A juste titre, Le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans, il est passé de 97,9% pour la période 2011-2012 à 99% durant la période 2014-2015, à l'échelle nationale. Pour le monde rural, il est passé durant la même période de 95,9% à 98,3%. En ce qui concerne le taux de scolarisation des filles âgées 6 à 11 ans en milieu rural, il est passé durant la même période de 94,5% à 98,4%. (Source : Réalisation du programme gouvernemental, 2013-2016, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle)

- Le développement de l'éducation, surtout dans le milieu rural, exige le concours et la convergence des actions de plusieurs ministères et organismes pour mettre en place les équipements indispensables et infrastructures dans l'environnement de l'école, tels que l'électrification, l'eau potable, les routes, la médecine préventive, mais aussi des politiques pour lutter contre la pauvreté et la précarité et l'amélioration du niveau de vie des ménages défavorisés.
- Conçu au niveau national, pour arriver aux établissements primaires et secondaires, le programme GENIE devrait anticiper la menace de la fracture numérique entre les écoles urbaines et rurales et relever le défi de la démocratisation numérique.
- La situation des écoles en milieu rural et les conditions d'études des élèves des milieux défavorisés expliquent certainement une part significative du déficit éducatif.
- Malgré qu'elle constitue une alternative pour améliorer le taux de scolarisation en milieu rural surtout pour les douars isolés et éloignés, l'école communautaire, nécessite une évaluation objective pour s'arrêter sur les points forts de cette initiative et ses faiblesses. Avant de procéder à l'élargissement de ces écoles dans d'autres communes rurales, il est indispensable de s'assurer de leur gestion et de l'amélioration de la qualité de ses services (la cantine scolaire, ...).
- le programme des aides financières « Tayssir » a été limité dans le temps et dans l'espace car il n'a pas été généralisé.

De là partant, le CSE a élaboré une nouvelle stratégie pour la période 2015-2030, baptisée « Vision stratégique 2030 ». Présentée en mai 2015, cette vision est considérée comme une feuille de route capable de réformer l'école marocaine et d'accroître le rapport coût-efficacité en tant que levier stratégique pour la promotion du développement humain. Cette réforme s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

Cependant, partant de l'analyse des données disponibles et des échanges avec le ministère de l'éducation et de la formation professionnelle lors de l'audition, de grands défis restent à relever, relatifs :

- (i) aux ressources humaines nécessaires pour satisfaire les besoins de ce secteur surtout avec le départ massif d'enseignants à la retraite. En 2017 le nombre de départs d'enseignants atteindra 10 800, et environ 6 700 enseignants bénéficieront de la retraite anticipée durant la même période, alors que la demande pour couvrir les besoins du niveau secondaire collégial et du niveau secondaire qualifiant est estimée à 4 700 enseignants ;
- (ii) aux départs d'enseignants vers le secteur privé ;

(iii) à l'expansion du phénomène d'urbanisation à des espaces ruraux pose énormément de problèmes, il est important d'accorder une attention particulière à cette question en vue de développer en particulier la scolarité en milieu rural et dans les zones périurbaines.

Le secteur de l'éducation en milieu rural doit faire face également à la généralisation de l'enseignement et l'encouragement de la scolarisation des filles en milieu rural et la lutte contre la déperdition scolaire et le redoublement. Selon les estimations de la Banque Centrale, le Maroc gaspille entre 8 et 9 milliards de DH annuellement entre déperdition scolaire et redoublement.

Le soutien social des familles pauvres en milieu rural reste également une préoccupation majeure, il est nécessaire d'accompagner les catégories vulnérables pour faciliter l'accès de leurs enfants à l'enseignement et à la formation de base, et de renforcer le transport scolaire notamment pour les enfants qui se déplacent des longues distances pour aller à l'école. A ce niveau, il faut améliorer le taux de couverture des communes rurales par les établissements scolaires notamment du cycle collégial puisque en 2015-2016 ce taux ne dépasse pas 66,5%¹⁸.

Par ailleurs, deux populations méritent d'être considérées en matière de scolarisation et de formation¹⁹ :

- les enfants et jeunes en situation de handicap. Il ressort de l'enquête nationale de 2014 que le taux national de scolarisation des personnes en situation de handicap modéré à très sévère pour la tranche d'âge (6 à 17 ans) est de 41,8 %, soit 33.000 élèves, tandis que ce taux s'élève chez les personnes en situation de handicap de léger à très sévère à 55,1 % (850.000 personnes). Toutefois, l'enquête relève que 79 % des enfants en situation de handicap scolarisés, âgés entre 5 et 17 ans, ont atteint au plus, le niveau primaire au moment de l'enquête.
- les enfants vivant au sein de communautés nomades dont le niveau d'éducation demeure très faible. 84% des nomades n'ont aucun niveau d'instruction, 2,2% ont fréquenté tout au plus le préscolaire, 9,3% le primaire, 2,7% le collège. Le secondaire et le supérieur n'ont été le fait que de 1,2% et 0,6% respectivement. L'accès à l'enseignement chez les enfants nomades est encore très limité. Le taux de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans est de 31,3% (94,5% au niveau national), 39,8% parmi les garçons et seulement 23,5% parmi les filles.

Ainsi, des efforts restent encore à déployer pour garantir l'accès de ces populations à leur droit fondamentaux notamment à l'éducation et à la formation et les faire bénéficier du programme de soutien social afin d'encourager leur enfant pour aller à l'école. Il est important également de renouveler l'offre pédagogique en tenant compte des spécificités et de la situation sociale de cette catégorie de populations.

18 - Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (audition)

19 - Note sur la population nomade au Maroc d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, HCP

3. Services publics de base et infrastructures rurales

En plus des actions entreprises en matière de services sociaux (éducation, santé, ...), et afin de réduire les déficits constatés en développement humain en milieu rural, plusieurs programmes publics de services de base ont été élaborés à partir des 1995 et mis en œuvre à nos jours, il s'agit du Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), le programme d'électrification rurale global (PERG), le programme national des routes rurales (PNRR). Des programmes d'infrastructures numériques ont été également lancés durant ces dernières années, mais l'accès à l'information et aux moyens de communication en milieu rural demeure encore très limité.

Accès à l'eau potable en milieu rural

L'approvisionnement du milieu rural en eau potable accusait un retard considérable durant les années 80, du fait du non prise en compte des aspects sociaux notamment de la population rurale. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont lancé en 1995, un programme national d'alimentation en eau potable en milieu rural, appelé Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER). L'objectif de ce programme était de porter le taux d'accès de 14% en 1995 à 80% en 2010.

Le tableau suivant indique l'évolution de l'accès à l'eau potable en milieu rural de 2010 à 2014.

INDICATEURS	2010	2011	2012	2013	2014
1. Accès à l'eau potable du réseau (en %)	44,7	48,8	50,5	52,3	55,3
• Branchements à domicile	31,6	34,2	36,8	37,3	39,7
• Borne fontaine	13,2	14,6	13,7	15,1	15,6
2. Source naturelle	46,6	45,3	42,2	39,6	36,6
• Puits collectif aménagé, Métfia collective	0,3	1,9	1,8	2,5	1,5
• Puits collectif non aménagé	11,3	9,9	8,1	7,0	6,9
• Source, oued, Seguia, etc...	18,1	18,0	18,2	15,8	12,9
• Puits interne, Métfia privée	16,9	15,6	14,0	14,3	15,3
3. Autres	7,5	5,9	7,3	8,1	8,1

Source : HCP

Il ressort de ce tableau que l'accès de la population à l'eau potable du réseau ne dépasse pas 55,3% fin 2014, et les branchements à domicile ne représentent que 39,7%. En effet, le dernier rapport²⁰ de la chambre des conseillers sur l'évaluation des politiques publiques a mis l'accent sur des dysfonctionnements ayant limité l'impact du PAGER. En effet, l'objectif de généralisation s'est avéré difficile parce que certains paramètres, comme la mise à niveau du réseau de raccordement, n'ont pas été pris en compte. En outre, il faut préciser que 3,5 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un approvisionnement régulier.

Il convient de rappeler que le taux d'accès à l'eau potable atteint 95% en 2015 contre 14% lors du lancement du programme en 1995. Les projections faites quant à la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, indiquent que le taux d'accès atteint 96,5% en 2017, avec un taux de branchements individuels de 50% en 2020 et 70% en 2030²¹. Mais cela nécessite la mobilisation des financements et une bonne coordination et une implication des tous les acteurs concernés pour servir les populations les plus nécessiteuses et qui se trouvent dans des situations de pauvreté et de vulnérabilité.

L'évacuation des eaux usées en milieu rural pose aussi un grand problème, en fait 59,2% des ménages occupent un logement raccordé à un réseau public d'évacuation des eaux usées (88,5% en milieu urbain et seulement 2,8% en milieu rural). 23% recourent à une fosse septique ; 8,8% en milieu urbain et 50,5% en milieu rural²². Cela nécessite plus d'efforts pour rattraper le gap en matière d'accès à l'assainissement rural. Le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA) lancé en 2006 visant à porter le taux de raccordement global au réseau d'assainissement à 80% en 2020 et 90% en 2030. Ledit programme sera renforcé par un programme national d'assainissement liquide en milieu rural (PNAR) intégré dans le cadre du Plan National de l'Eau²³. Ainsi, la mise en place d'un système d'hygiène répondant aux doléances d'une frange importante de la population rurale requiert un montage institutionnel et financier approprié.

En guise de conclusion, il convient de signaler que le raccordement à l'eau potable du réseau est un grand défi à relever puisque selon les données du HCP, à fin 2014, uniquement environ 40% des maisons rurales bénéficient d'une connexion directe au réseau de l'eau potable. Ce faible taux se justifie par plusieurs raisons entre autre par les tarifs appliqués qui constituent un frein à la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, à cause du faible revenu des populations rurales. Par ailleurs, le raccordement au réseau d'assainissement reste très faible et pose aussi un vrai problème en milieu rural, au vu de ses effets pervers sur l'environnement. En effet,

20 - تقييم برنامج الكهرباء القروية الشمولي (PERG) مجلس النواب البرلمان، دورة أبريل 2016

21 - *Projet de Loi de Finances 2016, rapport économique et financier, p : 75*

22 - HCP, RGPH, 2014

23 - *Le Projet de Loi de Finances 2016, rapport économique et financier*

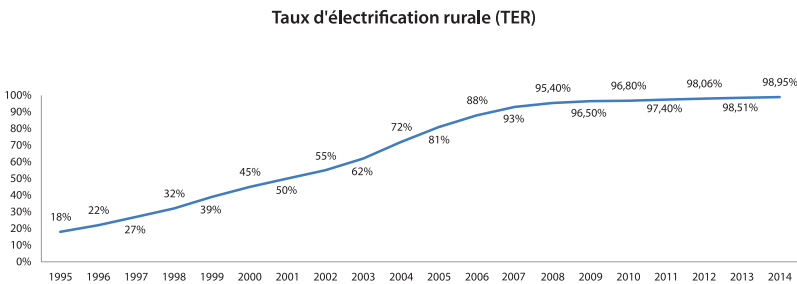
l'assainissement et la mise en place des stations d'épuration dans les communes rurales ressortent parmi les doléances prioritaires de la population exprimées lors de la visite de terrain.

Accès à l'électrification rurale

L'Etat a donné depuis le milieu des années 90 une attention particulière à l'électrification des zones rurales et leur raccordement au réseau dans le cadre de programmes dédiés. En effet, le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) démarré en 1996 avait pour objectif de porter le taux d'électrification rurale à 80% à l'horizon 2010. A raison de l'électrification de 1 000 villages en moyenne par an avec un budget de 15 milliards de dirhams.

Ce programme a permis ainsi à près de 2.093.881 foyers, soit 12,5 millions d'habitants, d'accéder aux services de l'électricité portant ainsi le taux d'électrification rurale à 99,2% fin juillet 2016 contre 18% en 1995, pour un investissement global de 22,69 milliards de dirhams²⁴. Il a permis également en 2014 l'équipement par kits photovoltaïques de 51 559 foyers dans 3 663 villages²⁵. A fin juillet 2016, l'électrification rurale a concerné 39.255 villages en réseaux interconnectés.

Ainsi, le graphique suivant illustre l'évolution du taux d'électrification rurale de 1995 à fin 2014 :



Source : ONEE

Il en résulte de ce graphique que l'effort a été déployé surtout de 1995 à 2014 où le taux est passé de 18% à 96,5%, après on constate qu'il y a un ralentissement en matière du taux d'accès de la population à l'électricité.

Toutefois, cela ne signifie pas que tous les ménages ruraux profitent de raccordement au réseau. Selon le dernier rapport de la chambre des représentants sur l'évaluation des politiques publiques, il a été soulevé l'impact positif des choix figurant dans le Programme d'Electrification Rurale Global, notamment en termes de financement participatif et l'effort consentit pour la généralisation de l'accès, et ce malgré la

24 - Ministère de l'économie et des finances

25 - <http://www.one.org.ma/>

persistance de disparités entre les régions. On note également l'installation de plus de 60.000 plaques solaires dans 7.000 douars. Cependant, ce rapport précise qu'aujourd'hui, 168.000 foyers, soit 1,3 millions de personnes, ne bénéficient pas de raccordement au réseau électrique.

S'agissant de l'impact de ce programme sur les bénéficiaires, malgré les résultats obtenus de ce programme qui a favorisé sensiblement le développement d'activités commerciales (AGR,...) et agricoles, en plus de l'amélioration de la qualité des services de proximité, des difficultés sont encore posées liées aux frais supplémentaires engendrés par l'électricité pour les populations pauvres en raison de leurs revenus faibles qui ne permettant pas de satisfaire les besoins nécessaires des ménages. Il s'agit-là des constatations dégagés des séances d'auditions organisées avec les différents acteurs. A ce niveau, Une évaluation réelle de terrain de ce programme est d'une grande importance surtout pour mesurer son impact sur les populations bénéficiaires notamment sur le plan économique, social et culturel²⁶ et connaître au juste les insuffisances et apporter les éléments de réponses aux différents cas de figures en fonctions des spécificités de chaque région, communes rurales et douars.

Les problèmes liés au manque d'hygiène et d'assainissement liquide du milieu de vie menacent encore une grande majorité de la population et particulièrement la frange la plus vulnérable vivant en milieu rural et dans les centres ruraux. L'insuffisance des services sociaux tels que l'eau, l'électricité et l'absence de toilettes appropriées ou de système d'évacuation des eaux usées domestiques sont des facteurs aggravant l'état sanitaire de la population rurale.

A ce propos, il est urgent de renforcer l'intervention de proximité via l'implication des acteurs locaux et particulièrement les communes rurales en mettant en place un programme de sensibilisation et de prise de conscience auprès des populations rurales. De même, la situation risquée des souks hebdomadaires notamment pour les produits sensibles comme la viande, les poissons, requière des contrôles sévères de la part des services concernés et une mise à niveau acceptable de l'état de ces souks. Il est important de reposer leur aménagement et réhabilitation en tant que espace de vie des populations rurales.

Accès des populations rurales à un logement décent

Le Maroc a réalisé de grand progrès dans la production du logement en général et du logement social en particulier durant ces 15 dernières années notamment dans les villes. Si le bilan quantitatif est défendable, il reste beaucoup de points noirs liés à la qualité des logements, à leur adéquation par rapport aux besoins des citoyens, à la gouvernance du secteur et aux inégalités toujours présentes.

26 - L'évaluation faite par la commission de la chambre des conseiller n'allant pas dans les détails sur l'impact concret du renforcement de l'accès à l'eau et à l'électricité sur la qualité de vie dans les campagnes, en raison de contraintes de temps. Pour les aspects liés à l'impact du programme sur les bénéficiaires, cette évaluation s'est basée, entre autres, sur les évaluations faites par l'ONEE en 1994, 2004 et 2009. Mais il y a beaucoup de changements qui ont eu lieu de 2009 à nos jours et qui méritent une actualisation.

Ces interventions restent très limitées en milieu rural du fait des spécificités de l'habitat rural qui diffère d'une région à l'autre et du manque, voir absence de prise en compte de la dimension habitat rural dans les politiques publiques et dans les stratégies des acteurs opérant dans ce domaine. Les habitations rurales sont dans la majorité des cas, groupées et /ou dispersées et gardent le type rural. Dans ce cadre, l'ONDH²⁷ précise qu'en milieu rural, la majorité des ménages (61,5%) habitent dans des maisons dites de type rural. Une bonne proportion (24,1%) habite dans des maisons marocaines modernes et 10,4% environ logent dans des maisons marocaines traditionnelles.

Lors de la visite de terrain de la délégation du CESE, les appréciations faites et les débats avec les acteurs locaux et régionaux ont dégagé les constats suivants :

- Le logement en milieu rural se caractérise par une forte dispersion des maisons et par un manque des conditions sanitaires décentes et du service minimum de bases (hygiène sanitaire, assainissement liquide et solide, accès aux réseaux d'eau potable et à l'électricité/énergie solaire) ;
- Les centres ruraux implantés sans plan d'aménagement dans la majorité des cas, ont besoins d'urgence d'une mise à niveau afin d'améliorer le cadre de vie des populations notamment, l'assainissement et la mise en place des stations d'épuration. Le développement de ces centres émergents nécessite l'installation des infrastructures complètes ainsi que la création des unités de valorisation des productions locales et la création de l'emploi permettant d'éviter l'exode rurale vers les grandes villes ;

Les centres proches des villes auront des rôles réels complémentaires à jouer pour assurer des services touristiques, industrielles, éducatives Le développement à l'échelle territoriale des petits villages intégrés entre les territoires ruraux et les zones éloignées, dotés des infrastructures de base et services sociaux, offrant les conditions d'une vie décente pourront attirer les citoyens du monde rural autour des activités non agricoles qui favorisent la promotion de l'économie rurale et la création d'emploi ;

- La nécessité d'élaborer pour les centres ruraux petits, moyens et grands une feuille de route et des plans intégrés des différents acteurs régionaux, locaux et nationaux, pour la mise en place des infrastructures complètes et la création des unités de valorisation et de commercialisation des productions locales ;
- Présence des constructions anarchiques et des logements inachevés dans les centres ruraux ;
- La forte urbanisation des campagnes du fait de l'empiétement excessif sur les terrains agricoles à des fins de construction d'habitat social ou de logement réduisant par là même la superficie des terrains à fort potentiel de production agricole et leur contribution à la fourniture des villes en produits agricoles.

27 - Enquête panel de ménages, observatoire national du Développement Humain, 2012

Par ailleurs, la politique de l'habitat rural devrait faire face au moins à deux risques une consommation démesurée des espaces agricoles et forestiers perdus par l'urbanisation anarchique chaque année, et une prolifération des centres villes ruraux avec un habitat insalubre sans conditions sanitaires et d'hygiènes. Il est important d'assouplir les procédures et trouver des solutions à ce problème d'habitat en milieu rural.

Cette thématique sera traitée et approfondie par la commission dans le cadre d'une auto saisine retenue par la commission, programmée pour l'exercice 2017.

Routes et désenclavement du monde rural

Les infrastructures de base relatives aux routes visant le désenclavement du monde rural deviennent actuellement une priorité essentielle pour améliorer la circulation des hommes, des biens et services et assurer un développement économique et social équitable des populations rurales. Dans cette partie, seront traitées les actions mises en œuvre en matière de désenclavement du monde rural et les obstacles qu'il faut surmonter pour améliorer les conditions de transport et le cadre de vie des populations vivant en milieu rural.

Des efforts remarquables ont été déployés en matière d'amélioration de l'accessibilité de la population rurale

Des investissements importants ont été réalisés au cours des 20 dernières années permettant ainsi de développer le réseau routier. Un effort de désenclavement du monde rural a été engagé depuis 1995 matérialisé par le lancement d'un programme spécifique de rattrapage en milieu rural, il s'agit du programme national des routes rurales (PNRR1), lancé pour la période 1996-2005, d'une longueur de 11 200 km avec un coût de 7 milliards de dirhams. Ce programme a permis d'augmenter le taux d'accès de la population rurale de 34% en 1995 à 54% en 2005²⁸. Il convient de rappeler qu'avant 1995 le taux d'accès de la population rurale ne dépassait guère les 34%.

Selon la même sources, le second Programme National des Routes Rurales (PNRR2) pour la période 2006-2015 pour désenclaver 15.500 km de routes rurales, avec un coût de 15,3 milliards de dirhams a permis de porter le taux d'accès de la population rurale de 54% à 80% en 2012.

Le Programme de mise à niveau Territoriale (PMAT) réalisé durant la période 2011-2015 pour une longueur de 2 330 km avec un coût de 2,5 milliards de dirhams a permis aussi d'accroître l'accès de la population à 85% à juillet 2016²⁹. A cela, s'ajoute 2 700 km de routes construites avec un coût de 2,1 milliards de dirhams dans le cadre du partenariat avec les collectivités locales. Le total des investissements de ces programmes est atteint 27 milliards de dirhams et la longueur totale est de 32 000 km de routes rurales au profit de près de 50% de la population rurale³⁰.

28 - Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

29 - Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (audition)

30 - Idem 30

Des difficultés de gestion et d'entretien des routes rurales demeurent encore posées

Les progrès accomplis en matière d'infrastructure routière sont indéniables et méritent d'être mis en exergue. Toutefois, la multiplication des intervenants notamment au niveau local, régional et national pose le problème de coordination et de cohérence des programmes visant à désenclaver le monde rural. En effet, le réseau routier rural est géré par l'Etat (Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Haut-commissariat aux Eaux et forêts, ...) et les Collectivités locales.

S'agissant des routes non classées et les pistes rurales qui sont les plus utilisées en milieu rural, il a été constaté lors de la visite de terrain que leur suivi et entretien posent un vrai problème. De ce fait, il est nécessaire de clarifier la gestion de ces routes et mettre en place un dispositif qui assure leur aménagement et entretien et instaurer un mécanisme approprié identifiant les acteurs impliqués et arrêtant la responsabilité de chaque intervenant au niveau local, provincial et régional. A signaler à ce niveau que le réseau classé à la charge de l'Etat, dispose d'une base de données routière alimentée par des relevés périodiques et des campagnes d'auscultation pour les chaussées et les ouvrages d'art, ce qui n'est pas le cas des routes non classées.

L'augmentation du trafic et le manque de signalisation en milieu rural posent également des sérieux problèmes notamment les accidents aux alentours des établissements scolaires, souks hebdomadaires,... Pour limiter les risques de ces accidents, il est utile de renforcer la signalisation au niveau des routes rurales et prévoir des programmes de sensibilisation au profit des conducteurs en vue de choisir les bons comportements de conduite.

Par ailleurs, il est important d'accompagner la réalisation des routes par des réflexions sérieuses visant l'amélioration du transport en milieu rural dont le type le plus répondu c'est le transport mixte. Pour ce type de transport, Bien que des dispositions ont été prises pour l'organiser, plusieurs obstacles sont toujours là et nécessitent une attention particulière de la part des décideurs en vue d'améliorer les conditions de transport particulièrement le côté humain des utilisateurs de ce moyen de transport.

De même, les conditions de transport mixte en milieu rural sont très dangereuses, il est temps d'envisager d'autres voies afin de rendre ce secteur plus attractif en encourageant l'investissement dans ce domaine et la prise en charge de ce type de transport par le secteur privé.

Communication et information en milieu rural restent très limitées

Les infrastructures numériques (réseaux de fibres optiques, réseaux internet haut débit, réseaux de transmission par satellites, etc.) ont un rôle important dans la structuration du territoire, car elles sont indispensables pour la mise à disposition des citoyens des services à distance, le renforcement de la compétitivité des entreprises et l'encouragement de l'attractivité des territoires.

En effet, le programme dénommé PACTE (Programme de généralisation de l'accès aux moyens des Télécommunications) adopté en 2005 vise le déploiement des services de la téléphonie et internet au niveau de 9263 localités rurales³¹, qualifiées de zones blanches (c'est-à-dire des zones dépourvues de moyens d'accès aux réseaux de télécommunications). Le rapport annuel de l'ANRT de 2015, révèle qu'au 31 décembre 2015, l'état de couverture des localités PACTE se présente, de la façon suivante, les localités couvertes sont de 99%, et les localités ayant des difficultés de terrains et d'électrification et celles irréalisables, inaccessibles ou abandonnées représentent respectivement 0,8% et 0,2%.

D'autres projets de généralisation des TIC sont toujours en cours. Il s'agit des programmes GENIE, INJAZ et CAC tous inscrits dans le cadre du plan « Maroc Numeric 2013 ».

En dépit des progrès accomplis en la matière, à travers le déploiement de plusieurs programmes (PACTE, GENIE, INGAZ, e-Gov)³², les infrastructures numériques demeurent encore insuffisantes en milieu rural au vu de l'étendue et de la dispersion des localités au niveau du monde rural. A cet égard, en 2015, 54,8% des ménages sont équipés en ordinateur/tablette. Cette proportion est de 69,5% en milieu urbain et ne représente que 26,3% dans le rural.

Le taux d'accès des ménages marocains à l'internet est passé de 50,4% en 2014 (17,3 millions d'internautes à fin 2014)³³ à 66,5% en 2015. Plus des trois-quarts des ménages ont accès à Internet à domicile dans le milieu urbain (76,3%) et 47,3% dans le milieu rural, soit une hausse importante entre 2014 et 2015³⁴.

Nonobstant cette évolution des services de technologies de la communication, le monde rural demeure exposé à des insuffisances accrues dans le domaine de communication et d'information, et l'effort devrait être renforcé pour faciliter davantage l'accessibilité des ménages à ces outils dans la perspective d'améliorer l'environnement multimédia des établissements scolaires, permettre aux ménages d'accéder à d'autres services sociaux comme le RAMED, les soins de santé, l'état

31 - Rapport annuel de l'ANRT de 2015

32 - Le programme GENIE est une composante essentielle de la stratégie nationale « Maroc numeric 2013 ». Il vise la généralisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'éducation. Il a été lancé début 2006 et sa stratégie a été réactualisée en 2009. Il s'articule autour de quatre axes : infrastructure, formation, ressources numériques et développement des usages.

-Concernant INJAZ, il vise la généralisation de l'accès aux TIC pour les étudiants de l'enseignement supérieur. Ce programme est à sa 4ème édition. 86 000 étudiants, sur un total éligible de 102 100, ont bénéficié de subventions pour l'acquisition d'ordinateurs et de connexion Internet.

-Le programme «CAC» vise la création de 400 Centres d'Accès Communautaires (CAC) aux TIC. Au 31 décembre 2013, la 1ère phase du projet a permis le déploiement de 74 CAC.

Sources : ANRT, Rapport annuel 2013.

33 - Le Projet de Loi de Finances 2016, rapport économique et financier, Ministère de l'Economie et des finances

34 - Rapport annuel de l'ANRT de 2015

civil, ... ; et de faciliter ainsi leur contacts avec le reste du pays et du monde. Ils permettront notamment aux agriculteurs d'améliorer leur connaissance, d'identifier les problèmes techniques et d'adopter les pratiques et les innovations technologiques les plus adaptées à leurs situations. Cela ne pourra se faire qu'avec une amélioration des systèmes de communication et d'information, en particulier l'extension de la couverture de la téléphonie mobile et de l'internet dans les zones rurales.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle donne de la régionalisation avancée, l'aménagement numérique devient, de plus en plus, un élément capital de la connectivité territoriale. Pour ce faire, il mérite d'être intégré comme secteur à part entière dans le cadre des nouvelles compétences des régions. Aussi, il faudra accélérer et approfondir les différents programmes du plan « Maroc Numeric 2013 » et évaluer leurs impacts sur les populations rurales. Afin de dégager les freins qui limitent l'accès des ménages en milieu rural à ces nouvelles technologies.

4. L'emploi en milieu rural : créations en deçà des attentes et influence des aléas climatiques

Dans la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire, l'agriculture est encore le principal secteur d'emploi pour les franges pauvres de la société et assure une part importante des moyens de subsistance. Selon la FAO³⁵ l'agriculture représente environ 10 % du PIB dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et elle emploie 45% environ de la main-d'œuvre totale (travailleurs rémunérés ou non occupant un emploi formel ou informel, y compris la main-d'œuvre familiale présente sur l'exploitation). En effet, de nombreuses personnes vivent d'un emploi agricole ou d'activités paysannes propres dont le produit est destiné à l'autoconsommation familiale et le reste à la commercialisation.

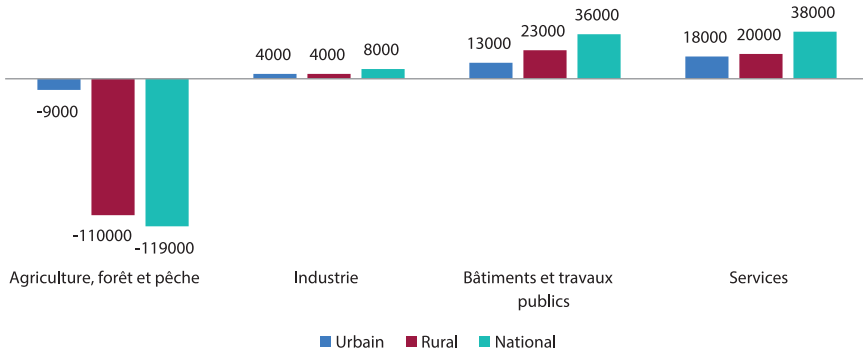
Au Maroc, l'agriculture emploie 40% de la population active et constitue une source de revenu pour 80% de la population rurale.

Selon les données du HCP³⁶, après une création importante de 58.000 postes en 2013 et de 16.000 en 2014, le secteur de l'«agriculture, forêt et pêche» a connu, en raison de mauvaises campagnes agricoles, la perte de 32.000 postes d'emploi en 2015, puis de 119.000 (9000 en milieu urbain et 110 000 dans le rural) en 2016, ce qui correspond à une baisse de 2,9% du volume d'emploi de ce secteur.

Le graphique suivant indique l'évolution de l'emploi selon les secteurs d'activité économique et par milieu de résidence :

35 - Rapport sur « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Protection sociale et agriculture: Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rome, 2015

36 - Situation du marché du travail, HCP, 2016



Source : HCP ; Création nette d'emploi, entre 2015 et 2016, par secteur d'activité économique et milieu de résidence

En milieu rural, le secteur de l'«agriculture, forêt et pêche» a perdu 110.000 postes d'emploi marquant une baisse de 3% du volume de l'emploi du secteur agricole. Toujours, en milieu rural, selon le même graphique, les autres secteurs ont créé des emplois : les BTP 23.000 (+5,5% du volume de l'emploi du secteur); les «services» 20 000 emploi (+2,7%); l'«industrie y compris l'artisanat» 4 000 (+1,8%).

En ce qui concerne le taux de chômage, il est passé, entre 2015 et 2016, de 9,7% à 9,4% au niveau national, de 14,6% à 13,9% en milieu urbain et de 4,1% à 4,2% en milieu rural. Durant la même période, le taux de sous-emploi est passé de 10,8% à 11,3% au niveau national, de 9,9% à 10,2% dans les villes et de 11,8% à 12,4% dans la campagne.

De son côté le taux de sous-emploi est passé, entre 2015 et 2016, de 10,8% à 11,7% au niveau national, de 9,7% à 10,5% en milieu urbain et de 12% à 12,5% en milieu rural. Au niveau national, le taux de sous-emploi des hommes (13,1%) représente plus que le double de celui des femmes (6,2%). En milieu urbain, ce taux (10,3%) est presque égal à celui des femmes (10,1%), alors qu'en milieu rural, il est environ cinq fois plus important (16,6% contre 3,8%).

Par ailleurs, force est de constater que l'une des caractéristiques de l'emploi en agriculture c'est l'accroissement de plus en plus du travail des femmes en remplacement de celui des hommes et des jeunes qui préfèrent quitter la campagne vers les villes pour une vie meilleure. En effet, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les femmes fournissent 43% de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole, et leur part atteint au moins 50% dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et ailleurs, surtout là où la pauvreté est profondément enracinée et où les femmes disposent de peu d'autres débouchés³⁷.

37 - Rapport sur « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Protection sociale et agriculture: Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rome, 2015

La participation des femmes à l'emploi reste toujours très faible. En effet, l'année 2015 marque le recul du taux d'activité des femmes qui est passé à 24,8% en 2015 contre 25,2% en 2014 (et 25,9% en 2010). Ce taux est d'autant plus faible en milieu urbain où il atteint 17,4% contre 36,6% en milieu rural³⁸.

Par ailleurs, au niveau national, les femmes sont plus présentes dans le secteur de «l'agriculture, forêt et pêche» avec une part de 59,9% de l'emploi féminin. Le secteur des «services» constitue le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois pour les femmes avec une proportion de 27,9% et enfin, le secteur de «l'industrie» contribue avec 11,8% des postes d'emploi féminins. Cette structure de l'emploi selon les secteurs d'activité économique cache des disparités par milieu de résidence. En milieu rural, la majorité des postes féminins sont dans «l'agriculture, forêt et pêche» (93,2%); alors qu'en milieu urbain, les femmes travaillent principalement dans le secteur des «services» (68,6%)³⁹. De même, plus des trois quarts des femmes actives occupées (75,2%) travaillent comme ouvrières ou manœuvres de l'agriculture ou de la pêche et 17,9% sont des exploitantes agricoles, pêcheuses, forestières ou chasseuses.

Les conditions de travail et de transport très difficiles des femmes ouvrières exerçant notamment dans le secteur agricole est un défis majeurs à relever. L'amélioration consistante et durable de ces conditions de travail constitue une priorité capitale. De même, il importe de noter que les femmes chefs d'exploitations agricoles qui représentent une part non négligeable dans le monde rural ont également du mal à accéder aux intrants, aux services et aux marchés agricoles surtout pour leurs productions émanant des activités génératrices de revenus agricoles et artisanales. Il leur est donc particulièrement difficile de s'appuyer sur la production agricole seule pour sortir de la pauvreté.

L'analyse de ces données enseigne que le secteur agricole lorsqu'il est affecté par les aléas climatiques reste peu générateur d'emploi en milieu rural. La sécheresse, qui est devenue un phénomène conjoncturel, a un impact considérable sur la création de l'emploi en milieu. De ce fait, l'encouragement de l'investissement public et privé dans le cadre de grands projets structurants à implanter en milieu rural selon la vocation de chaque région, le recours à la pluriactivité et à la création des petites et moyennes entreprises rurales (PMER) constituent en réalité une nouvelle vision de promotion de l'emploi agricole et rural et permettant de relever les défis multiples auxquels s'affronte le monde rural.

La création des emplois non agricoles dans les zones rurales, permettront aux populations rurales notamment les petits agriculteurs de diversifier leurs sources de revenu et offriront une alternative à ceux qui ne vivent pas décemment de la production agricole. Les industries et services d'amont et d'aval de l'agriculture (transformation des produits agricoles, industries alimentaires, agrofourniture,

38 - Haut Commissariat au Plan

39 - Enquête « Femmes Marocaines et Marché du Travail : Caractéristiques et Évolution », HCP, Décembre 2013.

mécanisation,...) constituent des gisements d'emplois encore largement sous-exploités en milieu rural.

L'encouragement des jeunes pour s'investir plus dans le domaine agricole est un autre défi, car ils préfèrent quitter le rural pour s'installer en ville. Les acteurs auditionnés ont pointé un désintéressement chez les jeunes vis-à-vis des travaux liés à l'agriculture aussi bien dans les plaines que dans les zones de montagnes et oasiennes. Pour ce faire, une prise en charge des jeunes depuis leur enfance et un encadrement de proximité s'avèrent opportuns, et ce à travers le renforcement du préscolaire, du primaire, de leur adhésion dans des associations locales œuvrant dans le domaine agricole et environnemental et de l'accès au financement, ce qui contribuera à une meilleure implication de ces jeunes dans la vie active.

La formation professionnelle de ces jeunes dans la perspective de les préparer à prendre la relève pour la gestion des exploitations agricoles devrait figurer parmi les priorités des décideurs au niveau national et régional. En outre, et étant donné que l'agriculture et le monde rural ont été exclus du statut de l'auto-entrepreneur, il est important de mettre en place un cadre législatif appropriés définissant les métiers découlant de l'agriculture ainsi que des autres métiers ruraux.

En guise de conclusion de cette partie, notons que les programmes et projets réalisés restent très sectoriels et sont conçus de façon à répondre à des questions urgentes qu'affronte le monde rural. La multiplicité de ces programmes et la diversité des actions opérées en milieu rural ont entraîné certes des transformations économiques, sociales et continues, auxquelles les populations rurales essayent de s'adapter, en tirant profit des opportunités qui leur sont offertes. Mais ces interventions n'ont pas été accomplies d'une manière équitable sur les différents territoires du pays, faute d'une vision d'ensemble permettant de renforcer la gouvernance, l'intégration et la cohérence des actions et de cibler davantage les zones pauvres et les populations rurales marginalisées.

Ceci, se reflète dans la fracture entre les villes et les campagnes, dans l'accès limité des populations rurales aux services sociaux de base, dans le sous-emploi des jeunes en milieu rural notamment dans les années de sécheresses ainsi que les fortes inégalités des revenus et la persistante de la pauvreté des populations vulnérables et l'analphabétisme. Les chiffres publiés par le HCP début novembre 2016 viennent confirmer cette situation puisque la vulnérabilité à la pauvreté, même si elle s'avère faible en milieu urbain avec une incidence de 7,9%, reste un phénomène surtout rural où elle se maintient à 19,4% en 2014 après avoir été de 30% en 2001⁴⁰.

L'analphabétisme de la population rurale perdure puisque le taux d'analphabétisme reste élevé malgré les efforts consentis, ce taux est de 47,7% en milieu rural contre 22,2% pour l'urbain pour la population âgée de 10 ans et plus⁴¹. Ce qui limitera l'accès

40 - Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, HCP, 2016

41 - HCP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014

des populations rurales à l'information et aux nouvelles techniques de production et de valorisation.

Il en résulte de cette situation un retard en matière d'indicateurs du développement humain, impactant ainsi négativement le classement du Maroc selon le programme des Nations Unies pour le développement humain. En effet, le Maroc a perdu en 2015 trois points dans le classement par rapport à l'Indice de développement humain du PNUD par rapport à 2014 et est classé au 129^{ème} rang sur 188 pays avec un score de 0.628. Ajusté aux inégalités, ce score tombe à 0.441⁴².

Le monde rural a également connu des mutations profondes sur le plan économique et social reflétés par une amélioration significative de l'accessibilité et de la mise en place des infrastructures et des services sociaux de base. Toutefois, cette dynamique n'a pas été accompagnée par une amélioration des revenus des populations rurales et de leur bien-être. De nombreux obstacles devraient être levés, ils peuvent être intrinsèques aux ménages eux-mêmes, à leurs milieux ou à leurs capacités financières. Ce qui a impacté le niveau de vie des populations rurales qui a resté largement en deçà du souhaitable, malgré qu'il a enregistré une évolution plus rapidement qu'en milieu urbain sur la période 2001- 2014 (3,5% contre 3,7% en milieu rural)⁴³. Une telle dynamique n'a pas pu également engendrer le changement socio-économique escompté au sein des familles les plus pauvres.

Les préoccupations sociales, économiques, environnementales mais aussi démographiques ne font que renforcer la nécessité de repenser les stratégies et plans de développement du monde rural de façon à reconsidérer l'élément humain au cœur de ces stratégies, avec l'implication effective de la société civile et des autres acteurs concernés depuis l'élaboration jusqu'à l'exécution et le suivi de ces plans.

III. Des leviers à activer et des ressources à valoriser pour la promotion de l'économie rurale

Les services sociaux et les infrastructures tels que les routes, l'électricité, l'eau potables, ..., permettent certes d'améliorer le mode de vie des populations vivant en milieu rural, mais ne contribuent pas à procurer un revenu satisfaisant renforçant le pouvoir d'achat des populations rurales. Pour ce faire, il est nécessaire de créer des opportunités économiques autour de secteurs porteurs en vue d'assurer une dynamique de l'économie rurale.

42 - Rapport annuel CESE 2015

43 - « Toutefois, selon le HCP, l'écart de niveau de vie entre les milieux urbain et rural qui était de 2 en 2001 et qui a baissé à 1,8 environ en 2007, a connu une légère augmentation à 1,9 en 2014 => nécessité de surveiller de près ces évolutions en raison des fluctuations des revenus ruraux », Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, HCP, 2016

Cette dynamique, ne devrait pas se limiter à l'agriculture seule car avec les changements et mutations socio-économiques marquant le paysage marocain et ses campagnes, il s'avère opportun de favoriser le développement des synergies avec d'autres secteurs pourvoyeurs de richesses et d'emplois comme la pêche, le tourisme rural et l'artisanat pour redynamiser et développer l'économie du monde rural.

Il s'agit d'améliorer les revenus des populations rurales en diversifiant leurs activités, en créant plus d'emploi non agricole à travers le lancement de grands projets structurants, et en renforçant les capacités des acteurs et organisations des populations rurales, et de promouvoir une exploitation rationnelle des potentialités et richesses naturelles dont disposent les zones rurales.

A. Une agriculture à redynamiser pour intégrer les spécificités et les mutations nouvelles du monde rural

Le secteur agricole au Maroc est l'un des moteurs essentiels du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Sa contribution au PIB national varie en fonction des années, selon HCP, elle est passée de 13,3% en 2013, à 13,7% en 2015. Il emploie 40% de la population active, constitue une source de revenu pour 80% de la population rurale et participe annuellement à hauteur de 11% de la valeur totale des exportations⁴⁴.

La superficie globale du Maroc est de l'ordre de 71 millions d'hectares dont 8,7 millions d'hectares sont des terres arables. Cette superficie est répartie en terres irriguées (1,5 million d'hectares) et en terres bour (7,2 millions d'hectares). La structure foncière agricole se caractérise par sa complexité et sa diversité. Ainsi, et outre les terres «*Melk*» qui constituent 76% des terres agricoles, on trouve les terres collectives, les terres «*Guich*», les terres *Habous* et autres⁴⁵. Cette multiplicité de statuts fonciers entrave la mise en œuvre des terres agricoles et l'amélioration de leurs productions.

L'intervention de l'Etat dans le monde rural s'est caractérisée par la réalisation de plusieurs programmes et projets intégrés visant le développement de l'agriculture et du monde rural. Rappelant à cet égard la politique des barrages lancée en 1974 qui a fortement contribué à l'amélioration de la production agricole notamment dans les zones irriguées, et une série de projets de développement intégrés, les projets de mise en valeur en bour (PMVB), les DRI-PMH, et DRI- gestion des ressources naturelles.

La politique de l'Etat «*volet agricole*», a connue des mutations importantes notamment celle d'ajustement structurel; le désengagement de l'Etat visant entre autre la redéfinition du rôle des organismes publics, la suppression des plans d'assolement et la privatisation, la politique de libéralisation des marchés.

44 - Agence pour le Développement Agricole/MAPM

45 - Rapport de synthèse, assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, 8-9 décembre 2015

L'avènement de la stratégie 2020 de développement rural vers la fin des années 90 a donné un nouveau souffle à la politique de l'Etat, mais cette stratégie n'a pas pu atteindre les résultats escomptés, une évaluation a été faite par la Banque Mondiale et la FAO en 2004-2005, a pu dégager les réalisations et les insuffisances de cette stratégie.

Cette dynamique a été renforcée par les stratégies sectorielles ayant une composante importante du rural, notamment le PMV, lancé en 2008, la « Vision 2020 du Tourisme » et la « Vision 2015 de l'Artisanat » et la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne validée en juillet 2015.

Les projets et stratégies menés jusqu'aujourd'hui, n'ont pas permis pour autant au monde rural de bénéficier amplement des retombées de ces stratégies et des carences et défiances persistent encore au niveau :

- des structures et statuts fonciers,
- de l'articulation avec l'amont et l'aval des filières de productions (dépendance des intrants importés, faible valorisation industrielle,...),
- des systèmes de distribution et des circuits de commercialisation,
- d'organisation et de réglementation de circuits d'approvisionnement des produits phytosanitaires et produits chimiques,
- de l'organisation professionnelle et de l'enseignement-encadrement et de la recherche –action ainsi qu'en matière d'étude sur la sociologie rurale,
- Différence importante entre la proportion de la population active agricole (40%) et la contribution de l'agriculture au PIB (13,7%).

Face à des besoins croissants et des ressources limitées des populations rurales surtout avec le nouveau mode de vie et les changements socio-économiques et démographiques qui s'opèrent en milieu rural, il est important de renforcer la gouvernance de la politique du développement du monde rural et d'essayer de relever les défis majeurs cités plus haut.

Rappel des fondements et objectifs du PMV

Le PMV se décline en deux piliers : Pilier I et Pilier II. Le premier pilier, qui porte sur 961 projets à l'horizon 2020 pour un investissement global de 75 milliards de dirhams sur 10 ans au profit de 563.000 agriculteurs, concerne l'agriculture moderne à haute valeur ajoutée avec un investissement privé, les projets étant entrepris soit à titre individuel ou dans le cadre de projets d'agrégation⁴⁶.

Quant au pilier II, il vise l'accroissement de la production des filières végétales et animales des zones défavorisées en vue d'améliorer le revenu agricole des exploitants.

⁴⁶ - Agence pour le développement agricole (ADA)

Il repose sur une intervention directe de l'Etat au niveau de certaines zones marginales (zones de bour défavorable, de montagne ou oasisienne), en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles. Le PMV propose la mise en œuvre de trois types de projets pilier II, les projets de reconversion des cultures pratiquées vers des cultures répondant à la vocation des terres et à plus haute valeur ajoutée, les projets d'intensification en vue d'améliorer la productivité des productions agricoles existantes ainsi que les projets de diversification des activités et des productions agricoles à travers l'introduction de nouvelles activités agricoles dans le système d'exploitation des petits agriculteurs notamment les produits du terroir.

Il s'agit des projets qui sont lancés selon des approches validées et concertées avec les organisations professionnelles porteuses des projets et ce, en se référant à du manuels de procédures de mise en œuvre et du manuel de priorisation d'exécution des projets retenus et validés par des comités techniques locaux intégrant des représentants de l'administration et de la profession et qui tiennent leurs réunion au niveau local. Ces mêmes comités valident tous les projets pilier II avant leur mise en œuvre.

Au total, 545 projets sociaux devraient voir le jour dans le cadre de ce deuxième pilier, nécessitant environ 20 milliards de dirhams sur 10 ans et pouvant bénéficier à près de 860.000 petits agriculteurs⁴⁷.

Afin de renforcer les projets de ces deux piliers, le Plan Maroc Vert s'appuie, par ailleurs, sur des projets dits transverses consistant en la refonte du cadre sectoriel et l'amélioration des facteurs transversaux, relatifs notamment aux politiques de l'eau, du foncier et de l'organisation interprofessionnelle. Ces actions transverses nécessiteront un investissement global de l'ordre de 52 milliards de dirhams sur 10 ans.

Des Plans Agricoles Régionaux (PAR) ont élaborés par le département de l'agriculture, pour l'ensemble des régions du Royaume.

Acquis et réussites du PMV

Depuis son lancement en 2008, la stratégie agricole Plan Maroc Vert poursuit la concrétisation de sa vision de reconfiguration structurelle du tissu de production agricole nationale. Sur le plan de la contribution de l'agriculture à la croissance, selon le département de l'agriculture, cette contribution est passée à 20% sur la période 2008- 2015, alors qu'elle ne dépassait pas 6% pour la période 2000-2007. Le taux de croissance annuel moyen s'est hissé à +6,7% pour la même période contre +3,9% pour le reste de l'économie nationale⁴⁸.

Par ailleurs, le PMV a contribué à l'amélioration de l'agriculture marocaine notamment en termes de budget d'investissement, les résultats probants réalisés montrent que l'investissement agricole a été multiplié par 1,7 entre 2008 et 2014, avec une hausse

47 - <http://www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-ii>

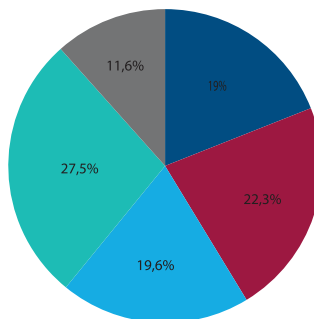
48 - *Rapport économique et financier, projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016, Ministère de l'Economie et des Finances*

de 34 % des exportations agro-alimentaires depuis 2008. Dans ce cadre, la Maroc occupe actuellement les rangs de 1^{er} exportateur mondial de Câpres, haricots verts et huile d'Argan, 3^{ème} exportateur de conserves d'olives et 4^{ème} exportateurs de clémentines et de tomates⁴⁹.

L'agriculture nationale a également réussi, à diminuer sa dépendance et fragilité face aux aléas climatiques, à travers notamment une augmentation des plantations à forte valeur ajoutée de l'ordre de 37 % et une meilleure optimisation de la valeur ajoutée agricole avec une augmentation de l'ordre de 3500 DHS par hectare pour ce qui concerne la surface irriguée.

Par rapport à la réduction de la volatilité de la valeur ajoutée et des revenus, la structure moyenne (2008-2014) de la VAA (en %) illustrée par le graphique suivant montre que l'élevage (27,5%), l'arboriculture (22,3%) et les cultures maraîchères (19,6%) occupent, désormais, une place prépondérante dans les performances du secteur agricole.

■ Céréales ■ Arboriculture fruitière ■ Cultures maraichères ■ Elevage ■ Autres



Sources : Direction des Etudes et des Prévisions Financières/Ministère de l'Economie et des Finances, atelier sur les ODD, 3-5 mai 2016

En dépit des progrès enregistrés en matière de production, force est de constater que le monde rural et particulièrement les petits et moyens agriculteurs souffrent toujours des mêmes difficultés qu'auparavant. Les acteurs auditionnés ont souligné que l'agriculture solidaire qui touche principalement les petits agriculteurs devrait bénéficier suffisamment du soutien financier et d'accompagnement.

Quelques réalisations des projets de développement de l'agriculture solidaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets du pilier II destinée à la promotion et au renforcement de l'agriculture solidaire, plus de 771.535 agriculteurs ont pu bénéficier d'aides et d'un accompagnement technique et financier. En outre, le PIB agricole par habitant a augmenté de l'ordre de 48% en milieu rural (passant de 5.400

49 - 8^{ème} édition des Assises de l'Agriculture, Meknès avril 2015 (<http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/8ieme-edition-des-assises-de-l%E2%80%99agriculture>)

à 8.000 dirhams par an 2014)⁵⁰. Les conditions de vie et revenus des agriculteurs ont également connu une amélioration significative caractérisée par une diminution de la part de la population souffrant de malnutrition passée de 7,1 % en 1990 à 4,9 en 2015, avec une quasi disparition de la part de la population souffrant de la faim en zone rurale qui a reculé de 4 points, représentant aujourd'hui 0,5 % de la population rurale contre 4,6 % en 1990⁵¹.

Il est à signaler également la poursuite des efforts et engagements en faveur d'une agriculture solidaire, viable et durable. En effet, 20 000 petits agriculteurs ont été ainsi encadrés en 2014 et plus de 6 milliards de dh⁵² ont été collectés auprès des bailleurs de fonds au titre de cette même année pour accompagner la mise en place de l'agriculture solidaire.

Par ailleurs, selon l'Agence pour le Développement Agricole, entre 2010 et 2017, une moyenne de 90 projets pour plus de 105.000 bénéficiaires par an ont été initiés et 86% de la population ciblée a été atteinte. Le nombre de bénéficiaires ciblé par les 700 projets lancés depuis 2010 avoisine les 767 000 et les superficies concernées dépassent les 800.000 hectares.

Lors des auditions organisées par le Conseil, il a été soulevé que l'opération d'agrégation qui vise à regrouper des agriculteurs disposant des superficies petites et moyennes autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles à forte capacité managériale, nécessite plus de renforcement, et par conséquent, des efforts sont à déployer pour une réelle intégration entre l'amont agricole et l'aval industriel. Comme le cas de certaines filières notamment l'olivier, la filière laitière qui regroupe 182 842 agriculteurs et la filière sucrière qui regroupe 33 396 agriculteurs⁵³. Cette dernière filière qui est totalement intégrée de l'Amont Agricole à l'Aval Industriel, constitue aujourd'hui un modèle de référence d'agrégation et d'intégration réussies de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, l'activation des Contrats-Programmes des Filières agro-alimentaires est fondamentale pour une meilleure intégration de l'Amont Agricole et de l'Aval Industriel et une valorisation des produits agricoles de manière à tirer pleinement profit de la dynamique du Plan Maroc vert ayant permis une croissance de la production de la majorité des filières. L'objectif étant de favoriser l'export, la valeur ajoutée et les emplois avec toutes les retombées positives pour le développement socio-économique pérenne du monde rural.

50 - Rapport économique et financier, projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016, Ministère de l'Economie et des finances

51 - 8^{ième} édition des Assises de l'Agriculture, Meknès avril 2015

52 - http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/dossier_de_presse_assises_vf.pdf

53 - Agence pour le développement agricole (ADA)

Quant à la question de l'eau d'irrigation, plusieurs programmes ont été lancés depuis 2009 dans la perspective d'assurer une irrigation durable et une gestion valorisante de cette ressource rare, à juste titre, il convient de citer le programme Nationale d'Économie d'Eau en irrigation visant la reconversion de 550 000 Ha de terres irriguées aux techniques économes en eau (modernisation des réseaux, goutte-à-goutte, ...).

Valorisation des produits de terroir et renforcement du rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Le développement et la commercialisation des produits du terroir ont eu une attention particulière durant ces dernières années en vue de revaloriser ces produits et renforcer les coopératives féminines, les groupements d'exploitants et les associations de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, des plateformes logistiques et commerciales régionales ont été mis en place néanmoins seulement deux qui sont opérationnelles⁵⁴. Certaines coopératives et groupements ont établi des partenariats avec des opérateurs privés notamment les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) pour améliorer l'accès de leurs produits sur le marché national et international. Dans ce sens, 240 produits ont été référencés auprès des GMS au profit de 49 groupements. Des groupements et coopératives de produits du terroir participent également à plusieurs manifestations organisées à l'échelle nationale et internationale.

En ce qui concerne la labellisation des produits agricoles, des initiatives ont été prises par le Département de l'Agriculture en l'occurrence l'ADA pour procéder à l'enregistrement du Label Collectif « **Terroir du Maroc** » en tant que marque collective avec son règlement d'usage auprès de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et à l'échelle internationale, à ce jour 20 produits⁵⁵ ont octroyé l'autorisation d'usage de ce label.

Nonobstant les efforts déployés pour développer et promouvoir les produits de terroir au Maroc, des difficultés d'ordre organisationnelles et techniques méritent d'être surmontées en vue d'améliorer l'attractivité de ces produits et leur commercialisation en limitant l'intervention des intermédiaires. Le choix des groupements et coopératives pour participer à des manifestations nationales et internationales, devrait aussi baser sur des critères d'éligibilité techniques spécifiques à chaque produits en donnant la chance aux autres groupements et acteurs de l'économie sociale et solidaire pour développer leurs productions et prendre part aux différentes manifestations et rencontres organisées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le contrôle de la qualité des produits du terroir devrait être renforcé en vue de valoriser et d'améliorer la commercialisation de ces produits.

54 - Meknès et à Al Hoceima

55 - Note sur l'agriculture solidaire dans le cadre du Plan Maroc Vert, Agence pour le développement agricole (ADA)

Mesures de soutiens et d'accompagnement en faveur de l'agriculture solidaire

Pour soutenir le développement de l'agriculture solidaire, l'Etat a mis en place des programmes d'incitation au profit des petits agriculteurs pour leur permettre de souscrire des polices d'assurances contre les effets des aléas climatiques, et ce dans le cadre d'un partenariat avec la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA). Il s'agit :

- de l'Assurance Multirisque Climatique pour couvrir les récoltes céréalières et légumineuses contre un ensemble de risques climatiques : sécheresse, grêle, gel, excès d'eau, le vent violent et le vent de sable permettant ainsi aux petits paysans de bénéficier d'un appui financier important et d'accéder au produit dans des conditions très avantageuses.
- de l'assurance spécifique à l'arboriculture fruitière, offrant une couverture contre les principaux risques qui menacent cette filière notamment la Grêle, le Gel, le Vent violent, le Chergui, l'Excès d'eau et les hautes températures⁵⁶.

La contribution de l'Etat se situe entre 53 à 90% en fonction du niveau de garantie. La cotisation des petits agriculteurs ne dépassera pas 26 DH/ha⁵⁷.

Par ailleurs, les petits agriculteurs bénéficient dans le cadre du FDA d'un soutien de 100% pour l'équipement en système d'irrigation localisée au profit des petits agriculteurs ayant des exploitations agricole de moins de 5 ha et d'un soutien à des taux préférentiels pour les agriculteurs qui adhérents aux projets d'agrégation, notamment pour l'acquisition du matériel agricole (30 à 70% dans le cadre de l'agrégation contre 20 à 60% pour le système universel).

En ce qui concerne le volet encadrement et sensibilisation, malgré les efforts déployés à travers d'une part la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) ainsi que l'approbation de la loi relative au métier du conseiller agricole privé, et d'autre part la mise en place d'une nouvelle Stratégie Nationale de Conseil Agricole qui accorde une grande importance à l'encadrement et au conseil des petits agriculteurs (Passer de 1 conseiller pour 3800 agriculteurs à 1 conseiller pour 1350 agriculteurs), ces derniers souffrent d'un manque de formation et d'encadrement de proximité. La visite de terrain effectuée dans les deux régions⁵⁸ a bien confirmé ce faible taux d'encadrement, et les acteurs écoutés ont bien souligné que la multiplication des structures au niveau régional et provincial pose de vrai problème en matière de coordination, de concertation et de participation surtout avec le manque de cadres et de techniciens. A cela s'ajoute l'insuffisance en matière de développement du savoir-faire des agriculteurs notamment les techniques qu'ils maîtrisent mieux.

56 - Agence pour le développement agricole

57 - <http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/la-premiere-assurance-agricole-veritable-voit-le-jour>

58 - La région de l'Oriental et la région de Beni Mellal-Khénifra

Il est donc nécessaire de repenser les anciens programmes d'encadrement portés par « les centres de travaux », actuellement dénommés les centres de développement agricole pour conseiller davantage les petits et moyens agriculteurs et prendre en compte leurs connaissances et leur savoir-faire local.

La formation des agriculteurs et particulièrement les jeunes exploitants dans des métiers ruraux et leur reconversion nécessitent une attention particulière de la part de tous les acteurs concernés (Etat, profession, secteur privé,) pour assurer la gestion des exploitations agricoles et renforcer les capacités de gestion des organisations professionnelles.

Défis à relever pour redynamiser l'agriculture et le développement du monde rural

Les changements sociaux, démographiques, économiques, territoriaux et climatiques et leurs effets sur les modes de vie des populations rurales, interpellent aujourd'hui l'ensemble des acteurs opérant dans le domaine agricole pour changer les manières avec lesquelles ce secteur devra capitaliser sur les acquis et les avancées réalisées en vue de répondre aux besoins nouveaux des ruraux et aux dangers qu'affronte le monde rural. Cela présuppose de nouvelles fonctions que le développement du secteur agricole et le développement du monde rural devront jouer en vue d'assurer une meilleure compétitivité résultante d'un marché international très ouvert. Mais aussi de garantir la sécurité alimentaire des petits agriculteurs et leurs familles en développant davantage une agriculture familiale/vivrière, utilisant peu d'eau et d'énergie et moins destructrice de l'environnement.

Toutefois, la prise en compte de ces nouvelles mutations et changements dans une vision rénovée à prévoir pour un développement durable du monde rural exige de relever les défis majeurs suivants:

- 1 - Le foncier agricole pose toujours un vrai problème et des litiges persistent encore limitant ainsi une meilleure exploitation des terres agricoles. Les acteurs auditionnés ont pointé la faible mobilisation de l'assiette foncière destinée à l'investissement agricole en milieu rural à cause de la complexité du statut juridique du foncier (Collectif, *Terres Soulliyates*, *Melk*, *Habous*) et des règles et procédures administratives auxquelles s'ajoutent les conflits ethniques et tribaux sur les terrains collectifs et le morcellement continu des terres (environ 70% des exploitations des agriculteurs exploitent une propriété foncière inférieure de 5 ha). Ce problème du foncier influe également sur le regroupement des agriculteurs et leur accès aux subventions octroyées dans le cadre du Fonds de développement agricole (FDA).
- 2 - Le PMV a contribué largement à l'amélioration des productions agricoles, mais la question de la commercialisation de ces productions pose encore énormément de difficultés d'accès des producteurs aux marchés. Des mécanismes à adopter

pour chaque type de production faciliteront sans doute leur commercialisation soit pour le marché interne ou externe, avec des procédures permettant aux partenaires concernés de respecter leurs engagements. Cette problématique est accentuée en raison de l'insuffisance des unités de valorisation des produits agricoles en milieu rural par rapport à la forte production. Le renforcement de l'interaction entre les agriculteurs, la profession et l'Administration améliorera la production et favorisera son écoulement. L'implication des interprofessions agricoles dans le circuit d'approvisionnement et de commercialisation sera d'une importance capitale afin d'atténuer l'effet des intermédiaires et de leur permettre de jouer pleinement le rôle d'agrégateur autour des unités de valorisation.

- 3 - La gestion rationnelle de la ressource en eau interpelle les intervenants au niveau local, régional et national, particulièrement avec la rareté de cette ressource et la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie. Une attention spécifique devrait être accordée à la question de l'eau en utilisant des techniques nouvelles de gestion des ressources hydriques comme l'alimentation forcée de la nappe, la gestion localisée de l'eau d'irrigation, la lutte contre le stress hydrique et le pompage excessif surtout dans les zones oasiennes et montagneuses à travers le renforcement des programmes de réhabilitation et d'aménagement des réseaux d'irrigation traditionnels (*séguia, khattara,...*) et la mise en place de barrages collinaires.
- 4 - Le phénomène d'analphabétisme des agriculteurs et des ruraux en général reste l'un des défis majeurs à relever, de ce fait, la priorité devrait être accordée à la lutte contre ce phénomène puisque son ampleur dans les zones rurales et de montagnes constitue un obstacle au développement. En effet, les acteurs locaux trouvent des difficultés à convaincre la population rurale à adhérer à des projets de développement et à participer activement à leur réalisation.
- 5 - Une faiblesse en matière de transformation des productions agricoles, la commission parlementaire (Chambre des conseillers) dans son rapport de juillet 2016 sur l'évaluation des politiques publiques y compris le PMV a souligné que les unités-agroindustrielles ne représentent que 24% de l'ensemble du tissu industriel marocain. A cela s'ajoute l'insuffisance de coordination entre les deux départements ministériels concernés (Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Industrie). Par conséquent, le renforcement de la cohérence et de l'intégration des interventions est nécessaire afin de donner une nouvelle dynamique à l'industrie agroalimentaire puisque l'absence d'une vision dans ce domaine ralentit son développement. La clarification des rôles et des responsabilités des intervenants dans le domaine de l'industrie de transformation des produits agricoles donnera un nouveau souffle à ce secteur.
- 6 - La question de la sécurité alimentaire principalement de certaines denrées de première nécessité à savoir le sucre, les huiles et le blé tendre pourra constituer un sérieux défi dans l'avenir, si la reconversion de 1 million de ha des céréales

en arboriculture fruitière (moins de 22% à l'horizon 2020 de la superficie de la céréaliculture)⁵⁹, n'est pas accompagnée par la mise en place de mesures de soutien au profil des petits agriculteurs ayant moins de 5 ha dont la céréaliculture (blé tendre, orge, ...) représente au même temps la source d'alimentation familiale et un revenu sécurisant leur exploitation agricole. La conciliation entre la mise en valeur rationnelle des terres agricoles et les micro-exploitations, permettra à même d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et développer une agriculture vivrière/familiale répondant mieux à leurs besoins alimentaires. Le problème de la sécurité alimentaire risquera de devenir plus accablant étant donné la croissance démographique de la population marocaine et le changement des habitudes de consommation avec une urbanisation foudroyante et le développement de la classe moyenne.

- 7 - Des insuffisances accrues en matière développement des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial (activité de loisir, activité verte,...), et ce en raison de la saturation des activités agricoles (74% en 2015 d'emploi dans l'Agriculture, forêt et pêche), du fait que seulement 25 % de la population sont occupés dans l'activité non agricole (industrie et services)⁶⁰ et encore d'une faible intégration des politiques sectorielles. Les nouvelles régions pourront constituer des espaces de développement et de promotion des activités non agricoles, et ce à travers une vision intégrée d'aménagement des territoires favorisant davantage l'interdépendance entre le rural et l'urbain.

Pour un nouvel élan de la recherche agronomique et de l'innovation technologique adapté aux zones défavorisées du monde rural

La recherche scientifique, l'innovation technologique et sociale constituent et constitueront de façon accrue des outils indispensables pour le développement de l'agriculture, de la pêche et plus généralement du monde rural.

Dans ces domaines, le Maroc devra affronter des défis, déjà bien cernés par le PMV (plan Maroc Vert) et par les initiatives marocaines à la COP 22 (triple A) mais qui ne pourront être relevés sans un nouvel effort de recherche privée et publique significatif sur plusieurs plans :

- Adaptation aux effets du changement climatique et réduction de ses impacts négatifs;
- Durcissement de la compétition internationale exigeant des efforts de productivité et une montée en gamme dans la transformation des produits de base ;

59 - Rapport de la commission parlementaire (Chambre des conseillers) sur l'évaluation des politiques publiques y compris le PMV, juillet 2016

60 - http://www.hcp.ma/Emploi-par-branche-d-activite-de-la-population-active-occupee-au-milieu-rural_a154.html

- Prise en compte des contraintes environnementales et des critères de soutenabilité dans les méthodes agricoles ;
- Développement des produits de terroir exigeant une stabilisation et une traçabilité des critères de qualité ;
- Développement d'une gestion rentable des déchets et de toutes les filières d'économie circulaire ;
- Recherche de formes de coopérations et de solidarités privées et publiques permettant de soutenir des politiques cohérentes à l'échelle d'un terroir, d'une région, d'un bassin etc.

Ces défis concernent toutes les activités agricoles ainsi que toutes celles relatives à des ressources naturelles, mais il importe de souligner les difficultés spécifiques rencontrées dans le monde rural le plus défavorisé, bien ciblé par le pilier II du PMV. Or, si les bilans du PMV soulignent de grandes réussites dans le cadre du pilier I, ils insistent aussi sur la nécessité d'augmenter et d'adapter les efforts concernant le pilier II, et ils convergent donc vers les mêmes constats que les chapitres précédents de ce rapport.

Dans tous les pays qui ont conduit des recherches agronomiques intensives dans un monde rural difficile, les progrès sont obtenus par la mise en place d'une recherche agronomique et d'une « rural science » qui combine trois volets d'action indissociables :

- Recherche agronomique précise, sur le terrain, permettant d'identifier les bases des progrès véritables à conduire dans l'ensemble du processus agricole, en tenant compte des réalités agronomiques, des savoirs locaux et des contraintes énergétiques et économiques.
- Développement d'innovations technologiques appropriables dans les contextes locaux et génératrices d'améliorations significatives du cadre de vie, de la production, et du bien-être sanitaire et social des populations.
- Déploiement d'un réseau de chercheurs, de formateurs, et de conseillers spécialisés ou formés dans les domaines agronomique, économique et sociologique capables de d'apporter un soutien aux populations concernées, de coopérer avec elles pour élaborer des solutions appropriables, et de favoriser l'émergence de logiques solidaires ou agrégatives comme le recommande le PMV.

Aujourd'hui, ces défis se sont considérablement accrus. Mais il faut signaler que les ressources scientifiques et technologiques ont aussi décuplé ces dernières années. En outre, les innovations contemporaines les plus « *High Tech* » sont aussi compatibles avec des outils « *Low cost* » pour l'utilisateur. Ces innovations sont d'un usage accessible y compris à des populations analphabètes ou peu instruites :

stations à énergies solaires, informations agronomiques et météorologiques obtenus par satellites ou par drones, stratégies adaptatives de dosage des intrants et de sélection des variétés et des récoltes, suivis vétérinaires, qualités des productions etc. Ces progrès sont facilités par les avancées de la science agronomique et aux outils de communication personnels. Ils permettent aussi une action meilleure et plus contextualisée des conseillers et des formateurs agricoles⁶¹.

Les chercheurs marocains en agronomie sont au meilleur niveau mondial et plusieurs réalisations marocaines dans le domaine de l'eau, de la sélection variétale ou des produits de terroir sont internationalement reconnues. Par ailleurs, le mouvement coopératif marocain a montré une capacité de développement remarquable.

Néanmoins, le CESE considère qu'il est impératif de donner un nouvel élan au dispositif national marocain de recherche agronomique en donnant une priorité majeure au pilier II du PMV. La recherche scientifique et l'innovation technologique et sociale doivent être mises au service d'une politique inclusive en faveur du développement du monde rural défavorisé qui est aujourd'hui particulièrement vulnérable à tous les défis que connaît le monde agricole et dont la situation pourrait encore s'aggraver.

En effet, en dépit des avancées et acquis enregistrés dans le domaine de la recherche, ce dernier souffre des insuffisances en matière de renforcement de l'innovation technologique et sociale au profit de l'agriculture et du monde rural. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation notamment le manque des moyens humains, surtout avec le départ volontaire et à la retraite des enseignants et chercheurs et le faible taux de remplacement de ces enseignants car les initiatives prises dans ce sens restent très limités.

En effet, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont connu une nette régression dans le domaine de la recherche scientifique et de la recherche-action particulièrement dans le domaine de la sociologie rurale.

Par ailleurs, le budget alloué à la recherche reste également très faible eu égard aux besoins et attentes du pays dans ce domaine. Il a été aussi constaté lors des séances d'auditions, un manque de relations entre les producteurs, les universitaires et l'Etat dans le domaine de la recherche scientifique et la recherche-développement.

La redynamisation de la recherche en tant que véritable levier de toute politique du développement nécessitera le renforcement des ressources humaines et financières des institutions de recherche et d'enseignement supérieur (INRA, IAV, ENA et ENFI) et la consolidation des relations entre tous les acteurs opérant dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Dans cette perspective, les efforts de développement d'un système formel de recherche scientifique et de développement technologique devrait s'appuyer davantage sur

61 - Cf. Pour l'expérience indienne, voir état de l'art récent : *Kuruksheetra Journal of rural development*, Vol. 64, n°9 juillet 2016 (accessible en ligne)

les savoir-faire informels du terrain et les solutions créatives développées par les petits exploitants et qui contribuent significativement à l'amélioration de la productivité et du bien-être des populations du monde rural. Pour ce faire, il conviendrait de mener des actions de proximité en faveur des exploitants et notamment des jeunes, via des formations adaptées : procédés agricoles, techniques de transformation, entrepreneuriat, gestion etc. A cet égard, la promotion de la création de start-ups par les jeunes en partenariat avec les universités et les écoles, dans un environnement propice, favoriseraient l'émergence d'un tissu économique et technologique agricole local. L'Etat et notamment la région devraient aussi garantir l'essor des initiatives locales (produits et services agricoles, normalisation, commercialisation ...) par l'accompagnement dans la recherche de débouchés, l'acquisition de nouveaux marchés et l'exercice d'un meilleur contrôle sur les importations et distributions illégales.

Enfin, le développement durable du monde rural ne devrait pas se limiter à l'innovation dans le seul domaine de l'agriculture mais devrait s'étendre à d'autres domaines de l'économie, de l'environnement et de la vie socioculturelle des populations et qui recèlent des gisements de création de richesses et d'emplois.

B. Secteur de la pêche : Potentialités importantes à valoriser au profit des populations rurales

Le littoral marocain s'étend sur 3 500 kilomètres avec un espace maritime d'environ 1,1 million de km², fait du secteur de la pêche maritime une activité d'importance capitale et stratégique pour l'économie nationale.

Le secteur de la pêche joue un rôle important sur le plan économique et social, sa contribution au PIB est de l'ordre de 2,3 % en moyenne durant la dernière décennie. En terme d'emploi, la filière pêche génère plus de 170 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects. La production nationale enregistrée en 2014 de 1 353 780 tonnes a placé le Maroc au premier rang de production Africaine et au 25^{ème} rang à l'échelle mondiale. Cette production est assurée à 72% de la pêche côtière et artisanale, 23% de la pêche hauturière et 5% d'autres activités⁶².

Cette production est destinée à hauteur de 80% à l'approvisionnement de l'industrie de traitement des produits de la mer et de 20% à l'approvisionnement du marché local de la consommation en produits frais.

Le secteur de la pêche artisanale, qui touche principalement les petits pêcheurs relevant en majorité des communes rurales, a occupé une place importante dans la stratégie Halieutis. Des actions (Amélioration des conditions de vie et de travail des marins de la pêche artisanale, formation, organisation en coopératives et encadrement, ...) ont été réalisées au profit des populations de ces communes.

62 - Rapport d'activité 2014, Département de la Pêche Maritime, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Ainsi, la promotion et la diversification des activités autour des produits de la mer (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture, ...) et de l'entrepreneuriat chez les pêcheurs artisans sont des créneaux à développer pour créer de l'emploi en milieu rural au profit des populations proches des zones côtières. Aussi, il est important de consolider les actions visant l'amélioration de cadre de vie des pêcheurs, en raison de la faiblesse des revenus des employés du secteur de la pêche et l'extrême dégradation de leurs conditions de vie, particulièrement dans certains villages de pêcheurs.

De même, le soutien des activités de transformation et de valorisation de la pêche et des produits de la mer en accordant la priorité à la gestion responsable du secteur de la pêche permettront de renforcer le rôle futur de l'économie bleue.

C. Un potentiel du tourisme rural insuffisamment valorisé

Contribution tourisme rural au développement du monde rural

Considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale depuis les années soixante, le secteur touristique est devenu aujourd'hui un domaine essentiel contribuant à la création de richesses, d'emploi et source génératrice de devises du pays.

S'agissant du développement du tourisme rural, le Maroc s'est lancé dans ce secteur depuis plusieurs décennies, mais sans avoir une approche globale et intégrée dédiée au développement de ce type de produit. En effet, plusieurs expériences ont été menées pour valoriser les ressources naturelles et le réel et considérable potentiel dont dispose le Maroc. Toutefois, ces expériences n'ont pas pu créer un écosystème de production de valeur permettant d'assurer l'attractivité du monde rural.

Si la stratégie nationale du développement touristique « Vision 2010 » a permis de donner au secteur touristique un nouvel élan en mettant en place une nouvelle approche pour le tourisme rural sous la marque pays d'accueil touristique (PAT), la Stratégie touristique nationale « vision 2020 » vise entre autre à valoriser les ressources naturelles et rurales tout en les préservant, et à veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques.

Parmi les principales réalisations en relation avec le développement du monde rural, il convient de citer le développement de stations touristiques intégrées et de villages de vacances familiales dans des zones bien définies, permettant ainsi d'améliorer l'accessibilité et la mise à niveau des villages avoisinants à ces stations, mais aussi le renforcement des capacités locales et l'animation via la création des équipements socio-culturelles.

En dépit des efforts consentis au fil des années par les acteurs concernés pour le développement du tourisme rural au Maroc, il reste sous-exploité avec seulement 70.000 touristes⁶³, et des problématiques restent à résorber liés particulièrement

63 - Programme de Développement Intégré du Tourisme Rural et de Nature, QARIATI (2015-2025), Société marocaine d'ingénierie touristique

au produit touristique en raison de (i) l'absence de pôles de compétitivité (cluster) (offre diversifiée avec une taille critique pour être vendable), (ii) l'absence de circuits intégrés et thématiques (différenciation, visibilité, etc.) et (iii) la faible taux d'accompagnement sur le plan de la qualité (formation, sensibilisation, etc.), de la performance opérationnelle (emploi des NTIC, réglementation des acteurs), et l'appui à la création des Très Petites Entreprises et des Petites et Moyennes entreprises (accès au financement et aux marchés).

Sur le plan de financement, il a été soulevé l'absence de mécanismes de l'Etat pour le financement de l'offre touristique car il y a peu de financement et de soutien pour les produits non marchands. La gouvernance pose également un vrai problème du tourisme rural en raison de l'absence d'un intégrateur qui sera chargé de la mise en œuvre ordonnée et cohérente du développement du produit touristique (exécution, exploitation et commercialisation).

Le développement de l'activité touristique dans l'arrière-pays et l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, restent tributaire de l'intégration réelle des interventions des acteurs concernés en vue de mettre en place les infrastructures de base nécessaire à savoir les accès, les dessertes en eau, en électricité et en assainissement.

Dans la perspective de mise en œuvre des actions visant le développement du tourisme rural, Il est important de s'occuper également de tout ce qui est tourisme social et solidaire en raison de son importance et de sa contribution à la promotion et au développement local.

En matière de commercialisation et d'achats des produits émanant de l'artisanat rural, l'encouragement de l'intermédiaire professionnel facilitera l'écoulement de la production mais à condition de respecter les normes des prix et en tenant compte des situations de travail et de production locale de la marchandise. L'absence de contrôle pour l'achat des produits touristiques en milieu rural et le manque d'accompagnement dans ce domaine font défaut également.

Amélioration de l'attractivité touristique des territoires ruraux

Pour mieux exploiter les richesses dont dispose le milieu rural, les actions suivantes devront être prises en considération lors de l'élaboration des projets destinés au développement du tourisme rural :

- l'encouragement de l'animation touristique en milieu rural et le développement de la « **marque région et /ou localité** » pour attirer plus de touristes. Il s'agit aussi de renforcer la capacité d'hébergement en milieu rural et d'améliorer la restauration surtout en termes d'hygiène et de qualité en agissant sur le volet formation et en sensibilisant davantage les responsables de ce secteur et ses collaborateurs;

- la valorisation des circuits touristiques déjà existants, en prenant en compte les régions peu connues qui ont des potentialités importantes et variées, dans la mesure de les faire bénéficier des mêmes avantages en matière de développement que celles des zones déjà connues ;
- le développement des projets du développement du tourisme rural en agissant sur une offre intégrée regroupant toute la chaîne à savoir : l'hébergement, la restauration, l'animation, les équipements touristiques, l'achat des produits de terroir sur place dans des centres et boutiques d'exposition, visite des circuits touristiques, encouragement de nouveaux types d'hébergement chez l'habitant, ... ;
- la participation effective des acteurs locaux, de la société civile et de la population rurale bénéficiaire des projets et plans d'action proposés pour le développement du tourisme rural ;
- Le renforcement de la communication particulièrement sur les produits touristiques en milieu rural à travers le développement des sites touristiques spécifiques pour chaque produit et l'amélioration de l'accessibilité via les nouvelles technologies de l'information;
- Le renforcement du système de gouvernance des actions touristiques visant le développement du tourisme rural et la mobilisation à temps des moyens de financement prévus pour l'exécution de ces actions.

D. L'artisanat rural, vecteur du développement du monde rural insuffisamment exploité

L'artisanat demeure un secteur important pour la dynamisation de l'économie rurale. Est un levier essentiel pour la promotion du développement du monde rural en raison de son importance dans l'amélioration des revenus des artisans ruraux et la création de l'emploi de la majorité des ruraux exerçant le métier d'artisan. Parmi les principaux métiers exercés, il convient de citer, le tissage traditionnel, tapisserie, poterie, céramique et bois, ...

Avant de 2005, plusieurs initiatives ont été lancées pour accompagner les artisans notamment en milieu rural. Mais les résultats obtenus n'ont pas pu pour autant améliorer les conditions de vie d'une tranche importante d'artisans opérant dans ce domaine. C'est dans ce cadre que le département en charge de ce secteur a lancé en 2005 une nouvelle stratégie nationale baptisée « » pour le développement de l'artisanat marocain.

Cette stratégie, orientée vers l'avenir, vise à répondre à un double objectif. D'une part, adopter une politique volontariste pour créer suffisamment de nouveaux emplois. D'autre part, illustrer le nouveau rôle de l'administration qui doit passer d'une administration de gestion à une administration de développement.

En ce qui concerne le monde rural, deux cibles ont été identifiées pour améliorer la commercialisation des produits des mono-artisans ruraux ; le tourisme rural, visant à intégrer les espaces d'artisanat dans les circuits du tourisme rural et la clientèle nationale de proximité à travers (i) l'organisation des foires commerciales pour ce segment via l'allocation par la Maison de l'Artisan au profit des chambres de budgets pour les activités commerciales et les foires, (ii) la création d'espaces de rencontres régulières entre mono-artisans ruraux (regroupés en coopératives) et intermédiaires ou clients finaux pour assurer une régularité des débouchés commerciaux et (iii) le regroupement en coopératives des artisans ruraux permet, d'une part, de mutualiser l'achat de matières premières et, d'autre part, de renforcer le pouvoir de négociation avec les intermédiaires ou clients finaux.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement portant particulièrement sur l'amélioration de la production, le volet financement et la couverture sociale des artisans ont été prévues et qui profiteront pleinement aux mono-artisans ruraux.

Leviers pour améliorer l'artisanat en milieu rural

Trois leviers au moins méritent d'être renforcés pour mieux améliorer l'artisanat dans le monde rural. Il s'agit de la formation et la lutte contre l'alphabétisation des mono-artisans, le renforcement de la production artisanale rurale et l'amélioration des conditions sociales des artisans

La formation constitue une composante fondamentale pour le développement et la promotion de l'artisanat, elle se base sur la formation pratique dans les ateliers, et de programmes de formation continue (71% d'intégration des jeunes au niveau national et 88% en milieu rural). La formation en milieu rural se fait à travers les unités mobiles dans les communes rurales et les zones désenclavées ne disposant pas des centres de formation. L'objectif est de mettre à niveau le système de formation existant notamment en développant la formation par apprentissage en partenariat avec les Chambres d'Artisanat et en mettant en place un système de certification des artisans (maître artisan, artisan, apprenti, etc.). La formation en matière de gestion des coopératives de l'économie sociale et solidaire est un volet qu'il mérite une attention particulière pour mieux renforcer les capacités des artisans ruraux dans ce domaine.

A juste titre, 15.414 h/j de formation au profit de 5 138 bénéficiaires, dont 63% sont des femmes ont été réalisés pour la période 2012-2016 et 53 sessions de formation pour 937 artisans ont été programmées durant l'exercice 2016⁶⁴.

S'agissant du programme de lutte contre l'alphabétisation fonctionnelle, selon la même source, ils ont bénéficié du programme américain « millenium challenge » pour la période 2010-2013, volet artisanat, 11.408 artisans relevant du monde rural dont 8556 sont des femmes. Quant au programme 2014 – 2015 du ministère, ils ont bénéficié 2000 artisans ; 40,2% proviennent du monde rural.

⁶⁴ - Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et solidaire,

En matière de renforcement de la production artisanale rurale, il convient de préciser que dans le cadre de la stratégie nationale « vision 2015 » il y a eu l'acquisition d'équipements techniques dans 24 communes rurales pour la réhabilitation des branches de la poterie, du bois, du tissu, du cuir, des armes classiques, . . . , ainsi que la création et équipement de 67 maisons d'artisans au profit des femmes artisanes dans certaines communes rurales. 20 autres maisons sont en cours de création et 12 sont programmées pour l'an 2016.

La couverture sociale des artisans et particulièrement ceux du monde rural interpelle tous les acteurs concernés et ce pour la mise place d'un cadre réglementaire qui convient à leur situation socioprofessionnelle. Pour ce faire, il importe de donner la priorité à cette question de protection sociale des artisans en vue de faire adopter rapidement le projet de loi 98-15 sur les travailleurs indépendants et les personnes exerçant une activité libérale et de garantir la mise en place dans les délais les décrets d'application prévus dans cette loi.

Le volet exportation des produits de l'artisanat à l'étranger mérite d'être renforcé via un plan de communication en collaboration avec les acteurs dynamiques dans ce domaine notamment Maroc-expo, afin de faire connaître la labélisation de produits à l'étranger, comme à l'intérieur, et assurer par la même occasion leur participation aux différentes rencontres organisées à l'extérieur du pays.

Enfin, il s'est avéré fondamental d'assurer aux artisans ruraux notamment les femmes, l'accompagnement nécessaire pour améliorer leurs revenus à travers l'exploitation rationnelle des projets réalisés. De même, l'encouragement et le soutien des acteurs de l'économie sociale et solidaire à s'investir davantage dans le développement de l'artisanat rural aideront à exploiter la diversité et la richesse dont disposent les campagnes marocaines.

E. Les zones montagneuses : diversités, contraintes et enjeux du développement

Le développement durable de la montagne est un enjeu important dans la promotion du monde rural. Les zones montagneuses marocaines sont très diversifiées et présentent des problématiques économiques, sociales, culturelles et environnementales. Elles s'étalent sur une superficie de **302 000 km²**, abritent 7,7 millions d'habitants réparti sur **738 communes**⁶⁵.

Les caractéristiques géographiques et d'infrastructures de ces zones sont disparates. En effet, 25% des communes se situent à plus de **1400 m** d'altitude et 75% des communes se situent à plus de 50 Km d'un centre urbain. La densité de population est inférieure à 90 habitant/ km² pour 75% des communes et l'indice d'infrastructure est inférieur 2 fois par rapport au niveau national. Il est à noter que 20% des communes

⁶⁵ - Note sur les zones de montagne en chiffre, Direction de développement rural, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2016

relevant des zones de montagne concentrent 43% de l'activité économique et **80%** des infrastructures (routes, électricité, eau).

Par ailleurs, et malgré les potentialités et richesses dont disposent ces zones, 70% des ressources hydriques et couvrent 62% de la forêt marocaine (sans forêt alfatière) et foyers de la biodiversité d'environ 80% des espèces endémiques, leur contribution directe dans le développement économique du pays est très limitée. Elle est de 5% au PIB et de 10% à la consommation pour 24% de la population totale du Royaume et 25% de la superficie nationale⁶⁶.

Le niveau de développement humain est alarmant puisque 56% de la population vivant dans ces zones sont analphabètes contre 39% hors montagne et le taux de pauvreté est élevé 22%. Les populations vivant dans les zones montagneuses ont des revenus 2 fois inférieurs à la moyenne nationale, provenant à environ 50% de l'élevage et de l'agriculture. Elles disposent d'un potentiel important notamment pour le tourisme rural mais insuffisamment exploité.

Les zones montagneuses sont fortement exposées aux catastrophes naturelles (Grand Froid, 66% des inondations, 82% des séismes depuis 1994) avec un niveau d'équipement en deçà de la moyenne nationale et des moyens d'accès et de secours d'urgence très limités.

Des programmes et projets ont été élaborés et exécutés au profit des populations vivant dans les zones montagneuses, cependant, et au-delà des résultats réalisés, des manques à gagner sont enregistrés en matière d'intégration et de convergence. En outre, ces programmes ne sont pas centralisés sur la création de revenus conséquents étant donné que la part des activités génératrices de revenus des programmes intégrés ne dépasse pas les 15%⁶⁷. Enfin, les moyens mobilisés au profit de ces zones en comparaison avec les autres écosystèmes sont relativement faibles.

Ajouté à cela, des insuffisances en matière de gouvernance, de coordination et de déploiement et de mise en œuvre particulièrement au niveau local.

Face à cette situation, et en application des Hautes Instructions Royales contenues dans le Discours du Trône du 30 Juillet 2009, la Commission Interministérielle Permanente de Développement de l'Espace Rural et des Zones Montagneuses composé de 17 départements ministériels et piloté par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a été instauré. Présidée par le chef du gouvernement, cette commission a tenu sa première réunion le 13 Juillet 2015. Lors de cette réunion, la Commission a examiné et a procédé à la validation :

66 - Note sur les zones de montagne en chiffre, Direction de développement rural, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2016

67 - Présentation : stratégie et Approche d'Intervention du développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, mars 2016

- des orientations générales en matière de développement de l'espace rural et des zones de montagne ;
- du Programme Intégré de Développement des Zones Montagneuses ;
- de l'approche d'élaboration des Plans Régionaux de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne ;
- de la création des instances de gouvernance chargées du pilotage et suivi de ces plans régionaux ;
- de la nouvelle procédure de programmation, de gestion et de suivi des programmes de développement de l'espace Rural et les Zones de Montagne ;
- de la recommandation d'élaborer à court terme un programme prioritaire de développement rural intégré au profit des communes identifiées comme points noirs en matière d'accès aux services sociaux et de base (au nombre de 44 communes rurales).

La stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne s'articule autour de trois volets (i) la mise à niveau sociale à travers la généralisation de l'accès aux services de base et aux infrastructures socioéconomiques (ii) la réalisation des projets intégrés et territorialisés à caractère économique ou environnemental et (iii) la mise en place des projets structurants de désenclavement, de renforcement de l'attractivité des pôles urbains et des stations touristiques et énergétiques⁶⁸.

Cette stratégie ambitionne la réduction du taux de pauvreté et d'analphabétisme des populations et l'augmentation de l'indice d'accès aux services sociaux de 30 à 50%, l'augmentation du revenu moyen par ménage de 70% ainsi que la préservation du couvert végétal, la diminution des risques d'incendie de forêts et du taux d'envasement des barrages et des risques d'inondations. Cette stratégie n'a pas encore entrée en exécution sur le terrain à nos jours.

F. Initiative nationale du développement humain : Démarche novatrice de lutte contre la précarité et la vulnérabilité

Lancée en mai 2005, l'INDH est devenue, au fil des ans, un levier important en faveur des couches vulnérables et un catalyseur des potentialités existantes au niveau des villes et des campagnes marocaines. Elle a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations cibles à travers la réalisation de plusieurs actions et activités

68 - La stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne a pour objectif (i) la réduction des disparités entre les territoires ruraux et les villes en tenant en compte des complémentarités entre les deux territoires, (ii) le développement du potentiel économique des zones rurales et l'accroissement de la capacité à générer des richesses et à valoriser les potentiels agricoles et non agricoles, en prenant en considération les impératifs de préservation des ressources naturelles, (iii) l'accélération du rythme de désenclavement de l'espace rural et des zones de montagne (iv) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et aux services de base et (v) le renforcement de l'action gouvernementale au profit des écosystèmes à enjeux spécifiques, notamment les zones oasiennes et montagneuses.

visant la lutte contre la pauvreté et l'enclavement en milieu rural. Ces actions portent sur la mise en place des structures de santé et de scolarisation, la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), l'amélioration de l'accès à l'électrification et aux pistes et routes rurales et à l'eau potable et l'assainissement.

S'agissant du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, il a touché durant la première phase 403 communes rurales dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 30%, soit 30 % des communes rurales du Royaume, et 702 communes rurales dans la deuxième phase, dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal 14%, soit 58 % des communes rurales au niveau national, ainsi que l'accompagnement des communes rurales cibles de la première phase.

En ce qui concerne le programme de mise à niveau territoriale, il vise particulièrement la réduction des disparités en matière d'accès aux infrastructures de base, des équipements et des services de proximité (pistes rurales, santé, éducation, électrification, eau potable) des populations relevant de 22 provinces marquées par un relief montagneux ou enclavé. Le budget de la première phase est de 10 milliards de dh, et celui réservé à la deuxième phase est de 17 milliards de dh.

Dans le cadre du programme rural environ 26.000 projets et 2.880 actions ainsi que 5.216 Activités génératrices de revenus ont été réalisés au profit de 5 millions de bénéficiaires. Le budget global d'investissement est 12,7 MMD, la contribution de l'INDH est de 8,4 MMD⁶⁹. Quant au programme de mise à niveau territoriale, il a permis de réaliser, depuis son lancement en 2011, des résultats significatifs à juste titre, 158 douars sont alimentés en eau potable et 543 projets de points d'eau ont été réalisés. En plus 400 douars ont bénéficié de l'électrification rurale. En matière d'enclavement, 1887 km de routes et pistes ont été aménagées avec la construction de 40 ouvrages de franchissement. Cependant, la question qui se pose c'est comment assurer la pérennité de ces réalisations, leur entretien et leur fonctionnement notamment les équipements et les constructions afin d'améliorer le cadre de vie des bénéficiaires.

Défis majeurs limitant l'impact de l'INDH sur la population cible en milieu rural

La pertinence de l'INDH et sa place dans toute stratégie de développement humain durable des zones urbaines et rurales du Maroc a été bien confirmé depuis son lancement. Toutefois, malgré l'importance de ses réalisations sur le plan quantitatif et leur contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations cibles, le niveau du développement humain en milieu rural en particulier reste faible impactant ainsi le classement du Maroc selon l'IDH des Nations Unies. A cet égard, quatre défis au moins demeurent encore posés et limitent l'impact des actions de l'INDH sur le développement des populations cibles notamment en milieu rural.

69 - Atelier international sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, à l'occasion du 11^{ème} anniversaire de l'INDH, mai 2016

Le premier défi porte sur le **choix des projets** et particulièrement les **activités génératrices de revenus** AGR. En effet, l'évaluation conduite par l'observatoire National de Développement Humain en 2013 a révélé que la diversité des AGR était limitée et ce, faute d'une intégration maîtrisée aux chaînes de valeur et aux programmes sectoriels et communaux. Les AGR sont peu innovantes dont la viabilité économique n'est pas garantie (absence de logique de filières, de circuits commerciaux, etc.), ainsi que le manque d'accompagnement et d'encadrement appropriés des associations et des coopératives qui mettent en œuvre ces AGR.

Le deuxième défi ayant trait à la **pérennité des projets réalisés** par l'INDH notamment les équipements et les infrastructures de base. Dans ce cadre, le CESE dans son avis de 2013 sur « Initiative Nationale pour le Développement Humain : analyse et recommandations », a souligné que la pérennité de beaucoup de projets est fragile voire compromise pour de multiples et diverses raisons : des faiblesses dans leur montage; du non-respect des critères d'éligibilité tels que définis dans les manuels de procédures ; la faible capacité de gestion de certaines associations ; du non-respect de conventions ; de la faible implication des communes rurales ; insuffisance de subvention de fonctionnements. Il est important de trouver des alternatives pour garantir la durabilité de ces équipements, notamment le renforcement des subventions de fonctionnements, le recours aux grands contrats programmes pluriannuels (délégation de gestion) conclus entre l'Etat/Secteur concerné, les collectivités locales et les associations partenaires,...

Le troisième défi concerne le **ciblage des populations les plus pauvres et les plus vulnérables**, puisque ce critère détermine le degré de réussite des projets et leur durabilité. De ce fait, il est important de revoir le ciblage des populations ainsi que les actions différenciées à mener dans le cadre d'une réflexion approfondie sur l'ensemble des filets et acteurs sociaux dans la perspective d'augmenter l'efficacité des aides et d'éviter l'institutionnalisation de la pauvreté et de l'assistanat. Il est indispensable de revoir le montage des projets en respectant les critères d'éligibilité tels que définis dans les manuels de procédures et en faisant adhérer les partenaires concernés;

Le quatrième défi porte sur le **la gouvernance des actions de l'INDH** et la question de la cohérence des actions surtout avec l'avènement de la nouvelle organisation territoriale, qui a reconnu la prééminence de la région et du Président du conseil régional dans la gestion des PDR et les SRAT. La coordination des actions de l'INDH avec les actions et programmes régionaux des autres départements ministériels devrait être repensée en vue de faciliter la convergence et l'intégration des actions sur le terrain et assurer leur durabilité.

Enfin, et suite aux Hautes Orientations Royales, contenues dans les Discours du Trône (2015-2014) et de la révolution du Roi et du peuple (2014), le Ministère de l'Intérieur via l'INDH a procédé à l'élaboration d'un diagnostic territorial, basé sur la participation et l'implication des acteurs concernés au niveau local, régional et national.

Parmi les résultats de ce diagnostic, il convient de citer l'identification de 29 000 douars, souffrant d'un déficit des services sociaux de base (enseignement, santé, eau, électricité, routes rurales, ...) au niveau de 1 253 communes rurales relevant de 73 Provinces et préfectures et de 20 800 projets pour 12 Millions de Bénéficiaires avec un montant global d'investissement de 50 milliards de dh.

Certaines actions identifiées dans le cadre de ce programme pourront être intégrées à l'INDH dans sa nouvelle approche. A ce niveau, la question de la gouvernance au niveau local et régional risquera de poser un vrai problème en matière de coordination et de gestion de ces projets en raison de nouvelles relations entre le Wali, le Président de la région et les départements ministériels déconcentrés, telles que stipulées par la loi organique relative à l'organisation de la région.

IV.Préservation des ressources naturelles, gestion durable de la biodiversité et adaptation au changement climatique

Le monde rural marocain recèle un gisement considérable des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées. Une meilleure gestion de ces ressources contribue à une amélioration de l'économie du monde rural et sa contribution dans le PIB du pays. La préservation de ces ressources et la promotion d'un environnement sain sont devenues une nécessité urgente et impose aux décideurs et acteurs de la société civile une nouvelle vision et une gestion rationnelle et prospective qu'il s'agit de placer parmi les priorités de la politique de développement du pays.

La dimension environnementale est sans aucun doute ébranlé la conscience publique et aucun acteur que ce soit politicien, entrepreneur, associatif, administratif,...., ne peut plus se permettre d'ignorer ou négliger l'impact d'une mauvaise gestion des ressources naturelles sur les populations et surtout celles du monde rural les plus vulnérables.

La gestion durable des ressources naturelles est actuellement confrontée à de multiples contraintes liées notamment au changement climatique qui menace les systèmes alimentaires et le développement humain. Il s'agit principalement des sécheresses répétitives, la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie ; la sécheresse de 2015 est très frappante car elle a affecté sérieusement la production agricole et l'alimentation des animaux, ainsi que les crues violentes et dévastatrices emportant les infrastructures hydro-agricoles et routières, les personnes et les habitations rurales.

A cet égard, les évaluations faites par la FAO des besoins après les catastrophes dans 48 pays en développement sur la période 2003-2013, montrent que le secteur le plus

sensible au changement climatique, c'est le secteur agricole (culture, élevage, pêche et foresterie) car il concentre 22% de tous les dégâts dus aux risques naturels tels que sécheresses, inondations et tempêtes⁷⁰.

Par ailleurs, la pollution des ressources en eau, le dérèglement des cycles des cultures, la dégradation des parcours, du patrimoine végétal et la détérioration de la nature des sols constituent aussi des conséquences alarmantes du changement climatique. Outre ces effets, il importe de citer l'avancement de la désertification et l'insuffisance de plantations pour lutter contre l'érosion, puisque les terres arables disparues chaque année ne cessent d'augmenter.

De même, il est important de protéger et de valoriser les ressources et écosystèmes de haute valeur notamment dans les zones rurales les plus fragiles. La mise en place d'un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation contribue fortement au renforcement de la coopération entre les habitants au niveau territorial et local.

Le Maroc s'est doté durant ces dernières années d'un arsenal juridique consistant (loi-cadre n° 99-12 portant sur la charte nationale de l'environnement, loi sur le littoral, nouvelle loi sur l'eau,...) permettant d'assurer une gestion rénovée et durable des ressources naturelles du pays.

En outre, l'Accord de Paris (COP21), adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et entré en vigueur rapidement et la COP22 de Marrakech, qui s'est inscrit dans l'action pour concrétiser les différents axes retenus dans cet Accord (notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le transfert de technologies, l'atténuation, le renforcement des capacités et les pertes et préjudices) constituent des opportunités historiques pour le développement des populations les plus pauvres de la planète et particulièrement celles vivant dans le monde rural.

Les engagements pris par le Maroc dans le cadre de l'Accord de Paris et les mesures et décisions proclamées à Marrakech pour les concrétiser devront faire l'objet d'une feuille de route de tous les projets et stratégies programmés en faveur des populations rurales, tout en veillant à une exploitation rationnelle des ressources disponibles et en prenant en compte les résultats des concertations engagées avec les acteurs de la société civile.

Ainsi, et au vu des niveaux très faibles de développement des zones rurales et de leurs vulnérabilités, les chefs d'Etats et de Gouvernements lors de la proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur du climat et du Développement Durable, ont appelé toutes les parties à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture.

70 - Rapport sur « l'action de la FAO, Face au changement climatique », Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2015.

Dans ce contexte, et afin de réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux changements climatiques, l'initiative du Maroc « Triple A » est l'une des mesures phares dédiées au niveau continental pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA). Cette initiative est construite autour de deux grands piliers⁷¹ (i) le plaidoyer pour assurer le financement des projets d'adaptation de l'agriculture des pays africains et (ii) la promotion des solutions innovantes pour répondre aux besoins prioritaires de l'Afrique. Cette initiative et d'autres (fonds internationaux de l'environnement et du climat) constitueront des opportunités pour apporter de l'aide aux populations vulnérables du monde rural.

Occupant une place privilégiée dans les négociations de la COP22 pour obtenir une répartition équitable des fonds climat entre adaptation et atténuation, l'initiative (AAA) devrait apporter son soutien surtout aux populations vulnérables en favorisant la mise en place des projets concrets et des pratiques agricoles intelligentes limitant les effets des changements climatiques et assurant la sécurité alimentaire de ces populations.

Enfin, la réduction des impacts des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables nécessitera un engagement fort de la part de tous les acteurs concernés pour élaborer, d'une part, des mécanismes appropriés favorisant une approche d'optimisation et d'exploitation durable des ressources naturelles, ainsi qu'une meilleure gestion des ressources en eau et d'autre part, préparer des plans climats déclinés au niveau régional et local susceptibles de prévenir les populations rurales locales contre les périls des catastrophes naturelles.

V. Promotion des activités culturelles et sportives en milieu rural

A l'instar des petites villes et les villes moyennes, le monde rural enregistre un déficit considérable en matière d'infrastructures et équipements culturels et sportifs notamment par rapport à leurs nombres, à leurs tailles et aux prestations qu'ils offrent aux populations.

L'avis du CESE sur les lieux de vie et action culturelle, édité en 2013, souligne ce manque d'équipement particulièrement en milieu rural, puisque en 2004, le nombre de maisons de jeunes était de 343, dont 74% en milieu urbain et seulement 26% en milieu rural. En 2008, ce nombre a atteint 436. Le département en charge de la Jeunesse et des Sports, pour la période 2008-2012, envisageait d'ouvrir 250 maisons supplémentaires pour en porter le nombre à 686 en 2012, en privilégiant les campagnes et les quartiers périphériques des villes.

71 - Livre blanc, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) aux changements climatiques

Toutefois, il semble d'après les chiffres du ministère, qu'en réalité le nombre de maisons de jeunes ne dépasse pas 443 établissements à fin 2012. Le nombre de bénéficiaires atteindrait quant à lui six millions de jeunes.

La création de ces équipements en milieu rural dépourvu pratiquement d'installations sportives et culturelles devrait obéir à plusieurs facteurs généralement, l'implication des acteurs locaux, la proximité aux populations bénéficiaires et leur gestion rationnelle pour les empêcher de devenir des lieux déserts. De par son importance en tant que lieux et cadre de vie des citoyens, ces infrastructures culturelles et sportives contribuent à l'épanouissement personnel des jeunes ruraux et les aideront à insérer rapidement dans la vie active.

L'installation des infrastructures culturelles et sportives (maison de jeunes, terrain de sport mixte de proximité, lieux de détente, ...) en milieu rural nécessite de relever le défi de les faire exister et de les maintenir en tant que leviers de l'inclusion sociale pouvant contribuer à ancrer les valeurs de la cohabitation et de la solidarité, à favoriser la création et la diffusion de la culture et à protéger les liens sociaux entre les différentes catégories des populations rurales. Néanmoins, tout cela exige un engagement et une responsabilité des services déconcentrés des départements concernés et une collaboration effective des communes rurales et des autres acteurs intervenants dans ce domaine à l'échelle territoriale et locale.

Enfin, le développement des manifestations culturelles et sportives (ex : festivals, compétitions, arts populaires spécifique à chaque région et localité) ont un rôle important pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique et social des centres ruraux.

VI. Rôle des acteurs de la société civile et renforcement de la démocratie participative et des capacités individuelles et collectives des populations rurales

La participation de la population rurale à l'œuvre du développement ne date pas d'aujourd'hui, on a assisté même avant l'indépendance, et après, à plusieurs formes de participation des citoyens soit à l'initiative d'un groupe de personnes du *douar/Jamaa*⁷², pour la réalisation des actions et activités en commun à tour du rôle, soit organisée dans le cadre d'un texte réglementé comme le cas des associations d'usagers d'eau d'irrigation, et les associations gérés selon les dispositions du dahir de 1958 qui a réglementé le mouvement associatif marocain, révisé en 1973 puis modifiée en 2002.

⁷² - Il s'agit de formes d'organisation de la population dans le cadre de Twiza, et des organisations professionnelles (artisanales, de commerces, ...).

Ce mouvement a connu à son tour une évolution remarquable couronnée par une forte reconnaissance de son rôle et l'implication des acteurs de la société civile à côté des pouvoirs publics dans la promotion du développement du pays.

Renforcement de la démocratie participative

L'évolution du cadre normatif et institutionnel marocain ouvre la possibilité aux acteurs de la société civile organisée de contribuer à la promotion des actions de développement et de participer pleinement au débat sur de sujets d'intérêt commun. En effet, la participation des associations de la société civile, des organisations professionnelles, des syndicats à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques publiques a connu, depuis longtemps une dimension nouvelle. Cette dynamique a été renforcée par une consécration constitutionnelle en 2011, avec notamment l'institutionnalisation du dialogue social et d'institutions indépendantes de veille sur la démocratisation de la gouvernance et le renforcement de la démocratie participative.

Dans cette perspective, et conformément aux dispositions de la loi n°111-14, la démocratie participative constitue, l'une des bases fondamentales dans le travail des conseils régionaux et locaux afin qu'ils puissent assurer la communication directe et permanente avec le citoyen et les acteurs de la société civile. Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation seront mis en place par les Conseils des régions et les Conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Trois organes consultatifs seront créés au niveau du conseil de la région:

- Organe consultatif en partenariat avec les acteurs de la société civile, spécialisé dans l'étude des questions régionales liées à l'activation des principes de l'égalité, l'égalité des chances et de l'approche genre;
- Organe consultatif en partenariat avec les opérateurs économiques relevant de la région sera chargé de l'étude des questions régionales portant sur le volet économique;
- Organe consultatif dédié aux études des questions de la jeunesse au niveau de la région.

Ainsi, le CESE dans son avis sur les exigences de la régionalisation avancée recommande, la création d'un organe de consultation auprès des conseils régionaux, en sus des trois organes prévus par la loi organique sur les régions, pour renforcer la pratique de la démocratie participative et favoriser un bon climat social et des affaires en le dédiant à la promotion du dialogue social régional pouvant déboucher sur des conventions collectives contribuant à la résolution des conflits de travail à l'échelle territoriale et local.

Cette dynamique qui doit être matérialisée le plus rapidement possible sur le terrain par les pouvoirs publics ne peut que contribuer à améliorer la gouvernance locale et promouvoir des actions de proximité pouvant renforcer d'une manière durable le cadre de vie des populations rurales en particulier celles les plus défavorisées.

Par ailleurs, il convient de rappeler aussi le rôle des élus locaux qui ne s'acquittent pas toujours de leur engagement envers leurs électeurs, autrement dit, leur rôle politique est capital, mais il est d'autant plus fondamental en termes de promotion de leurs territoires et des projets du développement en faveur des populations du monde rural.

Economie sociale et solidaire et renforcement des capacités individuelles et collectives des populations rurales

L'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que levier de développement de l'esprit coopératif peut offrir des opportunités socio-économiques qui permettent de renforcer la cohésion du tissu social et du développement rural autre qu'agricole à travers la création des activités génératrices de revenus et l'intégration d'une catégorie importante de citoyens notamment les femmes et les jeunes en favorisant l'auto-emploi. L'objectif consiste à améliorer les conditions de vie des adhérents du secteur de l'ESS et à contribuer à la dynamisation de l'économie des espaces ruraux. Toutefois, ces acteurs ont besoin d'acquérir des compétences et des connaissances pratiques pour participer efficacement au développement de leurs territoires.

Le renforcement des capacités individuelles des populations rurales (femmes, hommes, jeunes et enfants) est un aspect qui doit être pris en compte dans les programmes de développement rural car l'amélioration de la productivité et la diversification des activités de l'économie rurale passe obligatoirement par la qualification et la formation professionnelle et continue des populations concernées dans des métiers porteurs leur permettant de profiter davantage de nouveaux débouchés économiques offerts par l'agriculture et l'économie rurale non agricole.

Le renforcement des capacités collectives des populations rurales constitue un volet important sur lequel les pouvoirs publics devront apporter plus de soutien afin de remettre la confiance au cœur de lien social, de renforcer la sécurité des habitants et de leurs biens et de libérer les populations vivant en milieu rural de la pauvreté. Cela réclame (i) la mise à niveau du système de formation et d'encadrement des acteurs et des organisations intervenant dans le développement rural afin de les pousser à maîtriser les risques auxquels ils sont exposés, à apprendre de nouvelles techniques de productions et à procurer des compétences liées à la gestion et à la commercialisation de leurs produits et (ii) l'implication des universitaires et des chercheurs, avec l'ensemble des acteurs de la société civile, dans la sensibilisation, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation et la dissémination de rapports réguliers, à élaborer à cet égard, auprès des autres acteurs.

VII. Une gouvernance du développement du monde rural demeure encore centralisée

A. Portées et limites des politiques et stratégies de développement rural par rapport aux besoins des populations rurales

Certes, des efforts non négligeables ont été déployés à travers la réalisation de projets et stratégies de développement en vue d'améliorer le niveau de vie des populations vivant dans la campagne, mais leur impact sur la population rurale reste très limité. D'abord du fait de l'étendu des espaces ruraux et de leur situations géographiques, des caractéristiques socio-économiques et culturelles des populations rurales, et ensuite par le manque de ciblage et la faible coordination des interventions sectorielles au niveau régional et local.

Des interventions volontaristes de l'Etat pour le développement du monde rural,...

Dès l'indépendance l'intervention de l'Etat a accordée plus d'attention au développement de l'agriculture. En effet, plusieurs programmes et projets intégrés ont été lancés depuis, notamment les projets d'Aménagement hydro- agricole visant comme objectif l'irrigation de 1 millions d'hectares⁷³ à l'horizon 2000 dans le cadre de la politique des barrages. Dans les années 70, l'accent a été mis sur les projets de développement intégrés (PDI) et les projets développement des parcours.

Par ailleurs, durant les années 90, début 2000, l'Etat a renforcé également ses interventions à travers le lancement du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV), Plan Directeur des Aires Protégées, le Plan Directeur de Reboisement, les projets de mise en valeur en *bour*. Parallèlement à ces interventions, d'autres programmes sectoriels en faveur du développement du monde rural ont été également mis en œuvre par les départements ministériels. Il s'agit notamment du secteur de la santé à travers le programme d'accès aux soins et aux services de base, la stratégie sectorielle de la santé, le plan national de développement de la santé en milieu rural, (...), les infrastructures (routes rurales, ...) les programmes de l'éducation (Charte nationale pour l'éducation et la formation période 2000-2010, programme *Tayssir*,...) les programmes d'adduction d'eau potable et d'électrifications du monde rural,

Ainsi, le développement du monde rural a été généralement du ressort de Ministère de l'agriculture avec l'intervention souvent limitée des autres départements ministériels.

⁷³ - Deux secteurs, le premier intéresse les petits et moyens secteurs irrigués représente 14,5 % et le second intéresse les grands périmètres d'irrigation, soit 85,5% des superficies totales retenues pour l'irrigation

Cela s'est reflété vers la fin des années 90 et début des années 2000 par l'élaboration des grandes orientations pour le développement du monde rural dans le cadre de la « stratégie 2020 du développement rural ». A cet effet, un Secrétariat d'Etat chargé du développement rural/ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, a été créé avec un Comité interministériel permanent chargé du développement rural dont le secrétariat est assuré par le Ministère de l'Agriculture.

Toutefois, en 2007 la gestion des affaires du monde rural a été changée, et c'est le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace qui a été chargé du dossier du développement rural dans sa partie non agricole, un Secrétaire d'Etat Chargé du Développement Territorial a été institué à cet égard. Une autre stratégie de développement rural, partie agricole non incluse a été élaborée par le département de l'aménagement en 2011, dont certains projets sont toujours en cours d'exécution.

En 2013, une Commission permanente pour le Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne a été créée, comprenant 15 départements ministériels, présidée par le chef du gouvernement et dont le Secrétariat est assuré par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. Cette commission a tenu sa première réunion le 13 Juillet 2015.

..., mais sans aucune vision commune répondant aux attentes réelles des populations vivant en milieu rural

A la lumière de cet aperçu sur les politiques et stratégies lancées en faveur du développement du monde rural, et sur la base des béats et échanges avec les acteurs auditionnés, il semble qu'en matière d'intervention en milieu rural, le Maroc ne dispose pas d'une politique publiques intégrée dédiée au développement du monde rural, élaborée avec la participation de tous les acteurs concernés, visant plus de cohérence des actions menées dans des secteurs clés comme l'éducation, la santé, les infrastructures et services de base, la promotion de l'économie rurale/ secteur agricole, l'aménagement de territoire et la protection de l'environnement. En effet, les affaires du développement du monde rural sont gérées d'une manière partagée avec plusieurs départements ministériels chacun selon ses missions, ses priorités et son plan de financement.

Le problème de la gouvernance et de la coordination des actions sur le terrain se pose avec acuité en raison de nombre élevé d'intervenants en milieu rural sans une vision commune. Les caractéristiques socio-économiques et culturelles des populations rurales, l'étendu des espaces ruraux et de leurs situations géographiques (éloignements, ...) constituent aussi des entraves qui ont limité la promotion du monde rural et l'amélioration du cadre de vie des populations vivant dans les zones marginalisées.

Il importe de souligner le manque également des études permettant de dégager les besoins en droit fondamentaux économique, social, culturel et environnemental de

la population rurale et l'insuffisance des études sociologiques et anthropologiques récentes pouvant orienter la politique globale du développement du monde rural. Des déficiences sont aussi pointées en matière d'approche intégrée d'intervention en milieu rural susceptible de mobiliser les compétences, d'optimiser les moyens et les efforts dans un but d'efficacité et d'efficience de l'action, de profiter des atouts dont dispose le monde rural et d'exploiter mieux ses richesses.

Enfin, ce qui a été pointé, c'est que le développement du monde rural ne devrait pas se limiter à la somme de politiques sectorielles mises en œuvre sur le terrain. **Mais, il a besoin d'un cadre juridique qui pose les grands principes et les grandes orientations d'une politique publique dédiée au développement du monde rural.**

B. Gouvernance territoriale : une nécessité pour promouvoir le développement du monde rural

La dimension régionale reste peu soucieuse des projets et programmes réalisés au profit des populations rurales. Certainement, il y a eu des efforts louables favorisant l'implication des acteurs locaux lors de l'élaboration de ces projets, mais une réelle planification territoriale stratégique basée sur une approche participative effective demeure très limitée et la place que le monde rural devrait occuper dans la Région de demain est encore difficile à atteindre.

Des outils importants favorisant le renforcement du régional et du local

Il ressort des auditions organisées par le CESE, que le central devrait déléguer plus de compétences au niveau régional surtout avec la nouvelle organisation territoriale stipulée par la loi N°111-14, qui a reconnu la prééminence de la région et du Président du conseil régional. La région est devenue donc l'espace idoine pour la promotion du développement du monde rural et le président de la région dispose désormais des instruments juridiques forts pour le développement de la région, il s'agit entre autre des programmes de développement régionaux (PDR) et les Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT).

Ces outils nécessitent la mobilisation des moyens humains et financiers pour promouvoir les espaces ruraux et lutter contre les inégalités régionales et sociales et la vulnérabilité des populations rurales. Le développement rural doit être intégré dans la région essentiellement avec la nouvelle organisation territoriale en vue de lutter contre ces disparités régionales et locales et promouvoir un développement rural durable.

Cela suppose que la poursuite des efforts doit davantage être soutenue et focalisée sur la suppression de ces inégalités que le Maroc des régions ne peut encore supporter. La préparation des PDR, qui constitue une étape cruciale dans le processus de mise en œuvre de la régionalisation avancée doit s'inscrire dans cet objectif et produire des résultats tangibles visant l'équilibre régional et local.

Une intégration limitée du développement rural dans la dimension régionale

L'intégration du développement rural dans la conception de la politique territoriale exige inéluctablement une prise de conscience de l'ensemble des acteurs concernés en vue de mettre préalablement les préoccupations des populations rurales parmi les priorités des plans de développement régionaux et ceux du développement des communes rurales. L'élaboration de ces plans devrait se faire avec la participation des bénéficiaires ou moment de l'identification des besoins, de leur hiérarchisation, de la formulation des projets ainsi que lors de l'exécution et du suivi de ces plans.

Le renforcement du rôle du politique à travers l'implication des élus locaux et la valorisation de leurs apports et la participation effective des communes rurales sont des axes indispensables pour la promotion du développement rural notamment pour répondre aux doléances quotidiennes de populations rurales. Cela ne peut se faire que si la démocratie participative a eu la place qu'elle mérite dans la nouvelle organisation territoriale en concrétisant la mise en place et le fonctionnement réel des organes consultatifs.

Partant de ces considérations, et au vu des prérogatives et responsabilités nouvelles, la Région peut jouer un rôle important dans la structuration de l'action en faveur du monde rural à travers la mise en place d'une démarche multi-acteurs qui associe l'ensemble des acteurs de terrain autour des problématiques du développement rural, mais également selon une approche multi-niveaux qui harmonise, met en cohérence l'intervention des collectivités territoriales et conjugue leur effort vers l'objectif commun de réduction du retard accumulé du monde rural en matière de développement humain.

Par ailleurs, le président de la Région peut aller jusqu'à inciter et mobiliser les services extérieurs de l'Etat en concertation avec le Wali, dans la perspective de coordonner et ajouter leur action, leurs moyens financiers et leurs ressources humaines à ceux des collectivités territoriales et contribuer ainsi à une anticipation locale de la déconcentration non encore parachevée.

A cet égard, il faut activer la promulgation de la charte de la déconcentration, dont l'urgence a été évoquée par Sa Majesté dans son discours du 14 octobre dernier devant les deux Chambres du Parlement. Il s'agit aussi de formaliser les rôles, les missions et les prérogatives du Gouverneur et de l'institution du Wali à la lumière de dispositions de la loi relative à l'organisation de la région et les textes actuels arrêtant leurs responsabilités. Cette question a été l'un des points forts soulevé lors de la visite de terrain.

De même, il a été constaté lors de la visite de terrain que la relation entre le Conseil régional et les communes rurales mérite d'être clarifiée et formalisée pour ne pas créer une confusion dans les rôles que peuvent jouer la région et la commune, en évitant à ce que la région se substitue à la commune et vice-versa dans l'élaboration des

projets de développement qui devront intégrer les spécificités de chaque commune rurale et prendre en considération ses besoins prioritaires.

Enfin, il ressort aussi de la visite de terrain que les élus locaux, les présidents des communes rurales et les acteurs de la société civile ont besoin de formation et de renforcement des capacités dans des domaines ayant trait à l'identification des besoins des populations rurales, à la formulation des idées pouvant faire l'objet de petits projets à débattre dans la cadre des forums de concertation avant de les proposer à la région ou aux services techniques concernés pour les inscrire dans leurs plans de développement et trouver le financement pour les exécuter.

VIII. Des ressources affectées au financement des actions de développement rural requièrent plus d'intégration au niveau régional et local

Le financement des actions de développement du monde rural s'opère généralement sous trois formes (i) le financement mobilisé par l'Etat dans le cadre de grands projets et programmes structurants du développement rural, de l'INDH et à travers la coopération internationale (bilatérale ou multilatérale) (ii) le financement de micro-projets au profit des populations rurales via le recours à la banque notamment le crédit agricole et autres associations œuvrant dans ce domaine (iii) le financement des actions à travers le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne, considéré comme étant un levier d'intégration des projets en milieu rural.

1. Financements mobilisé par l'Etat dans le cadre de grands projets et programmes structurants du développement rural

L'Etat a mobilisé depuis les années 90 des sommes colossales pour le financement des projets et actions de développement rural dans le cadre des programmes et actions lancés en vue de réduire les écarts constatés en matière d'accessibilité des populations rurales aux infrastructures et aux services sociaux de base. A cet égard, le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) lancés en 1995 a pu mobiliser à fin juillet 2016 un investissement global de 22,69 milliards de dirhams, quant au coût du programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER), il est estimé à près de 10 milliards de dirhams à fin 2015. Le 1er et le 2^{ème} Programme National des Routes Rurales (PNRR1 et PNRR2) ainsi que le Programme de mise à niveau Territoriale (PMAT) et les routes construites dans le cadre du partenariat avec les collectivités locales ont atteint un investissement de 26,9 milliards de dirhams à fin juillet 2016⁷⁴.

74 - Ministère de l'Equipeement, du Transport et de la Logistique (audition)

S'agissant des programmes sociaux, à savoir la scolarisation et l'éducation, près de 14 MMDH ont été allouées au monde rural par le MENFP entre 2008 et 2015 en matière d'investissement et environ 1 MMDH pour soutenir les infrastructures de santé de base en milieu rural durant la même la période (2008-2015). Par ailleurs, plus de 5 MMDH cumulé ont été mobilisés dans le cadre de l'INDH pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural à fin 2015. En plus, les crédits d'investissement engagés dans le cadre du programme de mise à niveau territoriale ont atteint un montant de plus de 5,1 MMDH au titre de la période 2011-2015 avec une contribution de l'INDH de 53%⁷⁵.

Ainsi, force est de constater que les ressources publiques affectées au monde rural sont consistants. Mais leur impact sur les populations rurales reste faible et elles n'ont pas pu réduire les inégalités sociales et spatiales, ni répondre efficacement aux doléances exprimées par les populations rurales. Elles sont soit mal utilisées ou réparties de façon non équitable entre région et à l'intérieur de la même région. Cela a été confirmé par le taux élevé de la pauvreté et de la précarité en milieu rural cité dans le chapitre II de ce rapport. Les budgets sont réservés surtout à la construction des équipements et des infrastructures en milieu rural sans une évaluation de leur impact sur l'être humain qui doit être au centre de toute programmation budgétaire en vue de lui garantir ses droits fondamentaux et son bien-être.

2. Financement de micro-projets au profit des populations rurales

Les micro-projets en milieu rural notamment à caractère agricole sont financés généralement dans le cadre des crédits octroyés par le Crédit Agricole du Maroc, principale institution de financement des projets en milieu rural. Le système de financement se fait en fonction des spécificités du segment agricole. Pour les micro-exploitations agricoles ne répondant pas aux normes de financement bancaires et s'appuyant principalement sur les activités para ou extra agricoles génératrices de revenus, la mobilisation des micro-crédits se fait via la Fondation ARDI⁷⁶.

Quant aux petites et moyennes et exploitations agricoles s'appuyant principalement sur l'agriculture mais ne répondant pas aux normes de financement bancaires, il a été créé *Tamwil El Fellah* surtout pour les méso-crédits. Plus de 400 points de vente et 50 agences mobiles (23 CAM, 7 TEF et 20 ARDI) ont été créés.

Pour soutenir la stratégie nationale de promotion de la TPE, plusieurs produits ont été mis en place il s'agit du produit « *Machrouai Al Qaraoui* » dédié aux TPME en milieu rural, conçu pour le financement de la création de TPME, l'extension de leurs activités et le financement de leurs besoins de fonctionnement. Les objets de financement couvrent tout projet de nature para-agricole et non agricole.

⁷⁵ - Ministère de l'économie et des finances (audition)

⁷⁶ - La Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif, créée en 2006 par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Dans le secteur de l'artisanat rural, le produit *Itkane* a été lancé pour le Financement de la création, la modernisation et l'extension d'ateliers artisanaux ou de petits commerces. En matière de promotion du tourisme rural, une convention a été signée entre le GCAM et le Ministère du Tourisme dans le cadre du Programme *Qariati* afin de valoriser les ressources naturelles, rurales et socioculturelles des communautés d'accueil, d'encourager les activités génératrices de revenus et de réduire la pauvreté et la fixation des populations locales, notamment dans les zones montagneuses, les zones oasiennes et les régions reculées.

Par ailleurs, et en vue de soutenir le secteur des services en milieu rural, le produit *KHADAMAT* a été mis en place, il est dédié au financement des activités de services en milieu rural notamment la création d'entreprises para agricoles, l'installation de laboratoires d'analyses d'eau, du sol et du végétal, l'installation de local pour vétérinaire, médecin, topographes, géomètres, pharmaciens..., la création de bureau d'études, de conseil et d'expertise et des crèches et écoles pour l'éducation des enfants.

D'autres produits ont été mis en place pour soutenir les populations rurales notamment dans le domaine de la pêche côtière artisanale, des forêts ainsi que pour le financement des projets d'investissement portés par les jeunes lauréats de l'enseignement agricole et la promotion des Jeunes Entrepreneurs Agricoles.

Des institutions de microcrédit comme Al Amana, participe aux activités de crédits en faveur des populations rurales, en septembre 2016, l'encours des prêts en milieu rural se chiffre à 1,2 milliards de dirhams pour plus de 170 000 clients⁷⁷.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire contribuent également à la réalisation des projets et actions en milieu rural. Cependant, ce secteur souffre de contraintes juridiques, institutionnelles et socio-économiques. Pour le cas précis des coopératives, elles ne contribuent qu'à hauteur de 1,5% du PIB et accèdent difficilement au financement de leurs activités⁷⁸.

Malgré la diversité des produits destinés au financement des micro-projets en milieu rural, plusieurs difficultés restent encore posées en matière d'accès des populations rurales au financement de leurs projets :

- Faiblesse de la culture entrepreneuriale en milieu rural. Il a été révélé un vide dans ce créneau à cause de l'absence de formation et de sensibilisation des bénéficiaires dans ce domaine, avec un manque d'apprentissage sur les aspects de comptabilité de l'exploitation agricole ;

77 - Al Amana Micro finance, Atelier de travail organisé par le CESE avec les organismes de financement des projets en milieu rural, 1 novembre 2016

78 - Rapport annuel, CESE, 2014

- Faiblesse de l'accompagnement non financier global, les exploitants ne reçoivent que rarement un encadrement de proximité sur les aspects juridiques, techniques et de gestion avec un tableau de bord précisant les objectifs et les résultats escomptés du projet. Dans ce cadre, il a été souligné que l'accompagnement non financier et le renforcement des capacités de porteurs de projets sont des axes sur lesquels les structures concernées devront intervenir pour expliquer les avantages et les risques des projets à financer, selon les filières.
- Insuffisance des compétences techniques, professionnelles et managériales au niveau de terrain pour encadrer les populations rurales et leur faciliter l'accès au financement de leurs micro-projets,
- Faible ancrage par rapport à la réalité du marché, il est important de prospecter le marché avant de se lancer dans la production via le recours aux micro-crédits ;
- Absence de documents juridiques car le recours aux micro-crédits nécessite la présentation d'une pièce de jouissance précisant la relation du bénéficiaire avec la terre pour obtenir le financement de son projet ;
- Faible organisation des PME agricoles ne facilite pas l'accès aux financements, il est important d'encourager le regroupement des agriculteurs dans des coopératives ou associations professionnelles afin de disposer des superficies viables. L'organisation des agriculteurs au sein des OPA constituera le principal pilier de l'agriculture marocaine dans l'avenir ;
- En plus de la méconnaissance des produits, l'offre des produits reste généralement inadaptée au cycle de l'exploitation agricole (plantations, ...) et le niveau des montants parfois inadaptés aux activités.

Il ressort des débats auprès des acteurs participants à l'atelier de travail organisé par le CESE⁷⁹, que le foncier bloque la création de richesse, et ralentit le développement. Il importe d'encourager l'immatriculation foncière à travers une simplification de la procédure d'immatriculation afin de la rendre plus souple, en traitant cas par cas ; faut-il encore moderniser l'approche traditionnelle et la standardiser, en utilisant des canevas uniques avec une traçabilité au niveau la justice. Le recours à l'immatriculation collective en confiant la gestion à une coopérative pourra constituer une solution à même de débloquer une grande partie de cette problématique. En outre, et par manque éventuellement de moyens, faut-il externaliser certaines actions dans le cadre du Partenariat public –privé, à titre d'exemple la cartographie.

En ce qui concerne le système d'incitation, l'Etat octroi, dans le cadre du FDA, aux agriculteurs des subventions à l'irrigation par goutte à goutte à hauteur de 100% pour les petits agriculteurs ayant moins de 5 ha. Etant donné que le FDA ne fait pas de différence en général entre les petites et les grandes exploitations en matière

79 - Atelier de travail organisé par le CESE avec les organismes de financement des projets en milieu rural, 1 novembre 2016

d'incitation, une adaptation des approches distinctes à ce sujet est nécessaire. Il ne faut pas traiter de la même manière sur le plan de procédures les petits, moyens et grands exploitants. La procédure devrait s'adapter aux natures des exploitations agricoles en vue de réajuster les subventions à la réalité des petits producteurs.

Ainsi, l'amélioration de l'accès des populations rurales aux micro-crédits est tributaire de l'élaboration d'un programme de formation de base et d'un dispositif d'accompagnement non financier adaptés à la TPME agricole et rurale. De même, le développement du mouvement associatif et l'accélération de l'organisation des petites exploitations agricoles en milieu rural faciliteront l'accès des bénéficiaires au financement de leurs projets.

3. Financement des actions à travers le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne

Considéré comme étant un véritable levier de financement et de soutien aux projets de développement dans le monde rural et les zones de montagnes, le FDR a été redynamisé durant la période 2008-2014 et a connu une augmentation importante des crédits ouverts passant de 300 MDH en 2008 à 1,324 Milliards de Dirhams en 2015. Les crédits affectés ont pratiquement suivi la même tendance (passant de 250 MDH en 2008 à 924 MDH en 2014). Les crédits ouverts au titre de la période 2008-2015 s'élèvent à 6,8 Milliards DH. Le projet de loi de Finances de 2016 a budgétisé une enveloppe de 50 milliards de DH sur une période étalée de 2016 à 2022⁸⁰.

Au titre des années 2015 et 2016, les principales opérations programmées dans le cadre dudit fonds concernent (i) le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier avec respectivement 328,69 MDH et 451,45 MDH et (ii) l'exécution des accords de partenariat avec les acteurs dans le domaine du développement rural et des zones de montagne avec 428,60 MDH en 2015 et 316,15 en 2016.

Nonobstant les résultats enregistrés dans le cadre des programmes et actions réalisés en faveur du développement du monde rural, des écarts importants persistent entre les territoires, particulièrement au niveau des zones montagneuses et oasiennes.

Ainsi, sur le plan du développement économique, le niveau de revenu par ménage est inférieur à la moyenne nationale. En ce qui concerne le développement humain, le niveau de précarité sociale reste préoccupant, avec un niveau d'indicateur deux fois plus faible par rapport à la moyenne nationale. Par rapport aux facteurs de développement et de promotion du monde rural on note un accès limité des ménages aux infrastructures et services sociaux de base.

Pour faire face à ces défis, et en application des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de la Fête du Trône du 30 juillet 2015, un programme d'action intégré a été lancé. Il est fondé sur un partenariat entre les départements ministériels

80 - Ministère de l'économie et des finances

concernés, les conseils régionaux et les programmes de l'INDH. Ce programme s'inscrit dans le cadre des efforts visant à couper avec l'approche sectorielle.

En fait, le nouveau programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural (2016-2022) prévoit l'intégration des actions et programmes au profit de développement des zones rurales. En revanche, cette intégration devrait être accompagnée concrètement par l'institutionnalisation du principe de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité des acteurs surtout dans le cadre de l'exécution dudit programme.

Piloté par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime avec l'implication des autres départements ministériels concernés (Aménagement de territoire, Ministère de l'intérieur, ...), ce programme aura comme financement 50 MMDH qui seront destinés à la mise à niveau des infrastructures et des équipements sociaux de base tels que les routes et les pistes rurales, le réseau de l'eau potable, l'électricité et les infrastructures de santé et d'éducation et les 5,8 MMDH pour financer les activités d'accompagnement concernant 5.811 projets répartis en activités génératrices de revenus, activités socioculturelles et sportives et activités de lutte contre la précarité. Les modalités de mise en œuvre de ce programme sont en cours.

Par rapport à l'exécution de programmes et projets financés dans le cadre du Fonds de développement rural et ceux prévus par les budgets des départements ministériels, les interactions entre le Wali et le Président des régions ne sont pas claires à cet égard, sachant que les PDR et les SRTA selon la nouvelle organisation de la région sont des outils importants pour le développement de la région y compris le monde rural, et sont sous la supervision du Président de la région. Il est donc primordial de définir des mécanismes appropriés expliquant les relations entre Wali et Président de la région pour l'exécution financière de ces programmes.

Une telle exécution passera inévitablement par la détermination des contributions des départements ministériels concernés en leurs exhortant d'assurer leur engagement. Mais aussi et surtout la mise en place des plans régionaux intégrant toutes les composantes du développement du monde rural, en s'inscrivant dans le cadre de PDR, du programme de développement des Provinces et préfectures (PDPP) et du programme d'actions communal en tenant compte des ressources, des spécificités et des difficultés socio-économiques et géographiques de chaque Région. Dans ce contexte, il importe d'encourager la conclusion de grands contrats entre l'Etat et les régions /acteurs concernés arrêtant le financement du programme et fixant un planning de mise en œuvre ainsi qu'un dispositif de suivi des projets et d'évaluation des réalisations.

En outre, la création de la richesse et de l'emploi en milieu rural nécessitent aussi l'encouragement des investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) pour s'intéresser davantage au monde rural en prévoyant des mesures incitatives dans des secteurs à valeur ajoutée en impliquant les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, les responsables locaux notamment les communes rurales sont appelées à préparer des banques de projets à caractère social finançables afin de les présenter aux investisseurs retenus et qui ont bénéficiés de ces mesures incitatives. Ces investisseurs devront contribuer à la formation et à l'accompagnement des jeunes ruraux relevant des zones de projets ainsi qu'à la création de l'emploi tout en veillant à la préservation de l'environnement. L'exploration des différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural pourra contribuer à diversifier les sources de financement des projets portés par les populations rurales.

IX. Conclusion et recommandations

Au terme de cette analyse, le CESE considère que les nouvelles mutations et changements socio-économiques, culturels, démographiques et démocratique qu'a connus la campagne marocaine durant ces dernières années requièrent un changement de paradigme et des approches de développement pour qu'ils soient centrés plus sur l'humain, que le rural ne soit plus confondu avec l'agricole et de ne plus considérer les infrastructures et les différents services sociaux, économique et environnementaux, comme des finalités en soit, mais des moyens dont la mesure de l'impact sur l'humain et le développement des populations du monde rural est le seul indicateur de réussite des programmes et projets mis en œuvre.

En plus des projets à caractère technique, des études sociologiques récentes sur la dynamique de la structure sociale des territoires ruraux, sont d'une importance capitale pour analyser leurs valeurs fondatrices et leur héritage culturel (relations, coopérations, genre...), qu'il faut préserver, ou faire évoluer en élaborant et mettant en œuvre de nouveaux programmes d'innovations sociales adaptées aux spécificités du monde rural afin de renforcer les valeurs de la solidarité et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Par ailleurs, le développement du monde rural devrait être basé sur des démarches **innovantes et participatives des acteurs concernés**, visant l'amélioration de la qualité de management des services publics, en renforçant la coordination et l'intégration des actions et projets destinés au développement du citoyen vivant en milieu rural, et en rendant effectif **les principes de la gouvernance responsable liée à la reddition des comptes**. Il conviendrait aussi de **procéder à l'évaluation de manière systématique, de l'impact réel de tous les moyens investit par l'Etat et différents acteurs** dans le cadre des politiques publiques sectorielles (santé, éducation, agriculture, programmes d'infrastructures de base, programmes de tourisme rural et d'artisanat), tout en appréciant le niveau de cohérence et d'intégration de ces politiques et en impliquant autant que possible les centres de recherches universitaires régionaux.

C'est dans cet esprit et en vue de capitaliser sur les acquis, les engagements de l'Etat et les chantiers en cours notamment celui de la régionalisation avancée et des programmes et plans de développement du monde rural, que le Conseil formule les recommandations suivantes.

1. Recommandations d'ordre stratégique et transversal

1. **Adopter une loi-cadre relative au développement du monde rural, dans la perspective d'élaborer un code rural**
2. **Elaborer de manière participative une vision nationale du développement du monde rural, incorporant le plan humain, économique, social, environnemental, culturel**, projetée à l'horizon de 2030 puis 2050 et développer des moyens de communication au profit de tous les acteurs et population concernée afin de s'approprier du contenu de cette vision, qui devrait orienter tous les processus de développement du territoire à savoir la région, la province et commune rurale
3. **Restructurer la Commission Interministérielle permanente pour le Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne en renforçant ses prérogatives, en la dotant des compétences humaines nécessaires et en adaptant sa composition** notamment pour permettre aux 12 présidents de régions de participer à titre consultatif. A cet égard, le Conseil recommande :
 - **Déterminer de manière concertée pour chaque région les vocations essentielles, marquant son identité et son potentiel de production** et élaborer un plan de développement rural régional intégré dans les PDR et inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale cadrée par la loi-cadre préconisée ;
 - **Etablir des contrats programmes Etat-région pour le financement et l'exécution des plans régionaux du développement du monde rural** en mobilisant de manière complémentaire et optimisée les budgets du Fonds du développement rural, du fonds de mise à niveau social, et du fonds de péréquation régionale ;
 - **Créer des commissions régionales de suivi au niveau de chaque région en vue d'assurer la coordination et l'intégration** des actions sectorielles tout en renforçant la gouvernance déconcentrée dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et programmes du développement du monde rural
4. **Procéder à l'organisation des assises nationales et territoriales en faveur du monde rural, regroupant toutes les parties prenantes (ex : Départements, ONG, élus locaux, parlementaires, personnalités issues du monde économique, associatif ou universitaire) afin de débattre la vision, de l'enrichir et de proposer un plan d'action précis et partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales (région, province, commune rurale).**

5. **Veiller à l'intégration des systèmes d'information et d'évaluation des actions et des dynamiques du développement du monde rural, dans d'une entité régionale dédiée ;**
6. **Reconsidérer profondément les modes d'affectation, de gestion et de motivation des ressources humaines des différentes administrations et du secteur privé, en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural, susceptibles d'améliorer la qualité et les résultats des services offerts ;**
7. **Mettre en œuvre les mécanismes d'intégration des politiques nationales et territoriales et d'optimisation des moyens nécessaire au développement du monde rural :**
 - **Activer la promulgation de la charte de la déconcentration, et ériger en priorité, le comité national** de pilotage de la régionalisation avancée recommandé par le CESE ;
 - **Mettre en œuvre les mécanismes de planification et de l'intégration** de tous les moyens de l'Etat, des régions et des communes rurales en adoptant de manière innovante les grands choix stratégiques qui orientent les actions et les budgets à court, moyen et long terme, lors de l'élaboration des PDR, PDPP, PAC, en fonction de la dynamique et de la mobilité des populations.
8. **Procéder à une réforme en profondeur des statuts juridiques des terres** pour répondre aux problématiques croissantes notamment le morcellement des terrains agricoles, la forte urbanisation et les mutations démographiques et sociales :
 - **Elaborer un plan quinquennal accéléré d'immatriculation gratuite** pour l'ensemble des petits agriculteurs ;
 - **Exhorter les départements concernés** (Ministère de justice, Ministère de l'Intérieur, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, Conservation foncière, ...) pour accélérer le traitement des dossiers et l'effectivité des jugements ayant trait au foncier agricole
9. **Développer et mettre en œuvre au niveau de chaque région, dans des délais raisonnables, un Plan d'Aménagement des centres ruraux**, en fonction de leurs dimensions, de l'effectif de la population avoisinante et de leurs proximité des villes, afin de leurs :
 - Permettre de jouer pleinement leurs rôles en tant qu'espace de vie sociale, économique et culturelle et de création de richesses et d'emploi,
 - Garantir les meilleures conditions d'accueil, de vie des citoyens ruraux qui choisiront de manière croissante la mobilité spatiale d'après les projections statistiques du HCP, en tenant à :

- **développer les petits villages et centres de l'espace rural profond**, en les dotant, en fonction de leurs dimensions, des infrastructures de base et services sociaux, culturelles et économiques en créant les conditions d'une vie décente et attirant les citoyens du monde rural autour des activités non agricoles;
 - **développer les villages de l'espace rural à proximité des villes (périurbain)**, en les intégrant dans la planification de la ville, les connectant de manière forte et convenable (tramway ou train) avec les villes, en leur donnant une vocation économique : sportive, touristique ou industrielle ou autre, afin qu'ils jouent leurs rôles dans l'accueil des migrants ruraux en leur assurant l'accompagnement et la formation, tout évitant aux villes de subir une immigration inévitable de manière anarchique
 - **Procéder d'urgence à une mise à niveau des centres ruraux implantés sans plan d'aménagement** afin d'améliorer le cadre de vie des populations notamment l'assainissement et la mise en place des stations d'épuration.
10. **Développer une véritable politique de l'habitat rural.** A ce niveau, le CESE recommande :
- Elaborer des programmes communaux de réhabilitation de l'habitat rural, améliorer et finaliser les constructions anarchiques et les logements inachevés des centres ruraux ;
 - Promouvoir un habitat rural adapté aux spécificités des campagnes marocaines et éviter une distorsion du paysage, en particulier celui des zones de montagnes ;
11. **Accélérer et renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de communication en tant que l'un des principaux moyens de développement du monde rural, à moindre coût**, en saisissant l'opportunité de la pénétration du téléphone mobile dans le milieu rural et du réseau d'Internet, en :
- Elargissant d'avantage le réseau numérique pour couvrir l'ensemble des territoires en moyens de communication
 - créant de sites web régionaux actualisés et accessibles, offrant différents services de proximité à travers e-GOV aux populations rurales et acteurs locaux et en leurs assurant l'accès à l'information ;
 - Développant des programmes de recherche appliquée, de formation et d'accompagnement adaptés au milieu rural, en impliquant différents écoles et instituts, associations et universités ;
 - Incitant les institutions et organisations étatiques, régionales et communales à développer des contenus, outils, moyens multimédia et méthodes d'intégration des nouvelles technologies dans tous les domaines (éducation, agriculture, santé, emploi, tourisme rural, gouvernance locale...), en vue de garantir des

services à travers le télé-enseignement, la télémédecine, ..., au profit des populations rurales.

12. **Rendre effective l'approche intégrative de l'égalité Femme-Homme, dans la politique du développement rural et mettre en place des mesures positives pour l'autonomisation de la femme rurale, pour lever les obstacles structurelles, culturelles et éradiquer les pratiques discriminatoires** (Inégalités, statut des femmes au sein de la famille et de la société, participation à la prise de décision, droit d'accès à la propriété et accès à la terre- *Soulaliyates*, mariages précoces des jeunes filles rurales, travail domestique des enfants, exploitation des femmes ouvrières, conditions de transport).

2. Recommandations d'ordre opérationnel

a. Garantir un meilleur accès des populations rurales aux services sociaux et aux infrastructures

13. **Renforcer le réseau routier des localités rurales surtout les plus éloignées et optimiser les moyens et les efforts des intervenants.** A cet effet, le conseil recommande de :
 - Elaborer une vision à moyen et long terme de la région, des études prospectives et des dynamiques des populations rurales, déclinée en plans régionaux et locaux de connexion des différentes zones habitées ou planifiées et en considérant toutes les routes et pistes (classés, non classés et pistes rurale) existantes ou à réaliser ;
 - **Mettre en place un dispositif qui assure à la fois la construction et surtout l'entretien de ces routes**, en définissant et clarifiant la responsabilité de la gestion des routes non classées (entretien, surveillance, signalétique, ouvrages d'art ...) en respectant les normes en vigueur.
 - Tenir compte des moyens de transport adaptés à promouvoir pour chaque cas de figure ;
14. **Renforcer les actions agissantes sur les déterminants de la santé** (accès à l'eau potable, assainissement et épuration, éducation sanitaire et éducation globale, accessibilité etc.) en ciblant en priorité les régions défavorisées et les populations pauvres ou vulnérables,
15. **Rendre effective les dispositions de l'article 16 de la loi cadre 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins** pour améliorer la couverture des différentes zones rurales en ressources humaines et revoir le décret d'application n° 2-14-562 relatif à la carte sanitaire, adopté le 5 Novembre 2014 par le Conseil de Gouvernement, pour intégrer le secteur privé

16. **Diversifier les modes d'action du système scolaire (curricula, gestion du temps scolaire et de l'espace ...), en explorant d'autres voies et approches plus novatrices et adaptés au milieu rural**, qui seront capable d'améliorer les résultats, la qualité de l'enseignement et le taux de rétention, optimisant les moyens et les efforts.
17. **Elargir le Programme « Tyassir » pour inclure l'enseignement secondaire collégial et le développer** afin de lutter contre la déperdition scolaire en milieu rural ;
18. **Améliorer la place et l'attractivité de l'École en milieu rural et accélérer la généralisation des écoles communautaires tout en procédant à une évaluation** objective de cette expérience au niveau de chaque territoire, en vue dégager les points forts et les points faibles, dans un objectif d'amélioration de l'appropriation par les différents acteurs territoriaux, en s'intéressant d'avantage à la qualité de l'éducation, de l'enseignement et des services sanitaires et sociaux (hygiène, internat, cantine scolaire, ...).
19. **Améliorer les programmes d'adduction d'eau potable et d'électrification.** A cet égard, le CESE préconise de :
 - **Relier obligatoirement l'adduction d'eau potable à l'assainissement liquide et solide et à la mise en place des stations d'épuration** micro et macro adaptés, pour ne pas transformer chaque projet d'adduction d'eau potable en projet de pollution avec tous les effets négatifs sur la santé des populations et des écosystèmes
 - **Augmenter le taux de raccordement des ménages au réseau d'eau potable** disponible en milieu rural, notamment les populations les plus vulnérables
 - **Etendre le réseau électrique, par l'utilisation de solutions innovantes en accordant la priorité à l'utilisation des énergies renouvelables notamment par l'installation de plaques solaires** de qualité, utilisables pour différents usages ;
20. **Lier l'électrification au développement des activités économiques avec la promotion et le soutien de projets micro- méso ou macro-économiques** dans les zones électrifiés pour associer l'électrification rurale en plus du l'usage domestique au développement des localités rurales ;
21. **Réhabiliter et repenser la planification et la gestion des souks hebdomadaires** en tant qu'espace de vie, de rencontres et d'activités économiques, sociales et culturelles de la population rurale ;

b. Conforter le dynamisme de l'économie rurale

22. **Mettre en place des mécanismes adaptés à chaque type de production** en vue de maîtriser les circuits d'approvisionnement (ex : intrants, produits chimiques, produits phytosanitaires) et de promouvoir la commercialisation des productions;
23. **Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'installation des unités de valorisation des produits agricoles en milieu rural.** A cet égard, le Conseil préconise de:
 - **Renforcer l'interaction entre les opérateurs de l'agriculture**, de l'agro-alimentaire et de l'Administration afin de soutenir la production et favoriser la commercialisation et la valorisation de ces productions ;
 - **Consolider la cohérence et l'intégration des interventions et clarifier les rôles et les responsabilités** des intervenants dans le domaine de l'industrie de transformation des produits agricoles en vue de donner une nouvelle dynamique au développement du tissu industriel en milieu rural ;
 - **Activer la mise en place du Contrat Programme des Filières agro-alimentaires** pour une intégration réelle de l'Amont Agricole et de l'Aval Industriel et une meilleure valorisation des produits agricoles de manière à tirer pleinement profit de la dynamique du Plan Maroc vert ayant permis une croissance de la production de la majorité des filières.
24. **Soutenir et renforcer le développement et la réglementation de l'agriculture bio et différents produits du terroir issus notamment de l'agriculture familiale et solidaire;**
25. **Accélérer la mise en œuvre de la stratégie du développement de l'espace rural et des zones de montagne, validée en juillet 2015;**
26. **Encourager et intégrer les actions du développement du tourisme rural territorial à travers :**
 - **La réalisation d'études au niveau régional, pour évaluer le capital matériel et immatériel de chaque région et localité et le potentiel touristique de chaque zone**, afin de développer une vision et un programme à court, moyen et long terme sur le tourisme rural, partagée avec tous les acteurs concernés ;
 - **L'élaboration et la mise œuvre d'un plan régional intégré du tourisme rural pour valoriser et rendre attractives les potentialités et les richesses** dont disposent les zones et localités rurales, en encourageant la « **marque région et /ou localité** » pour attirer plus de touristes ;
 - **Le développement au niveau de chaque région, d'un programme soutenu pour la réussite d'écosystèmes des micro-unités : gites, maisons d'hôtes..., avec la mise en place de toute la chaîne de valorisation** (transport, connexion,

animation touristique adaptés en milieu rural, commercialisation, ...), et de tous programmes annexes de formation et accompagnement des acteurs, pour éviter que les petits projets isolés et les expériences pilotes restent fragiles ou voués à l'échec.

27. **Elaborer un plan de développement régional des activités d'artisanats rurales décliné en programme au niveau local** ambitionnant notamment la création et l'équipement de maisons de l'artisanat dans les communes rurales à forte potentialités artisanales ;
28. **Développer des activités non agricoles en milieu rural, notamment les services liés à l'agriculture et à l'usage commercial** et encourager la création des Petites et moyennes entreprises rurales (PMER) ;
29. **Valoriser le potentiel d'exploitation et d'élevage du secteur de la pêche, en développant et diversifiant les activités autour des produits de la mer** (tourisme, algoculture, collecte des algues, ostréiculture, aquaculture, ...), en faveur des petits pêcheurs et personnes vivantes dans le milieu rural ;
30. **Promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de l'agriculture et de la sociologie rurale ;**

c. Protéger et valoriser les ressources naturelles

31. **Eriger la dimension environnementale parmi les priorités de la politique de développement rural et systématiser les études d'impact de tous les projets sur l'environnement** en vue d'assurer une gestion rationnelle, durable et prospective des ressources naturelles peu exploitées et parfois mal gérées ;
32. **Renforcer les moyens de préservation et de valorisation des ressources et écosystèmes de haute valeur** dans les zones rurales les plus fragiles en mettant en place un système solidaire et innovant de compensation nationale et internationale entre zone de protection et zone d'exploitation (ex : paiement des services éco -systémiques) ;
33. **Saisir les opportunités offertes par les fonds internationaux de l'environnement et du climat** (ex : fonds vert pour le climat, Initiative Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), fonds d'adaptions) pour apporter un soutien aux populations vulnérables du monde rural **en matière de financement, de renforcement des capacités et transfert des technologies ;**
34. **Renforcer le rôle et soutenir les initiatives de la société civile et des réseaux d'associations actives dans les domaines de protection de l'environnement dans le monde rural**, en matière :
 - d'encadrement et de sensibilisation des citoyens et citoyennes du monde rural aux défis du changement climatique

- de participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques territoriales dédiées à la gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale et locale, conformément à la constitution;
- d'accompagnement des populations rurales pour le développement de projets locaux et d'assurer leur financement et leur mise en œuvre ;

d. Promouvoir des activités culturelles et sportives en milieu rural

35. **Créer au niveau de chaque région et centres ruraux des sites et lieux de vie culturels et sportifs**, (maisons des jeunes, animations et compétitions sportives, scoutisme rural, colonies de vacances, ...) avec un plan régional et communal de développement et ou de restauration, afin de combler le déficit considérable de ce type d'équipements en milieu rural, en :

- Encourageant l'implication et l'accompagnement de la société civile pour contribuer à la conception, à la création et à la gestion des équipements culturels dans les zones rurales ;
- Veillant à ce que les infrastructures et équipements culturels et sportifs ciblent les femmes et les différentes catégories de populations rurales ; les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

36. **Renforcer et développer les manifestations culturelles et sportives** (ex : festivals, arts populaires spécifique à chaque région et localité) pour dynamiser les activités de loisirs et promouvoir le développement économique des centres ruraux ;

e. Assurer un accompagnement de proximité des acteurs locaux et des populations rurales et renforcer leurs capacités

37. **Activer la mise en œuvre des approches et des mécanismes de la démocratie participative afin d'améliorer la concertation de la population** et d'assurer une véritable appropriation de la population de tout projet ou programme de promotion du monde rural. A cet effet, le CESE recommande :

- Impliquer les universitaires et les chercheurs, avec l'ensemble des acteurs de la société civile, dans la sensibilisation, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation et la dissémination de rapports réguliers auprès des autres acteurs.
- Clarifier les rôles, l'objet de concertations, de débats et de partage au sein des forums régionaux et locaux,
- Développer des actions efficaces d'accompagnement de la population, portées par des agents de développement ou agents sociaux ou des acteurs associatifs régionaux ou locaux bien formés, motivés et évalués ;

38. **Renforcer le taux et la qualité d'encadrement des agriculteurs** et assurer un accompagnement de proximité en améliorant la qualité du conseil agricole et en diversifiant les programmes de formation, de sensibilisation et des essais de démonstration en fonction des caractéristiques des zones rurales et des capacités des agriculteurs eux-mêmes, tout en procédant à une évaluation régulière des activités de l'Office national de Conseil Agricole (ONCA), en se focalisant sur leur l'impact ;
39. **Promouvoir l'entrepreneuriat en monde rural, surtout les petites et moyennes entreprises.** Pour cela, le Conseil recommande de :
- Bâtir et déployer des programmes de formation adaptée à la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole notamment sur la culture entrepreneuriale et l'éducation financière des porteurs de projets;
 - Mettre en place un dispositif d'assistance technique de la petite et moyenne entreprise rurale (PMER) et agricole, à travers la mobilisation de l'expertise appropriée ;
 - Soutenir les petits exploitants agricoles dans leurs efforts de création d'associations et de coopératives viables afin de contribuer à la promotion de l'économie sociale et solidaire
40. **Développer et diversifier les programmes et projets régionaux d'alphabétisation au profit des populations rurales;**

f. Renforcer le financement des actions du développement rural et l'orienter vers le bien-être de la population du monde rural

41. **Mettre la citoyenne et le citoyen du monde rural au cœur des affections budgétaires** afin d'améliorer leurs revenus et diversifier leurs ressources financières;
42. **Encourager les investisseurs privés et les financiers (locaux, nationaux et internationaux) à s'intéresser au monde rural** en prenant des mesures incitatives dans des secteurs à valeur ajoutée et en impliquant les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
43. **Explorer les différents modes de financement alternatifs en direction du monde rural ;**
44. **Inciter les responsables locaux à préparer des banques de projets à caractère social finançables par les investisseurs retenus ayant bénéficiés des mesures incitatives ;**
45. **Activer la mise en œuvre du nouveau « programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales de l'espace rural et des zones de montagne »** en assurant de l'équité dans la distribution du fonds et l'efficacité dans l'exécution des décisions.

Annexes

Annexe 1 : Groupe de travail issu de la commission

Président de la commission	- M. Abderrahim Ksiri
Rapporteur de la commission et du thème	- M. Driss Belfadla,
Membres du groupe de travail	- M. Abderrahman Zahi - Mme. Mina Rouchati - M. Abderrahim Ksiri - M. Mohamed Fikrat - M. Mohamed El Khadiri - M. Abdelmoula Abdelmoumni
Expert Sénior permanent	- M. Omar Benida

Annexe 2 : Liste des membres de la commission Permanente chargée de la Régionalisation Avancée et du développement Rural et Territorial

Catégorie des Experts
Driss Ouaouicha
Lahcen Oulhaj
Mohamed Wakrim
Catégorie des Syndicats
Abderrahmane Kandila
Abdsamed Merimi
Ali Bouzaachane
Jamaâ El Moatassim
Mina Rouchati
Catégorie des Organisations et Associations Professionnelles
Abdelhai Bessa
Abdelilah Hifdi
Ahmed Ouayach
Driss Belfadla
Mohammed Fikrat
Mouncef Kettani
Catégorie des Organisations et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Abdelmoula Abdelmoumni
Abderrahim Ksiri
Abderrahmane Zahi
Hakima Naji
Lalla Nouzha Alaoui
Mohammed Elkhadiri
Zahra Zaoui
Catégorie Membres de Droits
Abdellatif Jouahri
Jilali Hazim

Annexe 3: Acteurs auditionnés

Institution	Acteurs auditionnés
Personnes ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Pr. Driss Guerraoui, SG du CESE • M. Larbi Zegdouni(enseignant chercheur IAVHII) • M. Ahmed Aarafa (ex. Wali, Bureau d'étude) • M. Najib Akasebi (enseignant chercheur IAVHII) • M. Abdelaziz ADIDI/Directeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU/MAROC)
Départements ministériel et organismes de l'état	<ul style="list-style-type: none"> • Haut-commissariat au Plan • Ministère de l'intérieur/IDH • Direction du développement rural et des zones de montagnes /MAPM • Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime • Ministère de l'économie et des Finances Ministère de • Ministère de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'équipement, du Transport et de la Logistique • Ministère de la Santé • Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle • Ministère de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaires • Société Marocaine d'ingénierie Touristique • Agence Nationale de l'Assurance Maladie • Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (Comader)
Organismes internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) • Fonds international du développement agricole (FIDA),

Ateliers de travail

- Ateliers de travail avec structures de terrain et des organisations professionnelles :
- Agence pour le développement agricole
- ORMVA et Directions régionales (Souss-Massa, et Rachidia)
- Union marocaine des agriculteurs (UMA)
- Conservation foncière (n'a pas répondu à l'invitation)
- Association pour le développement du monde rural
- جمعية تانا للتنمية الفلاحية والسياحة الجبلية والحفاظ على الموارد الطبيعية
- شبكة الجمعيات التتموية لوركة الكبرى - تنجدان - الراشيدية
- جامعة الغرف الفلاحية بالمغرب
- الجمعية الجهوية للمرأة الفلاحية - الجديدة
- التعاونية الفلاحية كوباك
- Atelier avec les organismes de financement des projets :
- Groupe Crédit Agricole du Maroc,
- groupe MAMDA (Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances, n'a pas répondu à l'invitation),
- Association AMANA

Visite de terrain

- Région de l'oriental
- Région de Beni Mellal - Khénifra

Annexe 4: Références bibliographiques

- Agence pour le Développement Agricole/MAPM
- Atelier sur les ODD, Direction des Etudes et des Prévisions Financières/Ministère de l'économie et des Finances, 3-5 mai 2016
- Atelier international sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, à l'occasion du 11ème anniversaire de l'INDH, mai 2016
- RGPH, HCP, 2014
- Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc, HCP, 2016
- Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF), Ministère de la Santé, (2011 et 2004)
- Enquête panel de ménages, observatoire national du Développement Humain, 2012
- Livre blanc, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) aux changements climatiques
- Note sur les zones de montagne en chiffre, Direction de développement rural, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime ;
- Note d'information du Haut-commissariat au plan au sujet de la situation du marché du travail au deuxième trimestre de l'année 2016 (créations nettes d'emploi, entre les deuxièmes trimestres de 2015 et 2016, par secteur d'activité économique et milieu de résidence)
- Projet de loi de finances 2016, secteur agricole, Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime
- Projections de la population du Maroc par milieu de résidence 2005-2030, HCP
- Projet de loi de Finances 2016, rapport économique et financier, Ministère de l'Economie et des finances
- Programme de Développement Intégré du Tourisme Rural et de Nature, QARIATI (2015-2025), Société marocaine d'ingénierie touristique
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2014 Haut-Commissariat au Plan, 2014
- Stratégie et Approche d'Intervention du développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, mars 2016
- Rapport annuel du CESE, 2015

- Rapport sur la pauvreté rurale, FIDA, 2011.
- Rapport Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc, Haut-Commissariat au Plan, 2011,
- Rapport sur « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Protection sociale et agriculture: Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rome, 2015
- Rapport sur « les soins de santé de base : Vers un accès équitable et généralisé », CESE, 2013
- Rapport et avis du CESE sur les lieux de vie et action culturelle, édité en 2013
- Rapport annuel de l'ANRT, 2015
- Rapport annuel, ANRT 2013.
- Rapport de synthèse, assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, 8-9 décembre 2015
- Rapport sur « l'action de la FAO, Face au changement climatique », Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2015.
- Rapport d'activité 2014, Département de la Pêche Maritime, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et solidaire,
- www.equipement.gov.ma (Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique)
- 8^{ème} édition des Assises de l'Agriculture, Meknès avril 2015 (<http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/8ieme-edition-des-assises-de-l%E2%80%99agriculture>)
- Rapport de la commission parlementaire (Chambre des conseillers) sur l'évaluation des politiques publiques y compris le PMV, juillet 2016
- تقييم برنامج الكهرباء القروية الشمولي (PERG) مجلس النواب البرلمان، دورة أبريل 2016
- <https://www.ramed.ma>
- <http://www.anam.ma/>
- <http://www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-ii>
- http://www.hcp.ma/Emploi-par-branche-d-activite-de-la-population-active-occupee-au-milieu-rural_a154.html
- http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/dossier_de_presse_assises_vf.pdf
- <http://www.agriculture.gov.ma/pages/actualites/la-premiere-assurance-agricole-veritable-voit-le-jour>